

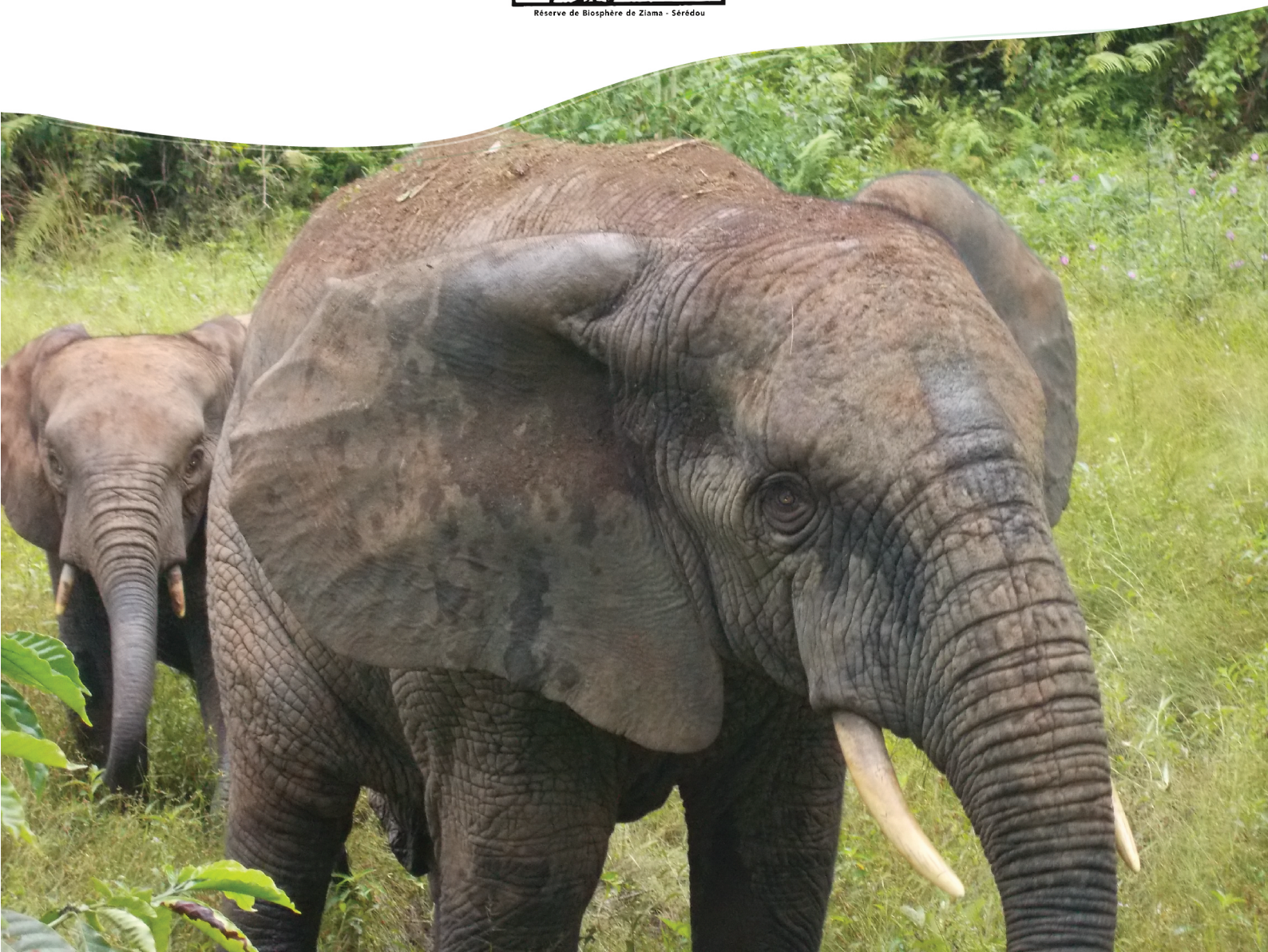


République de la Guinée

Travail – Justice – Solidarité

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

CENTRE FORESTIER DE N'ZEREKORE



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA

2020 - 2029



TABLE DES MATIERES

•	Mot de la Directrice du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ)	9
•	Remerciements	11
•	Acronymes	12
•	Résumé	14
•	0. INTRODUCTION	16
0.1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN.....	16
0.2.	APPROCHE METHODOLOGIQUE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RBZ.	17
0.3.	DUREE DE VALIDITE ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN.....	20
0.4.	STRUCTURE DU PLAN.	20
•	CHAPITRE 1 : DESIGNATION ET SITUATION	21
1.1.	SITUATION ADMINISTRATIVE ET LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	21
1.2.	APERCU HISTORIQUE.....	23
•	CHAPITRE 2 : MILIEU NATUREL	24
2.1.	ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES.....	24
2.1.1.	CLIMAT	24
2.1.2.	HYDROGRAPHIE.....	25
2.1.3.	GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	27
2.1.4.	FLORE ET VEGETATION	27
2.1.5.	FAUNE.....	30
2.1.6.	LES CIBLES DE CONSERVATION DE LA RZB.	34
•	CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL	35
3.1.	ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET MODE DE GOUVERNANCE.....	35
3.1.1.	PEUPELEMENTS	35
3.1.2.	ASPECTS DEMOGRAPHIQUES.....	36
3.1.3.	ORGANISATION COUTUMIERE ET VALORISATION DU SAVOIR TRADITIONNEL.....	38
3.1.4.	ORGANISATION SOCIALE	40
3.1.5.	ASPECT ECONOMIQUE.....	42
3.1.6.	L'HABITATION	43
3.1.7.	LA COMMUNICATION	43
3.1.8.	L'ELEVAGE.....	43
3.1.9.	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DANS ET AUTOUR DE LA RESERVE	43
3.2.	ENVIRONNEMENT CULTUREL.....	50
3.2.1.	VALEUR SOCIALE ET CULTURELLE.....	50
3.2.2.	VALEUR D'EXISTENCE	50
•	CHAPITRE 4 : CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS	
4.1.	CADRE JURIDIQUE.....	51
4.1.1.	TEXTES JURIDIQUES SOUS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX.....	51
4.1.2.	CADRE JURIDIQUE NATIONAL.....	54
4.2.	REGIMES FONCIERS TRADITIONNELS DANS LES TERROIRS VILLAGEOIS	59
•	CHAPITRE 5 : CADRES INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA RBZ	60
5.1.	STRUCTURES PUBLIQUES	60
5.2.	PARTENAIRES	60
5.3.	STRUCTURE DE GESTION DE LA RBZ, COMPOSITION DU PERSONNEL ET INFRASTRUCTURES DU SITE	61

•	CHAPITRE 6 : VALEURS PATRIMONIALES ET MENACES DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA.	67
6.1.	VALEURS PATRIMONIALES.....	67
6.1.1.	VALEUR SCIENTIFIQUE DE LA RBZ.....	67
6.1.2.	VALEUR ECONOMIQUE	68
6.1.3.	VALEURS ECOLOGIQUES.....	68
6.1.4.	SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.....	69
6.2.	MENACES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LA RBZ	70
6.3.	MENACES SUR LA FLORE ET ENJEUX ECOLOGIQUES	71
6.4.	LES RISQUES NATURELS	72
•	CHAPITRE 7 : VISION, MISSION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA.....	76
7.1.	VISION POUR LA RBZ (HORIZON 20 ANS)	76
7.2.	MISSION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA	76
•	CHAPITRE 8 : PROGRAMMES DE GESTION.....	77
8.1.	PROGRAMME DE GESTION 1 : ORIENTATION STRATEGIQUE, PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION	78
8.2.	PROGRAMME DE GESTION 2 : PROTECTION ET INTEGRITE /SURVEILLANCE,	84
8.3.	PROGRAMME DE GESTION 3 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET SUIVI ECOLOGIQUE.....	90
8.4.	PROGRAMME DE GESTION 4 : GOUVERNANCE PARTAGEE, CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL DES RIVERAINS, ZONAGE ET UNITE DE GESTION.....	95
8.4.1.	SOUS-PROGRAMME GOUVERNANCE PARTAGEE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL DES RIVERAINS	97
8.4.2.	SOUS-PROGRAMME ZONAGE.....	102
8.5.	PROGRAMME DE GESTION 5 : INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALES (IEC).....	111
8.6.	PROGRAMME DE GESTION 6 : DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME	116
8.7.	PROGRAMME DE GESTION 7 : GESTION TRANSFRONTALIERE DES RESSOURCES NATURELLES,.....	120
8.8.	PROGRAMME DE GESTION 8 : ADMINISTRATION ET FINANCES	123
•	CHAPITRE 9 : LE CADRE LOGIQUE DE LA RBZ.....	128
•	CHAPITRE 10 : LE PLAN D'ACTION QUINQUENAL.....	143
•	BIBLIOGRAPHIE.....	155
•	ANNEXES.....	158

TABLEAUX ET FIGURES

<i>Figure 1 : position géographique de la RBZ.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 2 : carte hydrographique de la RBZ.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 3 : Carte de localisation des différents types d'espèces végétales (arbres, arbustes et juvéniles) vulnérables de l'UICN dans la forêt de Ziama</i>	<i>30</i>
<i>Figure 4 : Zones de distribution actuelles des éléphants à la RBZ.....</i>	<i>30</i>
<i>Figure 5 : Zones de distribution de la diversité animale dans la RBZ</i>	<i>33</i>
<i>Figure 6 : Carte ethnique autour de la RBZ</i>	<i>36</i>
<i>Figure 7 : Carte des forêts classées de la région forestière sous gestion du CFZ</i>	<i>61</i>
<i>Figure 8 : Ancien organigramme de la RBZ.....</i>	<i>63</i>
<i>Figure 9 : Nouveau organigramme de la RBZ.....</i>	<i>64</i>
<i>Figure 10 : Carte de la couverture de la RBZ par les patrouilles au premier semestre 2019</i>	<i>87</i>
<i>Figure 11: Carte de zonage approuvé par les parties prenantes lors de l'atelier de consultation communautaire en juin 2019</i>	<i>104</i>
<i>Figure 12 : Carte du paysage Ziama -Wologizi - Wonogizi</i>	<i>121</i>
Tableau 1 : Taux de rencontre des cibles de conservation (mesure présence-absence)	31
Tableau 2 : Les cibles de conservation de la RBZ.....	34
Tableau 3 : Recensement de la population autour de la RBZ (2014).....	36
Tableau 4 : Recensement population 2018.....	36
Tableau 5 : Organisation traditionnelles et leurs rôles	39
Tableau 6 : Lieux d'adoration, forêt sacrée et noms des lieux d'adoration à l'intérieur de la RBZ	39
Tableau 7 : Organisations administratives des communes riveraines Ziama, districts et secteurs riverains	41
Tableau 8 : Sources de revenu des communautés riverains (Rapport ESE Ziama, 2009).....	43
Tableau 9 : Effectif actuel du personnel et effectif souhaité	65
Tableau 10 : Espèces clefs (indicatrices) de la RBZ	68
Tableau 11 : Evaluation FPEIR - Résultats	81
Tableau 12 : Cadre de Suivi-évaluation de délimitation participative.....	83
Tableau 13 : Evaluation FPEIR – Protection.....	85
Tableau 14 : Cadre de suivi des activités de surveillance.....	86
Tableau 15 : Couverture des patrouilles RBZ Ziama d'Octobre 2018- Octobre 2019.....	86
Tableau 16 : Cadre de suivi de l'entretien et matérialisation des limites de la RBZ.....	88
Tableau 17 : Cadre de suivi –évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés.....	89
Tableau 18 : Analyse FPEIR pour la recherche et le bio monitoring.....	91
Tableau 19 : Cadre de suivi-évaluation de la connaissance des cibles de conservation de la RBZ.....	92
Tableau 20 : Cadre de suivi-évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés.....	92
Tableau 21 : Cadre de suivi-évaluation de la base des données.....	93
Tableau 22 : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration avec les institutions de recherche et universités.....	93
Tableau 23 : Evaluation FPEIR - Implication des parties prenantes.....	96
Tableau 24 : Perception et analyse des conflits RBZ-Populations : causes et pistes de solutions.....	98
Tableau 25 : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection de la RBZ par les communautés.....	100
Tableau 26 : Classification et positionnement des parties prenantes.....	101
Tableau 27 : Cadre de suivi de la contribution de la RBZ au développement des communautés riveraines.....	102
Tableau 28 : Tableau d'activités compatibles ou non aux objectifs de conservation.....	105
Tableau 29 : Cadre de suivi de l'intégrité des différentes zones	108
Tableau 30 : Cadre de suivi du respect de la Zone Tampon.....	109
Tableau 31 : Cadre de suivi de la gestion durable de la zone tampon.....	110

Tableau 31 : Cadre de suivi de la gestion durable de la zone tampon.....	110
Tableau 32 : FPEIR - Implication des parties prenantes via la sensibilisation.....	113
Tableau 33 : Cadre de suivi du programme IEC.....	114
Tableau 34 : Cadre de suivi de gestion des plaintes.....	114
Tableau 35 : Evaluation FPEIR - Tourisme	117
Tableau 36 : Cadre de suivi des activités de tourisme.....	119
Tableau 37 : Cadre de suivi de la collaboration transfrontalière.....	122
Tableau 38 : Cadre de suivi de la gestion orientée sur base du PAG.....	125
Tableau 39 : Cadre d'évaluation de la motivation du personnel.....	126
Tableau 40 : Cadre d'évaluation de l'accomplissement des objectifs.....	127

6435

ARRETE A/2019 /MEEF/SGG
PORTANT APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA

LE MINISTRE D'ETAT

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi/2018/025/AN du 03 Juillet 2018 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu la loi Ordinaire L/2017/060/AN du 12 Décembre 2017, portant Code Forestier de la République de Guinée ;
- Vu le Décret D/2018/ 067/ PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu les Décrets D/2018/073 /PRG/SGG du 25 mai 2018, et D/2018/075/PRG/SGG du 3 juin 2018, Portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/141/PRG/SGG/ du 20 avril 2016 portant Attribution et Organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
- Vu l'Arrêté N° 3272/SE/F du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française en date du 12 Septembre 1942, portant classement du Massif Forestier de ZIAMA (Cercle de Macenta), Guinée Française ;
- Vu la Décision du Bureau de Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère en date du 17 février 1981, certifiant que la Réserve de Biosphère de ZIAMA fait partie intégrante du réseau International des Réserves de la Biosphère ;
- Vu le rapport de l'Atelier National de validation du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de ZIAMA en date du 23 octobre 2019

ARRETE

Article Premier: En application des dispositions de l'article 49 de la Loi Ordinaire L/2017/060/AN du 12 décembre 2017, portant code forestier de la République de Guinée et conformément aux conclusions et recommandations de l'atelier national tenu à Conakry le 23 octobre 2019, le présent Arrêté approuve le Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de ZIAMA pour la période 2020-2029.

Article 2 : Le Centre Forestier de Nzérékoré et ses partenaires sont chargés de la mise en œuvre de ce Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de tel qu'annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Ampliations :

PRG	2
PM	1
MEEF	10
AN	1
CES	1
INIDH	1
MATD	1
MEF	1
MMG	1
MCIA	1
MA	1
MFPRMA	1
ME	1
MPDE	1
MJEJ	1
MI	1
MPEM	1
SGG	1
PTF	10
Archives	2/38

25 NOV. 2019

Conakry, le2019



Oyé GUILAVOGUI



Mot du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ)

La conservation et la préservation de la biodiversité ont toujours constitué une priorité dans les politiques de développement de la Guinée. Cela répond à l'impérieuse nécessité d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles. La promotion des mesures de conservation d'un réseau d'aires protégées constitué de six (6) forêts classées et d'une (1) réserve de biosphère transfrontalière avec une superficie totale d'environ 240 000 ha, soit 19,6% de la superficie totale des forêts classées de la Guinée a permis de préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale. Ces aires protégées, constituent aujourd'hui, les plus importants réservoirs d'espèces rares ou en voie de disparition dans notre pays. Il convient donc de les protéger contre les pressions multiples et multiformes caractérisées par le braconnage, les défrichements illégaux, l'orpaillage clandestin, etc.

Depuis sa création en 1965, le Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ) avec l'appui de différents projets de développement s'est concentré sur la gestion durable de ces forêts classées en Guinée Forestière. Aujourd'hui, des bases importantes pour la gestion de ces ressources naturelles sont établies et restent à consolider davantage.

Pour ce faire, le CFZ doit poursuivre sa transformation vers une institution de référence en matière de gestion des ressources forestières en menant des actions stratégiques axées sur le renforcement du cadre institutionnel, technique et participatif non seulement pour sa promotion, mais aussi et surtout pour dynamiser son rôle de véritable centre de gestion des reliques de massifs forestiers dans la région forestière.

Aujourd'hui, le pays s'est doté d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), qui a posé les jalons d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision « Guinée 2040 ». Le pilier 4 dudit PNDES n'a pas occulté la préservation des forêts classées et réserves naturelles au regard de leur rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs du développement durable et dans la promotion d'une économie verte. Afin de relever les difficultés d'accès aux financements pour la mise en œuvre des activités de gestion et de conservation de ces espaces protégés, il convient de développer des arguments solides pour convaincre les décideurs politiques et les partenaires au développement, à l'effet d'augmenter leur contribution.

Dans le cas particulier de la réserve de biosphère de Ziamá, en dépit des difficultés des années 2000, ce patrimoine a déjà bénéficié d'une mobilisation remarquable des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers en vue d'en assurer une gestion efficiente. La non poursuite de ces appuis a conduit à une régression des activités de gestion de la RBZ. Pour relever ces défis, le présent plan d'aménagement et de gestion (PAG 2019-2028) a été élaboré. Sur la base de cet outil stratégique, un plan d'affaires couvrant la période 2020-2028 a été élaboré avec l'appui de ses partenaires. Cet autre outil stratégique se veut un instrument de mobilisation, de pilotage rigoureux et prospectif. Le plan d'affaires de la réserve de Ziamá renseigne de manière lisible sur les besoins financiers ainsi que les stratégies d'une gestion efficace et durable. Les apports des partenaires viendront renforcer les efforts du Gouvernement qui, par l'ampleur des tâches à exécuter pour atteindre les objectifs fixés, devront s'intensifier davantage.

C'est l'occasion pour moi, de remercier tous nos partenaires techniques et financiers et particulièrement l'Union Européenne qui n'a ménagé aucun effort pour son accompagnement rapproché dans l'élaboration de ces outils de gestion.

Je félicite et encourage tous mes collaborateurs pour leur investissement remarquable dans l'élaboration des documents stratégiques.

J'invite vivement l'ensemble des partenaires privés, publics, nationaux et internationaux à soutenir ce plan d'aménagement et de gestion et à investir dans la conservation de ce Patrimoine de l'humanité.

Mme Watta CAMARA,

Directrice Générale du CFZ

REMERCIEMENTS

Le Centre Forestier de N'Zérékoré remercie le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires pour leur contribution à l'élaboration de ce Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de Ziamá.

Ces remerciements s'adressent particulièrement à :



L'Union Européenne et l'UNOPS pour leur leadership dans ce processus d'élaboration du PAG tant par l'appui financier, technique et matériel.



USAID, WA-BICC et FFI pour leur appui technique et financier dans la protection de la RBZ au niveau de la collecte des données de terrain, de l'organisation des différentes concertations, consultations avec les partenaires et la promotion de la gestion transfrontalière du paysage forestier Ziamá – Wonegizi – Wologizi entre la Guinée et le Libéria.



GEF /Mano River /UICN pour leurs contributions au processus de concertation à travers leurs appuis financiers i) à la tenue de l'atelier de consultation communautaire qui a regroupé les représentants de l'ensemble des villages riverains et des autorités Préfectorales, Sous-préfectorales et communautaires ainsi que les services techniques déconcentrés de la zone ;
ii) l'organisation de l'atelier national de validation du PAG.



Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Oyé GUILAVOGUI dont la sollicitude et le soutien constants ont permis au CFZ d'acquiescer la confiance des communautés riveraines et des partenaires techniques et financiers.

Son Excellence Monsieur le Président de République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE dont la politique d'ouverture et la stabilité instaurées ainsi que son engagement au niveau de la CEDEAO et de l'Union Africaine en faveur du climat et des énergies renouvelables favorisent l'investissement de tous ces partenaires à nos côtés.

ACRONYMES

AB	Accord bilatéral
AFD	Agence
AGR	Activités génératrices de revenus
BMZ	Ministère de la Coopération
BO	Bois d'œuvre
CEGENS	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et de Si- mandou
CFZ	Centre Forestier de Nzérékore
COCO	Comité de conservation communautaire
CoCoSi	Comité de coordination du site
CR	Communauté Rurale
CU	Commune Urbaine
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna and Flora International
FV	Fonds vert
GIZ	Coopération technique allemande
GPS	Système de Positionnement Géographique
IMET	Integrated Monitoring Effectiveness Tool
Kfw	Banque allemande de développement
MAB	Man and Biosphère
MEEF	Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PFL	Produit Forestier Ligneux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RBZ	Réserve de Biosphère de Ziambo
RNR	Ressources Naturelles Renouvelables
RTG	Radio Télévision Guinéenne
SIG	Système d'Information Géographique
UE	Union Européenne
UG	Unité de Gestion
UICN	Union Mondiale de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	Service des Opérations des Nations Unies
USAID	Coopération Américaine
USD	Dollars américains

WA BICC	Programme de Conservation et changement Climatique. d'Afrique de l'Ouest
WWF	World Wildlife Fund
ZPI	Zone de protection Intégrale
ZT	Zone tampon
ZTR	Zone de transition

La forêt de Ziama est située au Sud-Est de la Guinée, à 1 000 km de la capitale Conakry dans la préfecture de Macenta. Elle se situe entre 8°03' et 8°32' de latitude Nord et 9°08' et 9°32' de longitude ouest et couvre une superficie de 119 019 ha. Elle fut classée le 12/09/1942 puis érigée en réserve de Biosphère le 17/02/1981.

Pour doter la Réserve de Biosphère de Ziama d'un tableau de bord, un plan d'aménagement et de gestion a été élaboré en 1995. Ce plan d'aménagement et de gestion qui devrait être révisé tous les cinq (5) ans n'a pu être évalué et actualisé. Cependant, entre 1995 et 2018, des activités ont été planifiées et réalisées pour faciliter la gestion des ressources au niveau de Ziama, dont entre autres : l'entretien et la matérialisation des limites des forêts classées, les patrouilles terrestres groupées, le dénombrement et le suivi des éléphants, la création des comités pour gérer les conflits homme-éléphants, le reboisement

Compte tenu du statut spécial de la Réserve de Biosphère de Ziama, l'élaboration du présent plan d'aménagement et de gestion s'aligne aux normes internationales les plus récentes en matières de planification des activités à mener dans le cadre d'une gestion participative des aires protégées. La gouvernance partagée qu'oblige la gestion d'une réserve de biosphère a dicté l'implication de l'ensemble des parties prenantes, dans une optique de gouvernance partagée, dans sa rédaction.

A l'issu de l'évaluation du premier plan d'aménagement et de plusieurs séances d'évaluation de l'efficacité de gestion par l'outil IMET, l'accent a été mis sur la partie opérationnelle en précisant la vision de la RBZ, les objectifs de gestion, les résultats attendus et le cadre de suivi des résultats. Le principe de Pareto (20% des causes pour 80% des conséquences) et l'évaluation forces, pression, état, impact et réponses ont été les outils de l'analyse approfondie utilisés pour définir l'objectif global et les programmes qui en découlent.

Il faut noter, que par son étendue et son exceptionnelle diversité biologique, La RBZ fournit de nombreux services écosystémiques.

Ses valeurs environnementales, sociales, culturelles, scientifiques et économiques et son caractère transfrontalier entre la Guinée et le Libéria justifient la détermination de l'Etat guinéen à travers le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts de protéger et de conserver l'intégrité de ce massif forestier humide le plus vaste au sud de la Guinée dans l'intérêt des générations actuelles et future.

Au total, Huit (8) programmes ont été élaborés pour faciliter l'atteinte de la mission de ce plan d'aménagement et de gestion qui est :

« La conservation de la diversité biologique, les paysages et la gestion durable participative des ressources naturelles dans les écosystèmes de Ziama et transfrontaliers assurent le bien-être des communautés riveraines et contribuent à la lutte contre le changement climatique ».

Le programme Protection et Intégrité/Surveillance constitue le programme moteur de la RBZ. Il est soutenu par sept (7) autres programmes à savoir :

- le programme Orientations Stratégiques, Planification, Suivi et Evaluation qui concerne tous les aspects de suivi-évaluation et orientations pour la bonne prise des décisions, le programme « Recherche et suivi écologique » qui à travers des inventaires et des patrouilles de suivi renseignera sur l'état des conservation des espèces-clefs ;

- le programme Gouvernance partagée et contribution au développement qui établit un lien entre la conservation de la réserve et le développement durable des entités périphériques à travers une implication opérationnelle sans discrimination de sexe ;
- le programme Information, éducation et communication dont le travail est de former, d'informer, de sensibiliser, d'animer et de vulgariser toutes les thématiques en rapport avec la conservation mais aussi du développement durable ;
- le programme Développement de l'écotourisme » qui permettra de faire connaître les attraits de la RBZ et de produire des recettes dans l'optique d'un autofinancement ; la réserve faisant partie d'un paysage transfrontalier avec le Liberia bénéficiant de la Coopération Américaine (USAID) à travers le Programme de Conservation et changement climatique d'Afrique de l'Ouest (WABiCC), un programme dédié à la gestion transfrontalière a été mis en place pour gérer cette collaboration avec les voisins ;
- le programme Administration et Finances qui va faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvres des autres programmes.,

Le coût des opérations essentielles de ce plan d'aménagement et de gestion pour le premier plan quinquennal est estimé à **77 666 427 079 FG** (***Soixante-dix-sept milliards six cent soixante-six million quatre cent vingt-sept mille soixante-dix-neuf***) sur la période 2020 – 2029.

0. INTRODUCTION

0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

La Réserve de Biosphère de Ziama (RBZ) est le plus grand site forestier géré par le Centre Forestier de Nzérékoré. Il est reconnu comme l'un des derniers refuges de l'Eléphant de forêt en République de Guinée.

Située dans la partie forestière du pays, sa végétation joue un grand rôle dans la fourniture des services environnementaux aux communautés environnantes mais aussi à toute la région transfrontalière.

Du fait de sa richesse en diversité biologique, l'aménagement et la gestion de la Réserve de Biosphère exige des solutions concertées permettant de concilier la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable, mais aussi et surtout des activités de protection stricte.

A cet effet, son statut actuel impose une gouvernance partagée avec les communautés et une configuration reprenant les trois zones exigées pour une Réserve de biosphère à savoir : la zone de protection stricte appelée aussi zone intégrale, la zone tampon et la zone d'utilisations multiples.

La zone intégrale est la partie où aucune activité ne peut être autorisée, la zone tampon est la partie où les activités qui n'ont pas d'impacts négatifs sur la biodiversité sont réglementées, la zone à utilisations multiples ou Zone de transition la zone, où vivent les communautés qui ont un impact direct sur la forêt. Cette subdivision permet de prendre en compte les spécificités géographiques, le cadre socio-culturel, les dispositions juridiques en vigueur ainsi que les contraintes locales. Elle facilite également des approches créatives, et c'est là l'un des points forts du concept de réserve de biosphère, qui permet d'intégrer des aires protégées à des cadres plus larges.

L'efficacité et l'efficience de gestion devenant une obligation pour tous les sites qui se veulent bien gérés, la Direction Générale du Centre Forestier de Nzérékoré (CFZ) avec ses partenaires UNOPS/UE ont évalué l'efficacité de gestion de la RBZ par l'outil Integrated Management Effectiveness Tools (IMET) de l'UICN-Biopama. Cette évaluation approfondie a dicté les orientations pour l'élaboration du présent plan d'aménagement et de gestion de la Réserve de Biosphère de Ziama qui a une durée de dix (10) ans avec une évaluation à mi-parcours tous les cinq (5) ans qui vise à :

- Permettre à la RBZ de se structurer et de se focaliser sur une gouvernance qui permet une cohésion et une appropriation des parties prenantes des activités de la Réserve,
- Valoriser de manière optimale ses ressources et de respecter ses obligations vis-à-vis de la Convention MAB relative aux Réserves de Biosphère et de l'accord bilatéral en cours entre la Guinée et le Liberia.
- Fournir un cadre pour les activités de 10 ans à venir inscrites dans une vision à l'horizon de 30 ans.
- Fournir un cadre intégré de lutte transfrontalière contre toute utilisation illégale des ressources de la RBZ et le Wonegizi-Wologizi au Libéria.

- Promouvoir un processus de prise de décision collégiale entre les gestionnaires de la RBZ, les communautés locales riveraines et toute autre partie prenante impliquée directement ou indirectement dans la gouvernance de ce site. Ceci dans le but d'obtenir l'appui et l'implication de tous.
- Permettre à toutes ces parties prenantes d'avoir une compréhension claire du travail à faire selon les priorités bien définies.
- Justifier les orientations stratégiques et les priorités opérationnelles de la RBZ en fonction de ses valeurs, de contraintes et opportunités versus, des conditions désirées ;
- Constituer un document de référence permettant aux bailleurs et partenaires techniques d'orienter leurs appuis en fonction des stratégies et priorités de gestion retenues par les gestionnaires du site.

0.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RBZ.

La Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ) a préparé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, un guide d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des sites placés sous sa direction. Plusieurs outils ont servi à l'élaboration de ce guide dont les lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées, le Guide de planification de la gestion des aires protégées en Afrique Centrale élaboré par le Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Centrale (RAPAC) et la Gestion participative des Ressources Naturelles dans les Réserves de Biosphère édité par le WWF.

Les étapes importantes suivantes ont marqué ce processus :

- Préparation du guide pour l'élaboration des PAG des sites du CFZ et validation par la Direction Générale
- L'élaboration des Tdrs et mise en place de l'équipe de rédaction pluridisciplinaire composée des cadres du CFZ, des partenaires techniques présents sur le site (UNOPS/UE, FFI et Mano Rivers) et des représentants des communautés locales. Chaque membre de l'équipe, en fonction des tâches qui lui ont été confiées, a eu des Tdrs spécifiques. L'évaluation de l'efficacité de l'équipe de rédaction a été supervisée par M. Radar NIS-HULI de l'UNOPS.
- Formation des membres de l'équipe de rédaction à l'utilisation de l'outil IMET et sur l'efficacité de gestion de la RBZ. Cet exercice a permis de ressortir les forces et les limites de la RBZ pour initier un processus participatif d'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion. Ensuite, une analyse approfondie a été réalisée en focalisant l'attention sur les points faibles identifiés lors de l'exercice IMET et des réponses aux défis qui accablent la RBZ ont été proposées.
- La Collecte des informations actualisées relatives à la RBZ et ses ressources a été faite au fur et à mesure de la rédaction. Les données manquantes dans certains domaines ont été versées dans les actions à mener lors de la mise en œuvre de ce PAG
- Organisation des consultations internes et externes. A ce sujet, à chaque étape de rédaction, les chapitres ont été partagés avec les parties prenantes pour leurs inputs puis, une grande réunion d'immersion sur le processus d'élaboration du PAG, incluant les communautés locales a été organisée avant la tournée dans les villages pour une large consultation des acteurs au niveau local. Les représentants des autorités administratives, des services techniques de l'Etat, des populations riveraines de la RBZ, des élus locaux,

des collectivités locales, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, et des centres de recherche ont apporté leur contribution à cette étape.

- Au cours d'un atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion et se basant sur le guide d'élaboration des plans d'aménagement adopté par la Direction Générale du Centre Forestier de Nzérékore, une structure optimisée du plan a été adoptée. Les forces majeures ou menaces, leurs causes et leurs impacts sur la situation actuelle de la RBZ ont été analysées et les valeurs de conservation ont été identifiées.

De l'analyse profonde dans le cadre de la pensée critique et l'analyse FPEIR (*forces majeures, pression, état, impact et réponses*), habituellement appliquée pour déterminer les indicateurs, à travers les réflexions critiques de la planification, une vision pour la RBZ, des objectifs de gestion et des résultats attendus, qui constituent l'ossature du présent plan d'aménagement et de gestion ont été également formulés.

A cette étape stratégique, la Directrice Générale du CFZ a joué un rôle prépondérant de coordinatrice des séances.

- La rédaction du projet de plan d'aménagement et de gestion

Quatre étapes ont marqué la rédaction du présent PAG à savoir :

- i. Le premier draft, élaboré par l'équipe de rédaction et soumis à la consultation publique (agents de la réserve, communautés riveraines, services étatiques, autorités coutumières et politique, partenaires techniques et financiers, etc...) ;
- ii. Le deuxième draft du PAG a inclus les avis sur la forme et le fonds du document, ces avis provenant des personnes ressources dont les compétences n'étaient pas disponibles sur le site (socio-économistes, comptables, etc) à travers un bureau d'études dénommée Nature Africaine Consulting « NAFRIC » à qui le document a été remis pour une lecture.
- iii. Le troisième draft a été soumis à la relecture de la Direction Générale du CFZ et du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
- iv. Le quatrième draft qui est considéré comme final a incorporé les avis et considérations de toutes les parties prenantes et soumis à l'approbation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF).

- Atelier de validation et consultation communautaire

Du 07 au 08 juin 2019, un atelier regroupant cent cinquante-deux (152) participants représentant toutes les parties prenantes de la gouvernance de la RBZ, dont 42 femmes a été organisé à Sérédou. Au cours de cette rencontre, les participants se sont accordés sur la forme de participation et le type de gouvernance pour valider le projet du présent PAG.

- Relecture de l'avant-projet du PAG

L'avant-projet du PAG a été soumis pour lecture et appréciation à des personnes ressources du Département de l'Environnement, des eaux et Forêts avant d'être soumis à un atelier de validation regroupant les autorités du Centre Forestier de N'Zérékoré, les gestionnaires de la RBZ, les partenaires techniques et financiers dont l'UNOPS, l'UE, GEF-Mano Rivers, USAID-WABBIC, FFI et les représentants de la communauté riveraines.

- Approbation du PAG

A l'issue de l'atelier de validation et après la prise en compte par l'équipe de rédaction des remarques et suggestions formulées par les participants, le Plan d'Aménagement et de gestion de la RBZ a été soumis pour approbation au Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des

Eaux et Forêts. Cette approbation a été sanctionnée par la signature de l'arrêté de validation dudit PAG après la tenue d'un grand atelier qui a réuni, sous la haute direction du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, et auquel ont participé le :

- conseiller du Président de la République en matière d'environnement
- conseiller du Premier Ministre en matière d'environnement
- représentant du Conseil Economique et Social
- Président de la Commission environnementale à l'Assemblée Nationale
- membres du secrétariat général et différentes direction du MEEF
- différents ministères (Administration du Territoire et de la Décentralisation ; l'Agriculture ; l'Elevage et des Productions Animales ; la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime ; l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique ; Ville et de l'Aménagement du Territoire ; l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; la Coopération et de l'Intégration Africaine ; Plan, Budget ; l'Economie et des Finances ; Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ; Mines et de la Géologie)
- partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale ; Union Européenne ; USAID ; FAO ; PNUD ; AFD ; GEF/MRU ; UNOPS ; WCF ; FFI ; MAB/UNESCO ; GIZ/KFW ; UICN
- ambassadeurs du Libéria, de la France, des USA
- la Société Civile : Guinée Ecologie ; GALF ; Green transformation 2050
- Assemblée Nationale
- Commission Environnement
- Conseil Economique et Social
- le Conseiller du Premier Ministre en matière de l'Environnement
- le Conseiller du PRG en matière de l'environnement.



Le présidium de l'atelier de validation du PAG –Ziama

0.3. DUREE DE VALIDITE ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU PAG

Le plan d'aménagement et de gestion de la RBZ couvre la période 2019-2028. Au cours de cette période, des plans d'actions triennaux qui reprennent en compte l'ensemble des activités à mettre en œuvre par les gestionnaires en collaboration avec toutes les parties prenantes (services étatiques, communautés locales et partenaires techniques et financiers) seront préparés et mis en œuvre. La déclinaison de ces plans d'action se fera annuellement à travers le plan de travail annuel (PTA) et en des plans de travail mensuels et hebdomadaires.

Le PTA sera annuellement évalué par le service interne de suivi et évaluation et les acteurs les plus concernés par la gestion de RBZ. Le plan d'action triennal sera évalué tous les trois ans par toutes les parties prenantes avec l'implication de la Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré, appuyé d'une expertise externe étant entendu que cette évaluation pourrait apporter des changements majeurs et la révision de certaines actions du plan et par ricochet le PAG.

L'année 2029 sera une année de consolidation des acquis et d'ajustement des trois plans triennaux, elle servira de trait d'union entre le plan finissant et le nouveau plan à élaborer.

0.4. STRUCTURE DU PLAN.

Ce présent PAG est structuré en quatre (4) grandes parties à savoir :

- a. Présentation et la description de la RBZ,
- b. Aspects juridiques et institutionnels,
- c. Mesures d'aménagement et de gestion,
- d. Coûts et modalités de financements du PAG

Chapitre 1 : DESIGNATION ET SITUATION

1.1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La Réserve de Biosphère du Ziama est située au Sud-Est de la Guinée, à 1000 km de Conakry dans la préfecture de Macenta entre 8°03' et 8°32' de latitude Nord et entre 9°08' et 9°32' de longitude ouest et couvre une superficie de 119 019 ha. Elle est située dans la zone de forêt humide à l'angle du Sud-Est de la Guinée et s'étant de Macenta (à une trentaine de Km à l'Est) 4,72 Km de N'Zebela-centre et la Latitude de Macenta jusqu'à la frontière du Liberia au Sud.

Administrativement la RBZ fait partie de la région de la guinée forestière, sous tutelle du Gouvernorat de N'Zérékoré.

La forêt de Ziama a été classée par l'arrêté n° 3272 SE/ F du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) le 12/09/1942 (*cf. annexe 1*) puis érigée en réserve de Biosphère le 17/02/1981.

Trois enclaves existent : Boo, Baimani, et Sibata II. Les deux (2) premières ont été créées simultanément au classement de la forêt, la dernière par un décret présidentiel du 11/05/1963. Leurs surfaces telles que décrites dans l'arrêté de classement sont respectivement de 3783, 1950 et 790 ha. Selon les mesures topographiques de 1993 effectuées par le PROGEFOR, il a été retenu pour Boo 4301 hectares ; Baimani 1983ha et Sibata II 798 ha.

Une quatrième enclave, non prévue dans l'arrêté de classement sans arrêté de déclassement est basée uniquement sur une autorisation administrative de 1979. Elle concerne le village de Balassou et couvre une superficie de 2 967 ha. Un processus de classement et de déclassement fera partie des actions de mise en œuvre du présent PAG.

La situation de l'ensemble des forêts classées a été clarifiée par le code forestier de 1989, en ses articles 95 à 101 et 110 à 113 et actualisée révisés par la Loi L/2017 **060/AN du 12 décembre 2017 portant code Forestier**. Elles font partie du domaine naturelle de l'Etat et sont inaliénables et imprescriptibles. Elles ne peuvent donc ni être données, ni vendues.

Dans la préfecture de Macenta, cinq (5) sous-préfectures et 32 villages sont riveraines à la RBZ à savoir :

Fassankoni (Kpoda, Yésou, Tilibaye, Noborotono, Baïmani) ; N'Zébela (Sibata I, N'Zébela, Sibata II, Bayama, Oyafero) ; Sérédou (Seredou, Malwéta village, Malwéta campement, Kassata, Bousse-dou, Chef-kolidou, Irié, Avilissou, Mamadita, Koïma-tongoro Boo, Lowoma, Borowu , Baloma, Balassou ; Orémaï (Dopamaï , Sedimai ,Massadou ,Orémaï, Walino, Diomai , Zoboromai , Kassanka) ; Singbedou (Sangbolomai, Kpongomai)

Les routes qui traversent la RBZ sont : Macenta-Sérédou-N'Zébela goudronnée jusqu'à N'Zérékoré (RN 2) ; Irié-Koyamah jusqu' à la frontière du Liberia ; N'Zebela, Oyafero, Tilibaye, Noborotono et une piste allant de Massadou à Dopamaï passant par Sédimai.

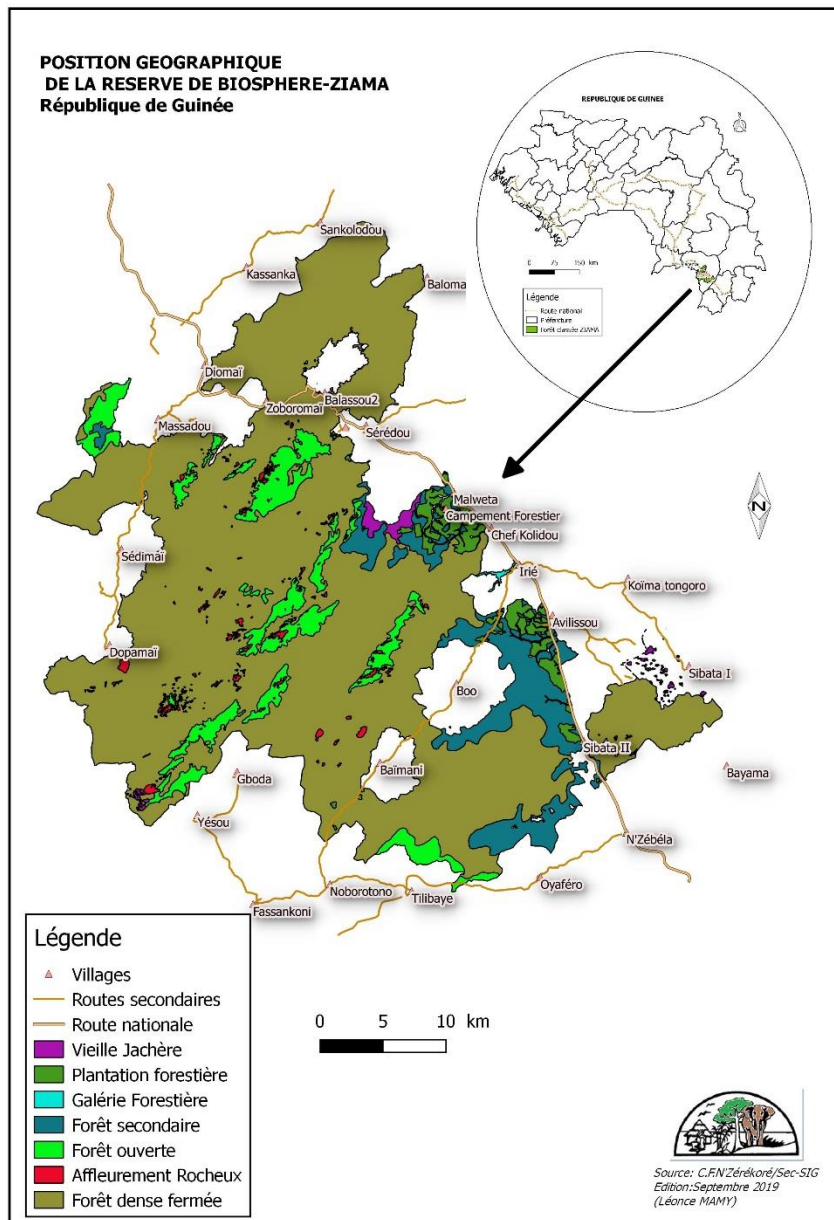


Figure 1: position géographique de la RBZ

1.2. APERCU HISTORIQUE

La Guinée a été un pays sous colonie française. A l'époque coloniale, des spécialistes en écologie ont considéré que les forêts de Ziama et de Diecké, en Guinée forestière, se situaient, respectivement au 4^e et au 7^e rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et comme points chauds (hot spot) en matière de la conservation de la diversité biologique par Conservation International (C.I). C'est ainsi que ces deux importantes forêts ont été placées, depuis le 12 septembre 1942, dans le domaine classé de l'État, pour enfin être déclarée Réserve de la Biosphère le 17 février 1981¹.

Son premier plan d'aménagement date de 1995 mais n'a jamais été mis en œuvre suite à plusieurs contraintes dont la majeure est le déficit des ressources financières.

Il a fallu revoir cet ancien plan d'aménagement, l'adapter au contexte actuel de gestion des réserves de biosphère en se référant aux lignes directrices de planification des aires protégées de l'UICN, celles des réserves de biosphère de l'UNESCO ainsi que au guide d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion élaboré et approuvé par la Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré.

¹ Sékou TRAORE est un Ingénieur des Eaux et Forêts, agent à la DIRECTION NATIONALE DES EAUX et FORÊTS, Parc de Camayenne, BP 624, CONAKRY (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE) in Rev. For. Fr. LIII - numéro spécial 2001 pp 360 - 362

Chapitre 2 : MULIEU NATUREL

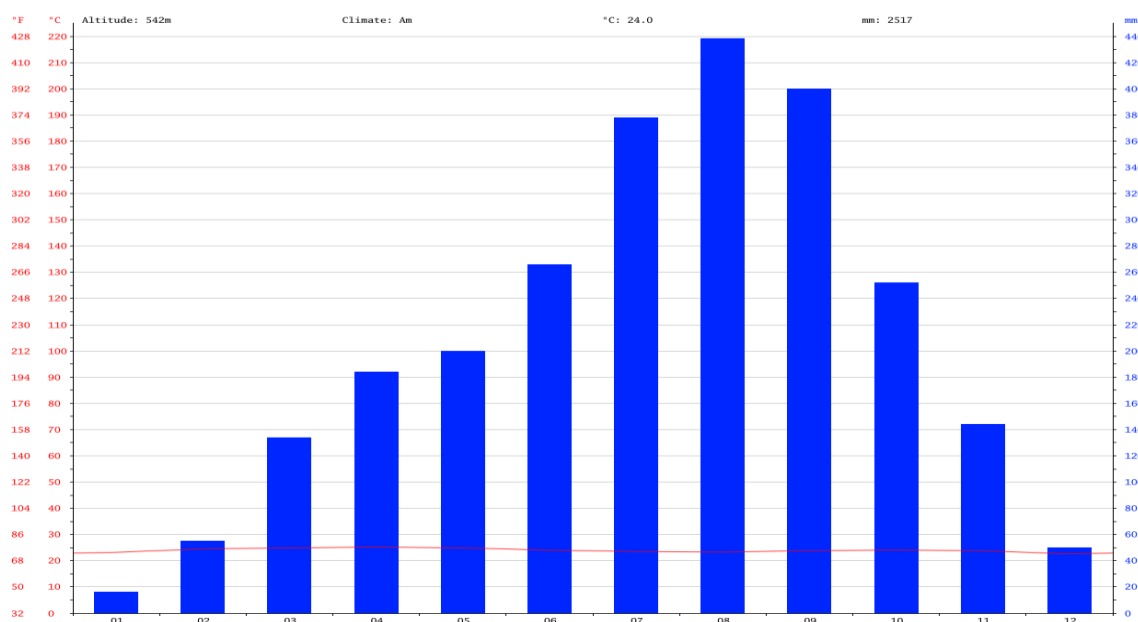
2.1. ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES

2.1.1. Climat

Le climat est de type tropical humide avec des températures journalières variant entre 17,7° et 30,4°, les mois les plus froids étant décembre et janvier. Pour le site de référence de Macenta, les pluies sont de l'ordre de 2700 mm par an environ 170 jours de pluies (moyenne de 2650 mm d'eau).

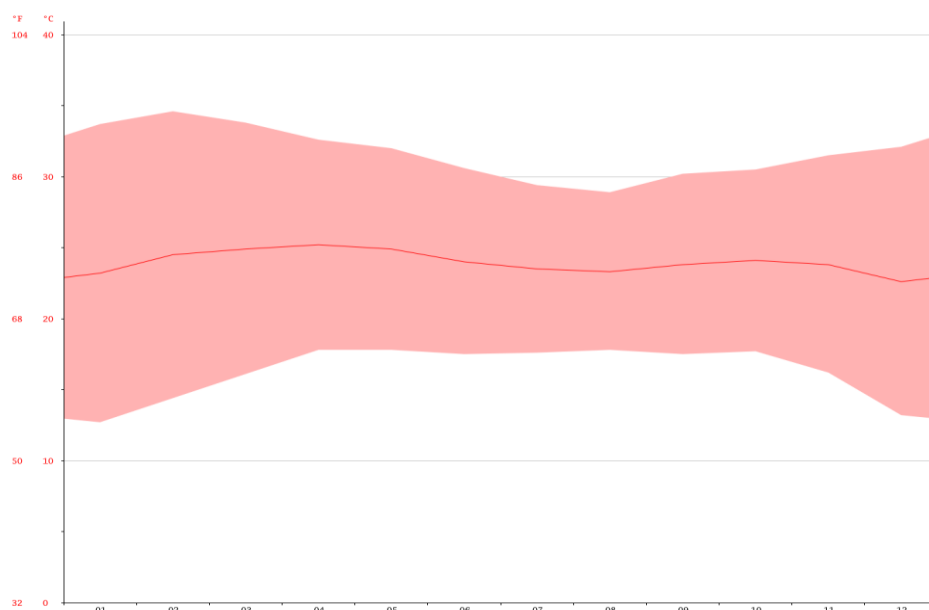
La saison des pluies dure de mars à Octobre y compris. L'humidité ambiante varie de 80% à 90 % l'évaporation n'est supérieure aux précipitations que 3 mois par an (saison sèche décembre, janvier et février) La durée d'insolation est de 2444 H/an (station IRAG de Sérédou). Sérédou la base vie de la RBZ a un climat tropical. La ville de Sérédou est caractérisée par de nombreux mois de pluies fortes. Il n'y a qu'une courte saison sèche et celle-ci est peu marquée. D'après Köppen et Geiger, le climat y est classé Am. Sur l'année, la température moyenne à Sérédou est de 24.0 °C. Sur l'année, la précipitation moyenne est de 2517 mm.

Diagramme climatique de Sérédou



La différence de précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 422 mm. Une variation de 2.6 °C est enregistrée sur l'année

Courbe de température de Sérédou



Le mois le plus chaud de l'année est celui d'Avril avec une température moyenne de 25.2 °C. 22.6 °C font du mois de Décembre le plus froid de l'année.

Tableau climatique de Sérédou

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Température moyenne (°C)	23.2	24.5	24.9	25.2	24.9	24	23.5	23.3	23.8	24.1	23.8	22.6
Température mini-male moyenne (°C)	12.7	14.4	16.1	17.8	17.8	17.5	17.6	17.8	17.5	17.7	16.2	13.2
Température maximale (°C)	33.7	34.6	33.8	32.6	32	30.6	29.4	28.9	30.2	30.5	31.5	32.1
Précipitations (mm)	16	55	134	184	200	266	378	438	400	252	144	50

Sources : <https://fr.climate-data.org/afrique/guinee/nzerkore-region/seredou-881942/>

2.1.2. Hydrographie

Le cœur géographique de la zone est le chaînon de Ziama orientée Nord Nord-Est/ Sud Sud-Ouest qui fait partie de la « dorsale guinéenne » (chaîne des monts Nimba), décrite comme chapelet de chaînons allongés et de plateaux, des grandes vallées orientées également selon les anciens plissements.

Ce chaînon est caractérisé par un relief localement très accidenté pouvant atteindre près de 1400m. Entre ces reliefs il existe une pénéplaine avec quelques bas-fonds. De nombreux Marigots entrecoupent cette forêt (Diani, Lélé, Veleoro, Véré, Loffa Avilli, Laoua, Libiguié...)

La combinaison entre le relief prononcé et les hautes précipitations naturelles, font que le chaînon de Ziama a une fonction essentielle sur le système hydrographique de la région. Ce chaînon équivaut à un bassin versant qui ravitaille de très nombreux cours d'eau qui arrose la région.

L'on s'imaginerait la gamme des services environnementaux que ce bassin hydrographique procure à la population Guinéenne mais aussi celles des pays voisins. Ses cours d'eau sont des sources importantes et potentielles pour l'érection des centrales hydroélectriques et/ou pour l'électrification rurale.

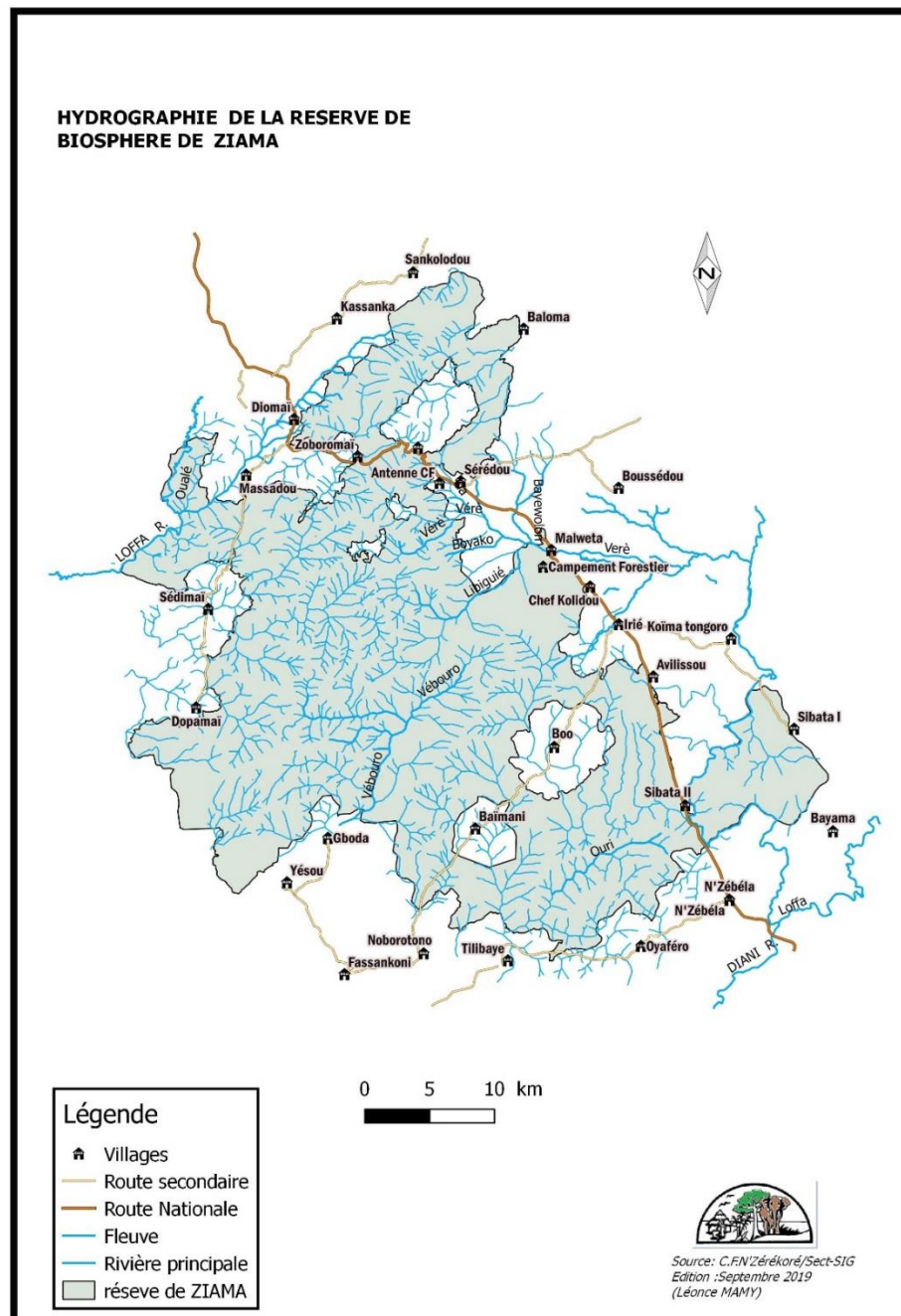


Figure 2 : carte hydrographique de la RBZ

2.1.3. Géologie et pédologie

Les études pédologiques dans la région sont peu nombreuses.

Quant à la forêt de Ziama, elle est située essentiellement sur un socle granitique précambrien. Une couverture sédimentaire postérieure a été intruse par de nouveaux granites amenant un métamorphisme poussé, comportant entre autres des quartzites. Des enclaves d'amphibolites sont visibles par endroits. Des dolérites se sont mises en place à une époque plus récente. Sur le site de la forêt, elles sont situées à l'Est vers N'Zebela et au Sud-Ouest vers Sedimai. La majorité des sols en guinée forestières est composés de sols ferralitiques dénaturés dont les propriétés physiques sont généralement favorables à la culture, mais dont les propriétés chimiques (Ph faible de 4 à 5) sont plutôt défavorables. Ces sols sont désilicifiés et enrichis en oxyde de fer et d'aluminium.

On observe une grande stabilité des agrégats oxydés donnant des sols meubles poreux et perméables. Le lessivage est important. Le stockage et l'apport des substances nutritives se fait presque uniquement par les substances organiques. Ces substances nutritives sont concentrées dans la couche supérieure épaisse d'environ 2 à 5 cm où la densité des racines est nettement que dans les horizons inférieurs. Quelques sols bruns à très bonnes caractéristiques agronomiques se rencontrent sur les sommets des collines basses et les replats des pentes collinaires.

En bordure des bas-fonds, les phénomènes d'hydromorphie temporaires sont fréquents de même que dans les plaines alluviales. Enfin, dans les bas-fonds, une grande variété de sols à hydromorphie totale allant du sol tourbeux impropre à la riziculture en amont à des sols à teneur argileuse et argilo-limoneuse de plus en plus forte vers l'aval et propice moyennant un drainage efficace aux cultures. Ces sols sont cependant de mise en culture fragile, un labour mal fait pouvant entraîner une érosion considérable, rapide et remédiable des sols.

Durant les années 1990, une exploitation artisanale de diamant a eu lieu dans la zone de Masadou et vers les années 1997- 1998, une Société Russe y a effectué des activités d'exploitation minière sur une bande longeant la réserve du côté Nord-ouest. Dans la zone de N'Zébela existe également des sites d'exploitation artisanale de l'or. Leur impact négatif sur l'environnement de la région est évident. Des actions pour éviter ces exploitations dans et autour de la réserve sont prévues dans le programme Protection et intégrité.

2.1.4. Flore et végétation

La forêt de Ziama est de type dense sempervirente ou semi caducifoliée.

Selon Schnell (1952), il existe deux étages de végétation en guinée forestière :

Étage inférieur aux altitudes proches de 950 à 1000m.

Cet étage englobe à Ziama les groupements végétaux des plaines, situés aux pieds des montagnes ainsi que sur les versants jusqu'à une altitude de 950 à 1000m.

Dans la végétation climacique de cet étage domine les forêts mésophiles, dont les forêts denses semi-caducifoliées, représentant plusieurs associations appartenant à l'ordre des *Tri-*

plochiteralia scleroxyton (Schnell 1952), qui vivent dans les plaines non abruptes. Comme espèces caractéristiques de ces forêts on peut citer entre autres : *Triplochiton scleroxyton* (Sterculiaceae), *Chrysophyllum perpulchrum* (Sapotaceae), *Morus mesozygia* (Moraceae) *Sterculia tragacantha* (Sterculiaceae), *Terminalia superba* et *T. ivorensis* (Combretaceae), *Aubrevillea platycarpa* (Mimosaceae), *Celtis adolphi frederichii* (Ulmaceae), *Chidlowia sanguinea* (Caesalpiniaceae), *Amphimas pterocarpoïdes* (Caesalpiniaceae), *Parkia bicolor* (Mimosaceae), *Chlorophora excelsa* (Moraceae).

Les forêts ombrophiles, forêts denses sempervirentes, représentent la série des groupements forestiers de terres fermes la plus humide occupant les vallées et leurs versants. Actuellement elles sont en régression, due sans doute au changement défavorable du climat. Les espèces représentatives de ces forêts ombrophiles sont : *Lophira alata* (ochraceae), *Heritiera utilis* (sterculiaceae), *Combretodendron africanum* (lecythidaceae), *Uapaca guineensis* (euphorbiaceae), *Turraeanthus africana* (meliaceae), *Cryptosepalum tetraphyllum* (Caesalpiniaceae), *Anopyxis klaineana* (rhizophoraceae), *Khaya ivorensis* (meliaceae), *Mammea africana* (cistaceae), *Mapania linderi* (cyperaceae), *Hypolytrum africanum* (cyperaceae), *Xylia evansii* (mimosaceae).

Il existe de groupements forestiers intermédiaires entre ces deux types de forêts climatiques. Parmi les groupements édaphiques, il faut citer surtout les forêts marécageuses occupant les bas-fonds marécageux localisés au pieds des montagnes, dans les fonds de vallées. On peut citer comme participants principaux de leur composition floristique : *Uapaca paludosa* (euphorbiaceae), *Mitragyna stipulosa* (Rubiaceae), *Nauclea pobeguini* (Rubiaceae), *Mitragyna ciliata* (Rubiaceae), *Raphia vinifera* (arecaceae), *Gardenia imperialis* (Rubiaceae), *Cryptosperma senegalensis* (araceae). Dans les trouées de la voûte forestière provoquées par l'homme, les groupements paludicoles herbacés se développent où étaient installés les rizicultures.

Les forêts rupicoles représentent un autre type de forêt édaphique. Elles se développent au bord des cours d'eau, surtout au bord des grandes rivières. Dans ces forêts abondent surtout : *Uapaca hendoltii* (euphorbiaceae), *Pterocarpus santalinoides* (Fabaceae), *Pseudospondias microcarpa* (Anacardiaceae) *Samanea dinklagei* (Mimosaceae), *Pachystela brevipes* (Sapotaceae).

Les forêts secondaires occupent actuellement des étendues considérables. Elles présentent les espèces typiques suivantes : *Musanga cecropioides* (Moraceae), *Trema orientalis* (Ulmaceae), *Anthocleita nobilis* et *A. Procera* (Loganiaceae), *Harungana madagascariensis* (Hypericaceae), *Tabernaemontana longifolia* (Apocynaceae), *Callichilla subsessilis* (Apocynaceae), *Selaginella myosurus* (Selaginellaceae), *Scleria barteri* (Cyperaceae), *Vernonia amygdalina* et *V. Conferta* (Asteraceae), *Acacia pennata* (Mimosaceae), *Newbouldia laevis* (Bignoniaceae), *Elaeis guineensis* (Arecaceae), *Rauwolfia vomitoria* (Apocynaceae), *Albisia zygia* (Mimosaceae).

Étage montagnard

Cet étage surplombe le précédent jusqu'à 1400 m. Il occupe les parties supérieures des pentes, les crêtes et les parties sommitales.

Les groupements dominants de cet étage sont les forêts climatiques forêt montagnard à *Parinari excelsa*. Il existe plusieurs groupements de ces forêts et leur répartition est conditionnée par différents facteurs écologiques. Outre les espèces arborescentes qui existent aussi dans l'étage inférieur, mais qui deviennent ici plus communes, les forêts montagnardes ont leurs propres espèces. Parmi celles caractéristiques des forêts montagnardes climatiques, il faut citer *Parinari excelsa* (Chrysobalanaceae), *Syzygium steudii* (Myrtaceae), *Dracaena arborescens* (Agavaceae), *Trichilia heudelotii* (Meliaceae), *Beilschmidia mannii* (Lauraceae), *Bersama abyssinica* subsp. *pollinoide* (Melianthaceae), *Vernonia frondosa* et *V. Andohii* (Asteraceae), *Memecylon fasciculare* (Melastomataceae), *Trichoscypha oba* (Anacardiaceae) *Polyscias fulva*, (araliaceae), *Cscheffera barteri*

(*araliaceae*), *Garcinia polyantha* (*clusiaceae*), *Oporia mimbana* (*amomaceae*), *Ochna membranacea* (*ochraceae*), *Garretnera cooperi* (*loganiaceae*), *Rhaphiostylis beliniensis* (*icacinaceae*), *Daniella thurifera* et *Thiaghemella beckelii*.

Dans les endroits rocaillieux où le sol est peu profond, ces formations deviennent plus ou moins xérophiles et moins dense. Par endroits, elles passent aux groupements savanicoles montagnards arborés arbustifs ou herbacés, dans lesquels on rencontre les espèces suivantes : *Hymenodictyon floribundum* (*Rubiaceae*), *Nuxia congesta* (*Loganiaceae*), *Craterispermum laurinum* (*Rubiaceae*), *Eugenia leonensis* (*Loganiaceae*), *Marghamia tomentos* (*Bignoniaceae*), *Maesa lanceolata* (*Myrsinaceae*), *Prema hispida* (*Verbenaceae*), *Loudetia kagerensis* (*Poaceae*), *Panicum griffonii* (*Poaceae*), *Melinis munitiflora* (*Poaceae*).²

Dans les ravins humides de l'étage montagnard, on rencontre des forêts édaphiques, marécageuses, dans lesquelles dominent les fougères arborescentes (*Cyathea manniana* et *C. dregei* et *Macaranga sp.*). Cette forêt avec celle de Diecké, constitue un des derniers grands vestiges de la forêt dense en Guinée.

On y compte 335 espèces arborescentes dont 236 forestières, 25 savanicoles et 74 introduites ou cultivés ont été recensées dans ces deux forêts. Les arbustes sont représentés par 129 espèces, 84 spontanés, 35 introduites (Lisowski, 1991). Nombreuses sont des lianes y compris les arbustes lianiformes : elles comportent 156 espèces. Il existe un minimum de 642 espèces de plantes herbacées (annuelle et vivace) et suffrutescentes. Parmi ces plantes herbacées, 158 peuvent être considérées comme de vraies plantes forestières.

Elle est encore en partie primaire et, étant donné qu'elle se trouve à la limite septentrionale de la zone forestière équatoriale, elle constitue un écosystème unique et très fragile et doit d'être protégée très rapidement des dégradations qu'elle subit.

Des études RAP réalisées récemment présentent la situation suivante par rapport aux espèces végétales (arbres, arbustes et juvénile) vulnérables de l'UICN dans la forêt de Ziama³:

² Tiré de l'ancien plan d'aménagement élaboré en 1995

³ Ces données sont issues des résultats de l'étude d'évaluation rapide de la flore de Ziama réalisée par l'équipe de FFI/CFZ du 21 février au 21 mars 2019

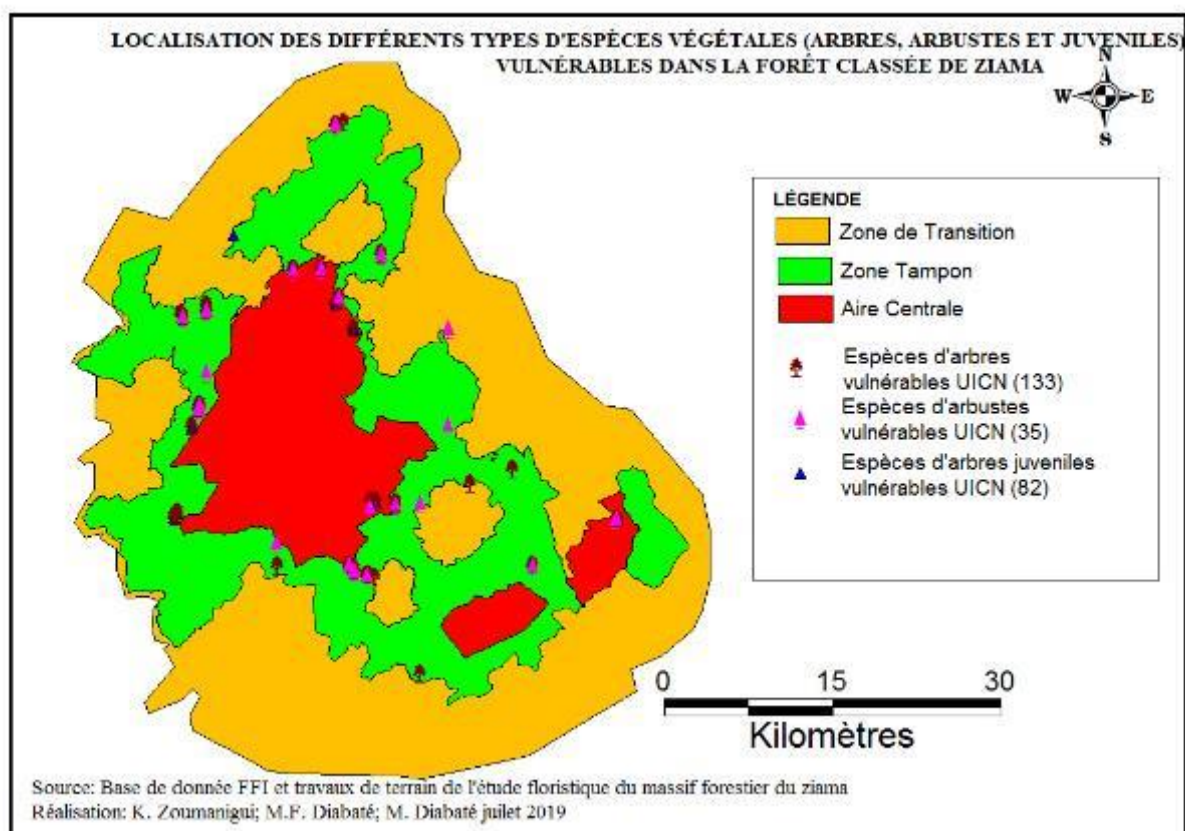


Figure 3 : Carte de localisation des différentes types d'espèces végétales (arbres, arbustes et juvéniles) vulnérables de l'UICN dans la forêt de Ziam

Sur cette carte de localisation des espèces végétales (arbres, arbustes et juvéniles) dans la forêt classée de Ziam, il se dégage clairement deux catégories d'espèces végétales d'arbres matures qui sont respectivement : les espèces végétales d'arbres isolés et les espèces d'arbres associés à leurs arbustes et juvéniles. Cela veut dire tout simplement que, les espèces d'arbres isolés ont une régénération très difficile comme par exemple *Milicia excelsa*, *Milicia regia*, *Lovoa trichilioides*, *Copaifera salikounda* et *Lophira alata*. Par contre les espèces d'arbres associés à leurs arbustes et juvéniles, ont une régénération facile comme *Drypetes afzelii*, *Neostenanthera hamata*,

Notons que l'ensemble de ces données est susceptible d'évolution en fonction des études futures qui doivent se multiplier durant la vie de ce plan d'aménagement et de gestion.

2.1.5. Faune

La réserve de Ziam, d'après les inventaires par le PROGERFOR, de 1991 à 1994, montre une biodiversité parmi les plus importantes de l'Afrique occidentale. Pour l'ensemble des vertébrés (hors-mi les poissons) 547 espèces ont été recensées dans la région. En ce qui concerne les seuls mammifères, 124 espèces ont été trouvées dans la réserve de Ziam. Parmi eux, la diversité des grands mammifères tel que : l'éléphant, l'hippopotame nain, les céphalophes, les singes et les carnassiers est à souligner, ainsi que la diversité des petites espèces : 31 espèces de chauve-souris et 38 espèces de rongeurs. 347 espèces d'oiseaux sont présentes dans la région dont 286 dans les limites de la RBZ. Ce qui l'a fait classer comme une zone d'importance pour la conservation des oiseaux.

Cette richesse place la RBZ au premier rang de diversité en Afrique occidentale. 50% des espèces présentes en Guinée sont dans cette réserve.

54 espèces de reptiles ont été recensées dont 41 espèces de serpents ; 10 de lézard ; 2 de tortues ; et 1 de crocodile. 30 espèces de batraciens sont présentes (les listes de ces animaux sont fournies en annexe).

Un grand nombre des espèces de vertébrés sont interdépendantes avec la végétation de la forêt, notamment les chauve-souris frugivores, les singes, les oiseaux et les grands herbivores y inclus les éléphants.

Ce site est un refuge pour certaines espèces rares, vulnérables et menacées, y compris l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), le chimpanzé de l'Afrique de l'ouest (*Pan troglodytes verus*), le pangolin géant (*Manis gigantea*) et l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) etc. Il héberge 22 espèces de mammifère protégés par les règlements CITES (convention for the international trade of endangered species), dont 3 ont reçu l'état de protection intégrale par la convention de Washington pour la protection des espèces menacées et 19 ayant reçu l'état de protection partielle.

De plus, cette réserve est une des forêts les plus importantes comme habitats des espèces endémiques du grand bloc forestier Guinéen supérieur (à cheval sur le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée).

Ce bloc, situé entre 1000 et 1400 m d'altitude est le plus important de tous les centres d'endémisme de l'Afrique pour les mammifères avec 29 espèces endémiques.

Tableau 1 : Taux de rencontre des cibles de conservation (mesure présence-absence)

Espèce	Période					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<i>Atherurus africanus</i> - <i>Atherure</i>	0,0067	-	0,0059	0,0235	0,0111	0,0052
<i>Canis aureus</i> - <i>Chacal commun</i>	-	-	-	0,0024	-	0,0013
<i>Civettictis civetta</i> - <i>Civette</i>	0,0242	0,0146	0,0235	0,0118	-	0,0116
<i>Genetta servalina</i> (<i>Servaline Genet</i>)	-	0,0009	-	-	-	0,0013
<i>Cephalophus dorsalis</i> - <i>Céphalophe bai</i>	0,004	0,0155	-	0,0094	-	0,0039
<i>Cephalophus nigrifrons</i> - <i>Céphalophe à front noir</i>	0,0148	0,0052	0,0098	0,0118	-	0,0013
<i>Cephalophus silvicultor</i> - <i>Céphalophe à dos jaune</i>	0,0242	0,0069	0,0196	0,0282	-	0,0065
<i>Cephalophus monticola</i> - <i>Céphalophe bleu</i>	0,0821	0,0525	0,0548	0,0612	0,0111	0,0452

<i>Autres céphalophes</i>	0,0121	0,0172	0,0215	0,0329	-	0,0142
<i>Tragelaphus eurycerus</i> (Bongo)	0,0013	0,0034	-	-	-	0,0026
<i>Potamochoerus porcus</i> - Potamochère	0,0256	0,0198	0,0176	0,0447	0,0223	0,0168
<i>Cercopithecus ascanius</i> - Singe d'Ascanie	0,0161	0,0138	0,002	0,0024	-	0,0013
Singes (autres)	-	0,0112	0,0215	0,0306	-	0,0078
<i>Loxodonta africana</i> - Eléphant	0,1130	0,0155	0,0098	0,0047	-	0,0284
<i>Mangouste spp</i>	-	0,0009	-	0,0071	0,0111	-
<i>Syncerus caffer</i> - Buffle	-	0,0009	-	-	-	-

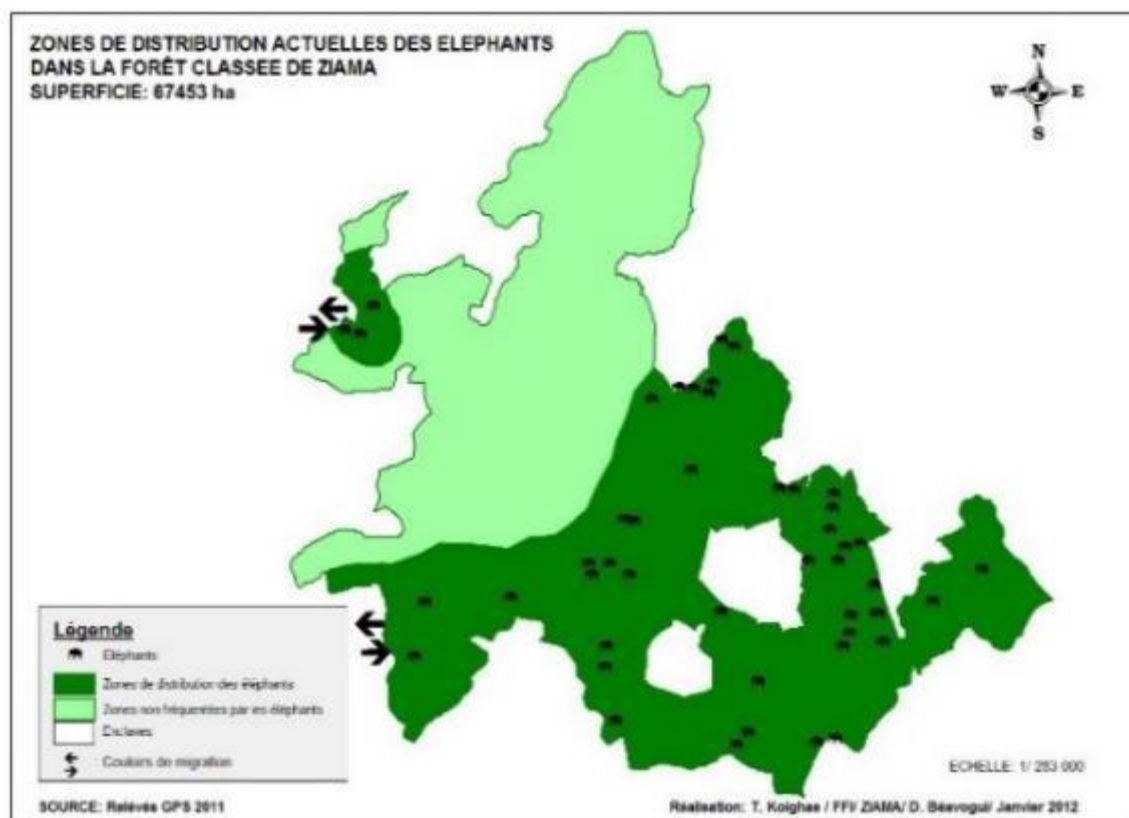


Figure 4 : Zones de distribution actuelles des éléphants à la RBZ

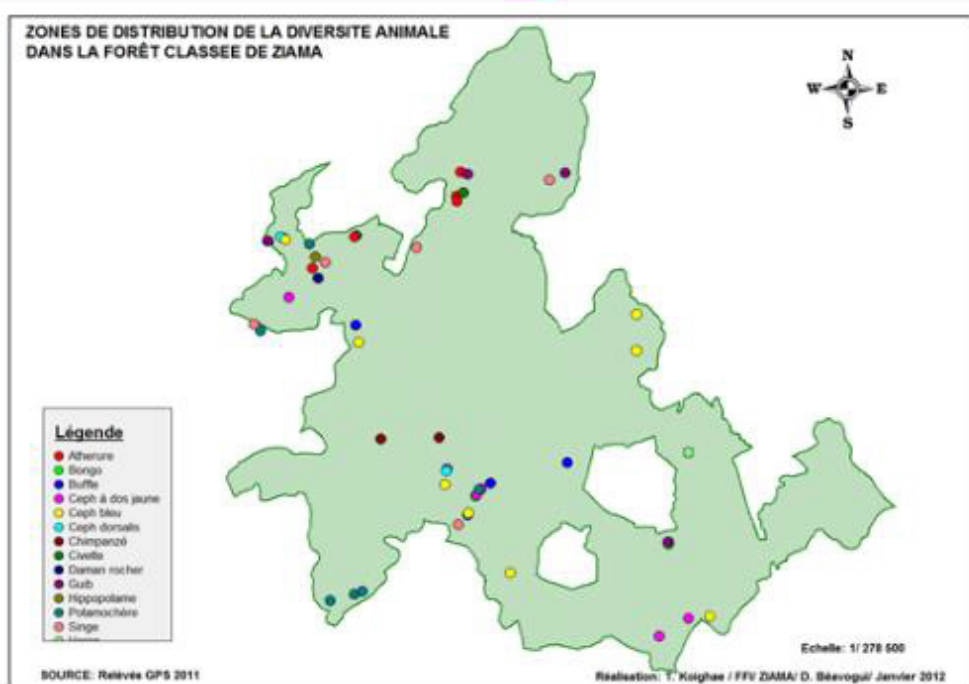


Figure 5 : Zones de distribution de la diversité animale dans la RBZ

2.1.6. Les cibles de conservation de la RBZ.

Les cibles de conservations sont les espèces pour lesquelles la gestion doit faire plus attention que les autres espèces. Lors de l'analyse IMET, les espèces ci-dessous énumérées ont été retenues par les gestionnaires de la RBZ comme étant leur cible de conservation. Cela ne veut pas dire que les autres espèces seront négligées pour autant mais l'attention particulière sera apportée à ces cibles pour raison d'endémisme ou de degré de vulnérabilité et de danger :

Tableau 2 : Les cibles de conservation de la RBZ

N°	Noms communs	Noms scientifiques
1	Atherure	<i>Atherurus africana</i>
2	Bongo	<i>Tragelaphus euryceros</i>
3	Buffle de Forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>
4	Céphalophe à bande dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>
5	Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>
6	Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>
7	Chimpanzé de l'Afrique de l'ouest	<i>Pantroglutes verus</i>
8	Civette	<i>Viverra civetta</i>
9	Daman de rocher	<i>Procavia capensis</i>
10	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>
11	Hippopotame nain	<i>Hexaprotodon liberensis</i>
12	L'éléphant de forêt	<i>Loxodonta cyclotis</i>
13	Le Pangolin à longue queue	<i>Manis tetradactyla</i>
14	Le Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>
15	Les tortues	<i>Testudines sp</i>
16	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
17	Singe	<i>Cercopithecus spp</i>
18	Varan	<i>Varanus niloticus</i>
19	Picatharte chauve de Guinée	<i>(Picathartes gymnocephalus).</i>

Un inventaire systématique pour actualiser l'effectif des populations des espèces fauniques et floristiques de la RBZ sera une des priorités de ce plan d'aménagement et de gestion faute d'inventaire récent.

Chapitre 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO - ECONOMIQUE ET CULTUREL

3.1. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET MODE DE GOUVERNANCE

3.1.1. Peuplements

La composition actuelle de la Guinée forestière est la résultante de mouvement de population Est-Ouest et surtout Nord-Sud. Il existe deux types de population :

La population d'origine, dite forestière, composée essentiellement à Ziamas de l'ethnie **Toma, Kpèlè, Kissien et Manian**.

Depuis quelques décennies, poussés notamment par le slogan de la 1^{ère} république « la terre appartient à celui qui la met en valeur » et à la recherche de terres fertiles que celles qu'ils possédaient au Nord, les Malinké et les peulhs du Nord de la Guinée, se sont installés en Guinée forestière. Toutes ces ethnies reconnaissent la valeur de la forêt et s'y accrochent fortement. Raison pour laquelle leur implication effective dans sa gouvernance demeure plus que nécessaire.

Quant aux villages, deux villages se sont implantés en FC Ziamas après son classement, situés en bordure de la route nationale reliant N'Zérékoré à Macenta : Sibata II et Ballassou. Les plus anciens des trente-deux (32) villages riverains sont : Sédimaï et Bayama fondés vers 1800.

La densité de la population est de 18,9 hab/km² dans la préfecture de Macenta. Localement cette densité est trompeuse car elle ne prend pas en compte le vide théorique de la forêt classée et la pression démographique qui existe sur ses abords.

L'accroissement démographique calculé entre 1990 et 2014 est de 3,1% par an en Guinée Forestière avec des variations par préfecture. L'accroissement est de 1,2% dans la préfecture de Macenta.

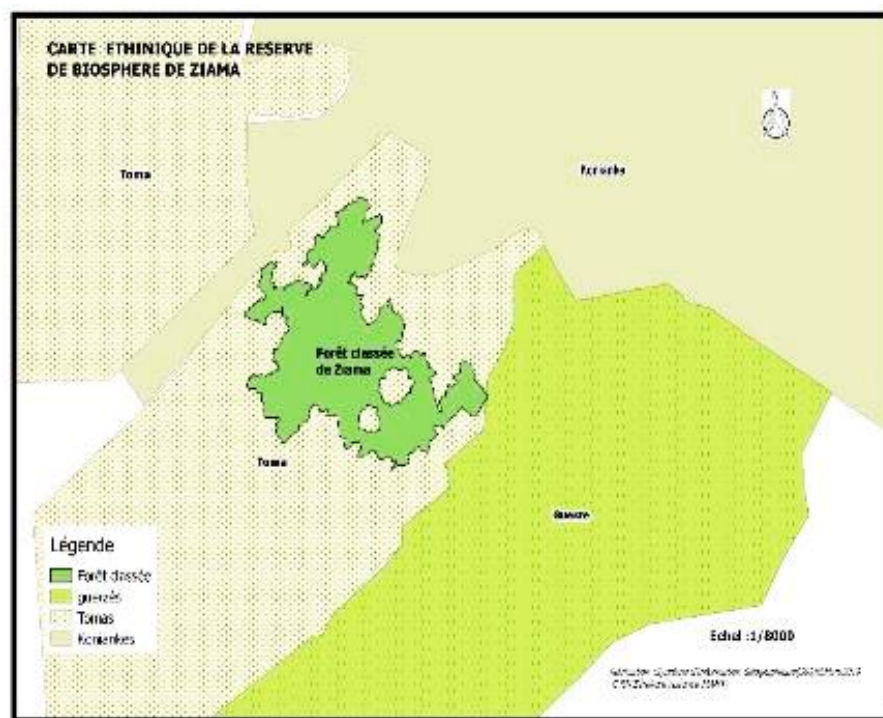


Figure 6 : Carte ethnique autour de la RBZ

3.1.2. Aspects démographiques.

En comparant les deux tableaux, il se dégage que de 2014 (73 175) à 2018 (88 623) soit 5 ans, il y a eu l'accroissement de la population autour de la RBZ de 15 448 habitants soit 6,4%

Tableau 3 : Recensement de la population autour de la RBZ (2014)

Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total
Fassankoni	6 415	7 477	13 892
N'Zébéla	7 842	8 426	16 268
Orémaï	4 261	4 741	9 002
Sengbédou	6 510	7 254	13 764
Sérédou	9 651	10 598	20 249
Total	34 679	38 496	73 175

Source : Données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014 suivant Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015

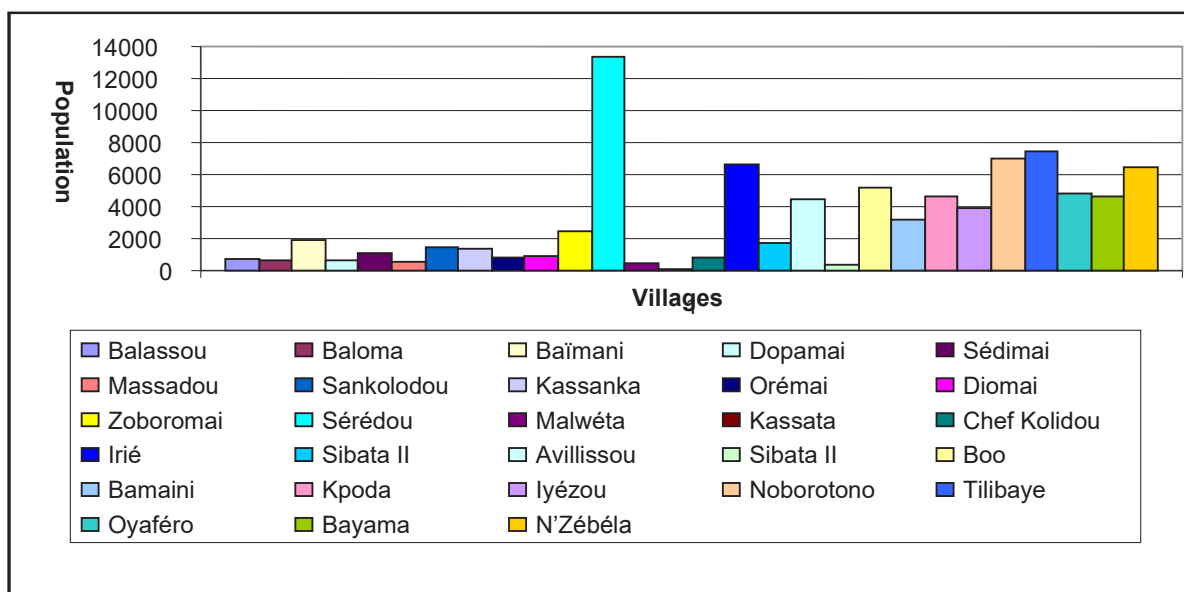
Tableau 4 : Recensement population 2018

N°	District et secteurs	Nb Population	sous-préfectures
1	Zebela centre	6163	Zebela
2	Bayamah	4635	
3	Oyafero	4350	
4	Sibata II	2002	
5	Sibata I	3195	
6	Iyessou	3161	Fassankoni
7	Kpoda	2093	

8	Noborotono	3303	
9	Baimani	1061	
10	Makabou	2065	
11	Tilibaye	4992	
12	Oremai	1979	Oremai
13	Waleno	342	
14	Yomai	1225	
15	Massadou	833	
16	Kassanka	3320	
17	Sedimai	1589	
18	Dopamai	871	
19	Zoboroma	2290	
20	Sanglomaï centre	1630	Sengbedou
21	Nianlessou	1264	
22	Avilissou	3428	Seredou
23	Baloma centre	657	
24	Boo	2779	
25	Boussedou	4908	
26	Malewoïta	561	
27	Kassata		
28	Irié	5301	
29	Chef kolidou	426	
30	Koïma	3543	
31	Seredou	14148	
32	Balassou	509	
		88623	

Le plus peuplé des 32 villages est Sérédou avec une population de 13 228 habitants, soit 15% de la population totale, suivi de Tilibaye : 7 500 habitants pour 8,55% du total d'habitants.

Les populations des villages de Avilissou, Sibata II, Zoboromaï, Sédimaï, Diomaï, Kpoda et Sérédou exercent une forte pression sur les ressources forestières (faune et flore) à cause de leur proximité par rapport à la forêt classée (environ 1 à 3 Km). Malgré l'existence des enclaves de Boo et Baimani les populations de ces deux villages exercent elles aussi une pression non moins importante sur les ressources de la forêt ainsi que deux autres (2) villages (Sibata I et Balassou) installés à l'intérieur de la forêt classée.



Graphique 1 : Histogramme démographique des villages riverains

3.1.3. Organisation coutumière et valorisation du savoir traditionnel

a) Organisation coutumière

Il existe dans les trente-deux (32) villages des organisations qui sont coutumières. Les institutions chargées de l'administration des villages s'inspirent des principes traditionnels de chaque village. Les Chefs secteurs, Présidents du Conseil de Districts y sont présents et jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale et administrative des villages, sous l'autorité traditionnelle du Conseil des Sages.

Du fait que la composition et le fonctionnement du bureau du conseil des Sages remontent aux origines même de chaque village, tous les pouvoirs coutumiers leurs permettent de résoudre la quasi-totalité des conflits familiaux, domaniaux, inter communauté et inter villages.

Dans le terroir villageois, une équipe dénommée en Loma « Massagui » (les rois) est reconnue sur le plan de l'âge, de l'expérience mais surtout de la progéniture, garde le monopole de la totalité du terroir villageois. Elle peut décider de l'affectation ou non d'une portion de terre pour des raisons qu'elle juge fondées.

Au niveau de la famille, la terre appartient à celui qui pour la première fois y a installé une culture. Cette famille peut, elle aussi, affecter une portion à qui elle veut mais avec l'avis favorable du groupe des rois.

Cette organisation n'est pas sans impact aussi bien positif que négatif sur la gestion du terroir. Chaque famille étant maître de sa portion, elle ne reconnaît aucun pouvoir de pression extérieure qui peut lui faire appliquer les règles rationnelles et de gestion durable du terroir.

Les familles sans terres sont plus nombreuses que celles qui en possèdent. Certaines personnes justifient cette situation par une soi-disant insuffisance de terre exploitable mais en réalité, elle est plutôt liée à une mauvaise répartition des terres entre les communautés (FFI, 2018). Un bon plan de gestion des terroirs pourrait être une des solutions à ce problème que le PAG doit prendre en compte dans le cadre des mesures riveraines.

La subdivision en quartier ou concession et leurs raisons sont dues à la totemisation, à l'ordre d'arrivée, à la provenance et à l'harmonisation des travaux.

Tableau 5 : Organisation traditionnelles et leurs rôles

N°	Organisations traditionnelles	Rôle
1	Chefs de culte	Exécution des valeurs traditionnelles
2	Neveux	Bénédiction, médiation et messagers
3	Propriétaires terriens	Gestion des terres
4	Sages	Gestion des conflits
5	Forgerons	Fabrication petits outillages et objets de culte
6	Chasseurs/guerriers	Chasse et défense
7	Accoucheuses traditionnelles	Accouchement

b) Valorisation du savoir traditionnel

- Les gestionnaires se basent sur les pratiques traditionnelles, les interdits, les totems, le respect des lieux de cultes pour renforcer la sensibilisation sur la protection de la réserve.
- Sur vingt-huit (28) villages de la Réserve, quatorze (14) possèdent des lieux de cultes dans la Forêt Classée dont quinze (15) forêts sacrées pour les hommes et deux (2) pour les femmes, à cela s'ajoutent sept (7) lieux d'adorations et trois (3) eaux sacrées (voir tableau n°6).

Tableau 6 : lieux d'adoration, forêt sacrée et noms des lieux d'adoration à l'intérieur de la RBZ

N°	VILLAGES	Forêt sacrée		Lieux d'adoration	Eaux sacrées	Noms des lieux d'adoration
		Hommes	Femmes			
1	Dopamai	2	-	1	-	-Löphala
2	Sedimai	1	-	-	-	
3	Sankolodou	1	-	-	-	
4	Diomai	-	-	1	-	Près du cours d'eau Owa
5	Zoboroma	1	-	1	-	Une pierre
6	Sérédou	1	-	1	-	-
7	Malweita	-	-	-	1	Tête cour d'eau Böyökö
8	Kassata	-	-	-	1	
9	Avillissou	-	-	1	-	Une pierre
10	Yézou	1	-	-	-	
11	Kpoda	6	1	2	-	Cour d'eau Yèbè Cour d'eau Wolovayié
12	Baïmani	-	-	-	1	-
13	Tilibaye	1	1	-	-	
14	Oyaféro	1	-	-	-	

Total	15	2	7	3	
-------	----	---	---	---	--

- Source : Centre Forestier de N'Zérékore

3.1.4. Organisation sociale

Selon les résultats d'une enquête menée par Fauna and Flora International en 2018 dans les 32 villages autour de la RBZ et au sujet de la vie associative des communautés autour de Ziam, il est ressorti que 53% des personnes interviewées ne se reconnaissent pas appartenir à un groupe organisé contre 47% qui, elles déclarent appartenir à des groupes. (FFI, 2018)

En réalité, les groupes auxquels prétendent appartenir les 53% ne sont pas des vrais groupes organisés. Il s'agit plutôt des groupements d'entraide sociale non formalisés c'est-à-dire sans un seul document juridique ou administratif. Cette catégorie des personnes semble reposer son espoir sur l'appui extérieur en lieu et place de recherche d'une autosuffisance et/ou une auto-nomisation.

Ce constat est également ressorti dans les réponses des participants lors de la consultation communautaire où les communautés pensaient que tout doit venir de l'extérieur. Il est vrai que cela est le résultat d'un héritage du passé où les projets amenaient des choses sans focaliser leur attention sur la durabilité et une fois partis, tout tombait à l'eau.

Néanmoins, dans les villages, il existe déjà des groupes d'intérêts professionnels sur lesquels les gestionnaires de la RBZ peuvent focaliser leur attention notamment les commerçants, les pêcheurs, les forgerons, les tisserands, les artisans, les tradipraticiens et les chasseurs exerçant tous des prélèvements de matières premières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion, il sera question de privilégier la trilogie « faire avec, par et pour les communautés » en essayant, d'une part, de bien structurer les différentes associations, les former et les accompagner dans l'obtention d'une reconnaissance juridique et de l'autre, les aider à rentabiliser l'agriculture, à développer des activités génératrices des revenus (AGR) porteuses et à promouvoir l'élevage à travers des structures communautaires de Gestion durables des ressources reconnues (associations, groupements, coopératives etc...). Il faudra aussi les former dans la formulation des projets pour qu'à la longue, elles puissent être capables de faire des levées des fonds pour leurs activités.

Néanmoins des bases de collaboration, bien que mineures, existent déjà entre les gestionnaires de la RBZ et ces structures. Certaines jouent un rôle important dans la gestion du site : les chasseurs servent de guide dans les travaux de patrouilles, certains jeunes sont employés pour les travaux forestiers, quelques femmes contribuent au maintien de la confiance entre les gestionnaires et les communautés.

Parallèlement aux structures traditionnelles, d'autres associations ou groupements se forment sur la base du volontariat. Il s'agit d'associations traditionnelles d'entraide mutuelle au moment des travaux champêtres, de tontines, d'élevage, etc.

Ces associations qui regroupent les jeunes selon les sexes animent la vie sociale et quelque fois économique de chaque village étudié. A côté de ces structures, on note également l'existence des Chefs de cultes, de chasseurs, de forgerons, de guerriers, des propriétaires terriens et de neveux exerçant des rôles définis dans le tableau n°1 ci-après :

Tableau 7 : Organisations administratives des communes riveraines à Ziama, Districts et Secteurs riverains

N	Sous-prefecture		Districts	Secteur
1		1	N'Zébela I et II	Mamadita
		2	Doumoun	
		3	Kouma	
		4	Balagolaye	
		5	Silissou	
		6	Oyaféro	
		7	Bayama	
		8	Sibata I	
		9	Sibata II	
2	SEREDOU	10	Sérédou I et II	Lazaou
		11	Malowoita	Lowoma
		12	Irié	Volwabilissou
		13	Avilssou I et II	Kpakata
		14	Boo	Kassata
		15	Koima Togoro	Mamadigrota
		16	Balassou	Malowoita campement
		17	Baloma	Kasaouma
		18	Boussedou	Ouata
		19	Chef kolydou	Mamadidou
		20		Borowou I et II
3	FASSANKONI	21	Fassankoni centre	
		22	Noborotono	Moussadou
		23	Tilibaye	Yalaballa
		24	Makabou	Kobalaga
		25	Baimany	
		26	Kpoda	
		27	Yézou	
		28	Zényé	
		29	Zynigrozou	
4	OUREMAI	30	Ourémai centre	
		31	Kassanka	Warino I et II
		32	Zoboroma	Siafata
		33	Néridou	Kpodobou
		34	Yomai	
		35	Massadou	
		36	Sedimai	
		37	Dopamai	
5	SEINGBEDOU	38	Seingbedou centre	
		39	Gnalézou	
		40	Sangolomai	
		41	Laadou	
		42	Sighidou	
		43	Palya	
		44	Zoumoumai	
6	KOUANKAN	45	KPounkogodou	

3.1.5. Aspect économique

L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture. A part les cultures vivrières (riz, manioc, niébé, ...) qui couvre la majorité des besoins en auto- consommation, les exploitations présentent en grande majorité des cultures de rente (café, cacao, cola, banane plantain, huile de palme, de palmiste,). Une autre partie du niveau des exploitations provient de l'élevage, pisciculture qui sont considérées comme activités secondaires. L'importance économique des activités extra-agricole est variable : le commerce et la fabrication de l'huile de palme, du palmiste et du vingt de raphia peuvent rapporter beaucoup, tandis qu'en générale l'utilisation de produits secondaires de la forêt et autre artisanat reste peu développée. Ces activités représentent en moyenne, selon estimation de Baum & Wiemer (1992) entre 5 et 10% des revenus monétaires. La chasse joue un rôle important dans l'approvisionnement en protéines animales et participe également à l'économie.

La forêt représente alors le centre de convoitise pour utilisation direct de certains produits tels que le Raphia, les fruits, la chasse, le rotin, le Garcinia cola, le Xylopia, le Piper, les escargots....

Secteurs d'activités des populations

- Les principales activités rencontrées dans les 32 villages riverains sont concentrées dans les secteurs d'activités suivants : l'agriculture, l'élevage, la chasse de subsistance, la pêche artisanale, le petit commerce et l'artisanat.
- Les principales cultures pratiquées sont : le riz, le manioc, la patate, le taro, le maïs, l'arachide, le niébé, le sorgho, la banane, le palmier, l'aubergine, le piment, le cola, le café.
- Les principales espèces élevées : chèvre, mouton, poulet, canard, porc, chat, chien, poisson, bœufs.
- Les services rendus : l'alimentation, le commerce, la protection, le sacrifice, les cérémonies, l'accueil etc....

Classification préférentielle des produits agricoles

- Par ordre de consommation : riz, mil, sorgho, manioc, maïs, niébé, arachide, piment, aubergine, banane, patate, taro
- Par ordre de commercialisation : café, cacao, cola, huile de palme, riz, banane, arachide, niébé, piment, taro, patate

Classification préférentielle des espèces élevées :

- Par ordre de consommation : poisson, poulet, porc, chèvre, bœufs, canard, mouton ;
- Par ordre de commercialisation : poulet, porc, chèvre, mouton, bœuf.

L'étude menée en 2018 dans 32 villages riverains par FFI en vue d'apprécier le niveau de vie des populations riveraines de la RBZ a par contre donné la tendance suivante sur les sources de revenus des communautés vivant dans et autour de la Réserve de Biosphère de Ziama.

Tableau 8 : Sources de revenu des communautés riverains (Rapport ESE Ziama, 2009)

No	Sources de revenue	Zone de transition	Zone tampon
1	Riziculture	90%	10%
2	Culture Pérenne	75%	25%
3	Elevage	100%	-
4	Pêche	60%	40%
5	Maraichage	55%	45%

3.1.6. L'habitation

Peu de ménages ont des maisons en dur. La grande majorité habite des maisons en banco couvertes de chaume. Cela justifie leur recours régulier aux ressources forestières de la Réserve pour la construction de leurs maisons

3.1.7. La communication

Le manque ou la sous-information est un facteur qui influence également sur la mauvaise utilisation des ressources naturelles de la RBZ.

Les résultats de l'étude récente ont révélé que presque la totalité des ménages touchés soit 96% ne dispose pas de postes téléviseurs et 84% ont confirmé n'avoir pas non plus un poste de radio. La radio nationale RTG et la radio Rurale de Macenta ne couvrent pas les alentours de la réserve. En attendant que ces radios n'élargissent leur zone de couverture, le site élaborera sa stratégie d'éducation environnementale en diversifiant ses canaux et ses cibles.

3.1.8. L'élevage

Toutes les communautés riveraines pratiquent l'élevage des petits ruminants, des volailles et du porc.

3.1.9. Infrastructures et équipements dans et autour de la Réserve

Les pistes d'accès restent très insuffisantes et en mauvais état. Les écoles, les puits, forages améliorés et les centres de santé tous sont également en mauvais état. Dans d'autres villages, il n'existe même pas d'infrastructures de base. Des grands efforts sont à entreprendre dans le cadre des infrastructures. Il en est de même pour leur entretien étant donné qu'à la rédaction de ce PAG, aucune structure d'entretien ne fonctionne à la RBZ.

Villages	Institutions/réalisation	Publique	Privée	Année de construction	Réalizations	Nombre	Etat	
							Bon	Mauvais
Balassou	Plan Guinée			2001	Ecole de 3 classes	1		

	Commu- nauté			2001	Puits busé	1		
				2002	Forage	1		
				1998	Maison des jeunes	1		
				1991	Ecoles de 2 classes	1		
Baloma	Commu- nauté			1997	Ecole	1		
				1993	Maison des jeunes	1		
				1995	Maison d'accoucheuse	1		
Lohoma	-	-	-	-	-	-		-
Dopamai	Plan Gui- née			2003	Ecole	1		
				2008	Poste de santé	1		
	PACV			2008	Maison d'accoucheuse	1		
	SNAPE			2002	Forage	2		
	Forêt forte			2000	Route	-		
	Commu- nauté			1972	Maison des jeunes	1		
				1976	Ecole	1		
Sedimai	Plan Gui- née			2003	Ecole	1		
	Centre fo- restier			2004	Poste de santé	1		
	Banque Mondiale				Construction du pont	1		
	SNAPE			2001	Forage	2		
	HCR			1993	Puits busé	3		
	PACV			2008	Dalot	1		
Massadou	Plan Gui- née			2000	Ecole	1		
	SNAPE			1996	Forage	2		
	PACV			2008	Poste de santé	1		
	IRC			2007	Puits amélioré	1		
	Commu- nauté			1975	Maison des jeunes	1		
Sankolo- dou	FIDA			1999	Poste de santé	1		
	BAD			1996	Ecole	1		
	SNAPE			1996	Forage	2		
	Commu- nauté			1956	Ecole	1		
Kassanka	Plan gui- née			1999	Ecole	1		
				2006	Ecole	1		
				2008	Ecole	1		
	FIDA			1993	Maison d'accoucheuse et magasin de stockage	1		
	HCR			1993	Forage	3		

	SNAPE			1993	Forage	2		
	Commu- nauté			1979	Maison des jeunes	1		
				1997	Poste de santé	1		
Orémaï	Plan Gui- née			1992	Ecole	1		
	PACV			2007	Ecole	1		
	SNAPE			2000	Forage	3		
	Mission fil africaine			1993	Centre de santé	1		
	Commu- nauté			1977	Bâtiment administratif	1		
				1997	Maison des jeunes	1		
Diomaï	Plan gui- née			2004	Poste de santé	1		
	BAD			2002	Ecole	1		
	Banque Mondiale			2007	Ecole	1		
	SNAPE			1997	Forage	4		
	Commu- nauté			1962	Ecole	1		
Zoborom	Plan gui- née			2000	Ecole	1		
	SNAPE			2000	Forage	2		
	GTZ			2001	Poste de sante	1		
Sérédou	Plan gui- née			1983	Ecole	1		
				2008	Captage d'eaux	1		
	BAD			1990	forage	4		
	SNAPE				Forage	17		
	MSF			2000	Poste de santé	1		
	Commu- nauté			1973	Maison des jeunes	1		
Malwéta	Plan Gui- née			1999	Ecole de 2 classes	1		
	SNAPE			2000	Forage	2		

	PAM			2006	Cantine scolaire	1		
	Communa- nauté			2006	Logements enseignants	1		
Kassata	-	-	-	-	-	-	-	-
Chef Koli- dou	IDA			2006	Ecole de 3 classes	1		
	SNAPE			1992	Forage	1		
	Communa- nauté			2005	Maison des jeunes	1		
				2006	Maison d'accoucheuse	1		
Irié	Plan Gui- née			1996	Ecole de 3 classes	1		
				2008	Collège de proximité	1		
				1993	Forage	3		
	HCR			2002	Forage	7		
	SNAPE			1954	Ecole	1		
	Communa- nauté			1971	Ecole	1		
				2002	Ecole	1		
				1973	Maison des jeunes	1		
				1991	Poste de santé	1		
Sibata I	Plan gui- née			2006	Ecole de 3 classes	1		
	Communa- nauté			1976	Maison des jeunes	1		
Avillisou	Plan gui- née			1998	Ecole	1		
	CFZ			2003	Pont	1		
				1992	Maison forestière	1		
	HCR			1994	Forage	1		
	SNAPE			1994	Forage	4		
	KOWEIT			1996	Mosquée	1		
	Communa- nautés			2004	Mosquée	1		
				1996	Eglise	1		
				2000	Maison des jeunes	1		
				2000	Ecole coranique	1		
				1992	Terrain de foot	1		

Sibata II	Plan Guinée			2008	Ecole de 3 classes	1		
	SNAPE			1994	Forage	2		
	CFZ			1992	Maison forestière	1		
Boo	CEE			1991	Forage	2		
				1995	Poste de santé	1		
	Plan guinée			2005	Ecole de 6 classes	2		
	SNAPE			2003	Forage	2		
	HCR			1993	forage	1		
	Communités			2006	Logement des enseignants	2		
				1972	Maison des jeunes	1		
Baimani	Plan Guinée			2003	Ecole de 3 classes			
	PAM			2006	Cantine scolaire			
	HCR			1995	Forage			
	SNAPE			2002	Forage			
	Communités			1975	Maison des jeunes			
				1977	Poste de santé			
Kpoda	HCR			1993	Forage	2		
	IRC			2008	Forage	1		
	CFZ			2003	Maison forestière	1		
	Communité			2002	Maison des jeunes	1		
Yézou	Plan Guinée			2004	Pont	1		
	BAD			2006	Ecole de 3 classes	1		
	HCR			1993	Forage	4		
	Mission fil africaine			2006	Poste de santé	1		
	Communité			2004	Ecole	1		

				1975	Maison des jeunes	1		
				2005	Logement des enseignants	‘		
Noboro-tono	Plan Guinée			2004	Ecole de 3 classes	1		
				2004	Puits améliorés	1		
	Banque islamique			2003	Mosquée	2		
				2006	Puits amélioré	1		
	Pride Guinée			2006	Construction centre de santé	4		
	Forêt forte			2007	Centre d'accueil	1		
	SNAPE			1974	Forage	1		
	PAM			1974	Cantine scolaire	1		
	Communauté			-	Maison des jeunes	1		
Tilibaye	Plan Guinée			2005	Ecole de 3 classes	1		
	Forêt forte			2006	Bâtiments	2		
				2006	Ouverture route Tilibaye-Oyaféro	1		
	GTZ			1998	Pont	1		
				1998	Porcherie	2		
				1993	Forage	1		
	HCR			1998	Ecole	3		
				1960	Poste de sante	1		
	Communauté			1961	Maison des jeunes	1		
Oyaréro	Plan Guinée			2003	Ecole 3 classes	1		
	Foret forte			2006	Poste de santé	1		
	SNAPE			1995	Forage	3		
	CFZ			1991	Maison forestière	1		
	Communauté			1979	Ecole	1		

				1974	Maison des jeunes	1		
Bayana	Plan Guinée			2003	Ecole 3 classes	1		
				2003	Puits amélioré	3		
	Forêt forte			2008	Maison de passage/poste de santé	1/1		
	Communauté			1981	Maison des jeunes	1		
				2002	Maison des jeunes	1		
				2002	Ecole de 3 classes	1		
N'Zébéla	SNAPE			2000	Forage	5		
	ACF			1992	Centre de santé	1		
	BAD			2002	Ecole	2		
	Plan Guinée			2002	Collège	2		
				2007	Ecole 3 classes	1		
	Communauté			1970	Maison des jeunes	1		
				2002	Logement des enseignants	2		
				2005	Maison de passage	1		
				2006	Logement du secrétaire communautaire	1		
				1970	Ancien bloc administratif	1		
				2002	Nouveau bloc administratif	1		

De l'ensemble des forêts classées sous la gestion du Centre Forestière de N'Zérékoré, la réserve de Ziama dispose de 10 postes de surveillance prévus pour 2 surveillants par poste, une base vie de sept (7) bâtiments qui sert de logement aux conservateurs, une cité des cadres de six (6) villas et quatre (4) annexes fonctionnelles et une villa de 4 pièces a besoin d'être réhabilitée. Un réseau de conduite d'eau vétuste mérite d'être rénové et l'alimentation en électricité du quartier général à rétablir.

La région souffre actuellement d'un grave déficit dans le domaine des voies et communication. Le réseau routier est très insuffisamment développé et dans un état général peu satisfaisant. Les deux principales routes sont l'axe N'Zérékoré- Macenta- Gueckédou-Conakry (national 2) et l'axe secondaire Irié-Koyamah.

3.2. ENVIRONNEMENT CULTUREL

3.2.1. Valeur sociale et culturelle

Les populations périphériques s'identifient à leur forêt et sont fières d'être appelées « forestières », propriétaires d'une belle forêt complètement distincte des autres qui l'entourent.

Les riverains soutiennent la protection de cette forêt car ils y exercent les pratiques et rites réguliers notamment :

- L'initiation : dans tous les villages riverains l'initiation des jeunes est obligatoire au risque de se faire rejeter par la société
- L'adoration : zones et montagnes sacrées et adorées pour attirer la chance à des femmes qui manquent d'enfants, aux élèves pour leur progrès dans les études, des zones de prière pour les croyants ; des zones de poissons sacrés à Boo et Dopamè; des rivières interdites aux hommes.

Bref sans ces forêts protégées, tous ces rites seront quasiment impraticables avec des conséquences négatives sur les communautés riveraines.

Les principales religions sont : l'Animisme (majoritaire), le Christianisme et l'Islam.

3.2.2. Valeur d'existence

Les communautés reconnaissent qu'elles ont hérité cette forêt de la sagesse de leurs parents et qu'il est important de la maintenir pour leurs fils et petits-fils. Ils reconnaissent tous les avantages tirés de l'existence de cette forêt telle que énumérés aux points 6.1.1, 6.1.2., 6.1.3 du chapitre 6 sur les valeurs scientifiques, économique, écologiques et services écosystémiques.

Chapitre 4 : CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

4.1. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique applicable à l'aménagement et à la gestion des aires protégées et de leurs ressources englobe les textes juridiques nationaux (textes législatifs et réglementaires) et les textes juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux conclus sous forme d'accords multilatéraux auxquels la Guinée est partie.

4.1.1. Textes Juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux

Pour une intégration des efforts dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, la République de Guinée a souscrit aussi bien au niveau sous régional, régional et international à plusieurs engagements sous forme d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces AME portent soit sur l'utilisation des ressources communes à deux ou plusieurs États (fleuves ou lacs), soit sur l'utilisation des ressources naturelles sortant des juridictions des pays (océans, faune, flore espace extra atmosphérique), soit sur des problèmes complexes de pollution s'étendant au-delà des frontières. Au nombre des AME dont les dispositions peuvent s'appliquer à l'aménagement et la gestion de la RBZ on peut citer :

- ♦ **La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles**
Adoptée le 15 août 1968 à Alger (Algérie), cette convention est entrée en vigueur le 16 juin 1969. La République de Guinée en est Partie contractante depuis le 12 décembre 1989. Son objectif est d'améliorer la protection de l'environnement, promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines.
- ♦ **La Convention sur les Criquets Migrateurs**
Adoptée le 25 mai 1962 à Kano (Nigeria), cette convention est entrée en vigueur le 13 avril 1963. La République de Guinée est Partie depuis le 28 mai 1963.
- ♦ **Le cadre communautaire de la CEDEAO**
La politique nationale en matière d'environnement s'intègre dorénavant d'une part dans un cadre communautaire sous régional CEDEAO et d'autre part, dans les politiques d'intégration de l'Union Africaine (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - NEPAD).

- ♦ **La Convention sur la Diversité Biologique**

Signée à Rio en juin 1992, la Guinée l'a ratifiée le 7 mai 1993. Elle a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

- ♦ **Le Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques**

Ce Protocole a été adopté le 29 janvier 2000 et la Guinée l'a ratifié en 2005. Son objectif est de protéger la diversité biologique et l'environnement ainsi que la santé humaine et animale des risques éventuels qui peuvent résulter de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés issus de la biotechnologie moderne. Il instaure une procédure d'accord préalable en toute connaissance de cause afin de garantir que les pays disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées avant d'autoriser toute importation, manipulation et/ou utilisation des organismes génétiquement modifiés sur leur territoire national.

- ♦ **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation**

Signé le 09 décembre 2011, la Guinée est Partie contractante depuis le 05 janvier 2015. Ce protocole s'applique aux ressources génétiques qui relèvent des dispositions de l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Ce protocole s'applique également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

- ♦ **La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

Ratifiée par la Guinée le 7 mai 1993, elle a pour objectif de régler les niveaux de concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère de façon à éviter la provocation du changement climatique à un niveau qui pourrait empêcher le développement économique durable ou compromettre les initiatives de production alimentaire.

- ♦ **Le Protocole de Kyoto**

Ratifiée par la Guinée le 25 octobre 2005 et promulgué le 5 décembre 2007. Il vise à réduire entre 2008 et 2012, d'au moins 5% les émissions des six GES par rapport au niveau de 1990. Ces gaz sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones (CFC).

- ♦ **La Convention sur la lutte contre la Désertification**

La Guinée est partie depuis le 19 avril 1997. Son objectif est de lutter contre la désertification et de veiller à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyées par des arrangements internationaux de coopération, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme d'Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.

- ♦ **La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington**

Elle est entrée en vigueur en 1975 et la Guinée y a adhéré en 1981. Cette Convention a pour objet de contrôler et de réglementer le commerce des spécimens de plantes et d'animaux en voie de disparition en ce qui concerne leur importation, exportation, réexportation et introduction.

- ♦ **La Convention sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)**

La Guinée est Partie contractante depuis le 24 septembre 1992. Cette Convention a pour objectif d'arrêter l'empiètement progressif et la perte des zones humides pour le présent et le futur, tout en reconnaissant les rôles fondamentaux des zones humides et leur valeur économique, culturelle, scientifique et de loisir.

- ♦ **La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn**

La Guinée est Partie à cette Convention depuis le 24 septembre 1992. Son objectif est de promouvoir la conservation des espèces migratrices leurs habitats naturels. Les activités menées

- ♦ **La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**

- ♦ **La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**

Son objectif est de reconnaître certains lieux, naturels ou culturels comme des sites d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. La Convention a pour but d'identifier, de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel et naturel qui est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. La Guinée en est Partie contractante depuis le 18 juin 1979.

- ♦ **L'Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles (UICN).**

La Guinée a ratifié l'UICN en le 24 septembre 1992. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Elle vise comme objectif :

- garantir la conservation de la nature et, en particulier, de la diversité biologique, en tant que fondement essentiel de l'avenir ;
- lorsque les ressources naturelles de la planète sont utilisées, garantir que cette utilisation soit rationnelle, équitable et durable ;
- orienter le développement des communautés humaines vers des modes de vie qui soient à la fois de qualité et en harmonie durable avec les autres éléments de la biosphère

- ♦ **Les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies**

Adoptés en 2000.

4.1.2. Cadre juridique national

En Guinée, la base légale de la protection de l'environnement trouve son fondement **la constitution** qui consacre quatre (4) articles à ce sujet :

- **L'Article 16** stipule que « toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement » ;
- **L'Article 17** précise que « le transit, l'importation, le stockage, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants et tout accord y relatif constituent un crime contre la nation... » ;
- **L'Article 21** indique que « le Peuple de Guinée...a un droit imprescriptible sur ses richesses. Celles-ci doivent profiter de manière équitable à tous les guinéens. Il a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement » ;
- **L'article 119** selon lequel « Il y a haute trahison lorsque le Président de la République est reconnu auteur, coauteur ou complice d'actes attentatoires au maintien d'un environnement sain, durable et favorable au développement ».

- **Code de Protection et de mise en valeur de l'Environnement**

Le code de l'environnement promulgué par la Loi Ordinaire L/2019/0034/AN du 04 Juillet 2019 Portant Code de l'environnement de la République de Guinée prescrit une gestion rationnelle de la faune et de la flore en vue de préserver les espèces animales et végétales, leur patrimoine génétique et leurs milieux naturels. A cet effet, toutes activités susceptibles de les affecter sont soit interdites, soit réglementées.

Il établit le principe d'une protection particulière et stricte du patrimoine forestier et faunique national dans l'intérêt des générations présentes et futures.

- **Loi L/95/51/CTRN du 29 aout 1995 portant Code Pastoral**

L'article 70 de cette Loi indique que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

- **Loi L/95/046/CTRN du 29 août 1995 portant Code de l'Élevage et des Produits Animaux**

Cette législation contient des dispositions concernant les aliments et fourrages des animaux qui ne peuvent être importés qu'après autorisation du Ministre de l'Elevage suite à un contrôle de conformité exercé par un laboratoire agréé et une consultation technique. L'article 2 de cette Loi vise:

- l'amélioration des productions animales et l'alimentation animale ;
- la reproduction ;
- la circulation des animaux ;
- la surveillance de la santé et la sauvegarde de l'environnement naturel des animaux ;
- l'hygiène, le contrôle et l'inspection sanitaire et qualitative des produits issus des animaux, en particulier quand ils sont destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Les importations et les exportations d'animaux sont subordonnées à l'obtention d'un certificat de contrôle sanitaire soit du pays d'origine, soit du pays destinataire selon le cas.

La Loi régit par ailleurs l'exercice de la profession vétérinaire qui recouvre entre autres, le contrôle sanitaire et les inspections sanitaires et de salubrité des animaux, des produits animaux, ainsi que des établissements de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation de ces produits.

- **Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant code de la santé**

Cette loi renferme des dispositions qui sont en relation avec la biotechnologie et la biosécurité. Ainsi, concernant l'usage des pesticides dans la lutte anti vectorielle, elle interdit tout pesticide pour lequel toutes les utilisations homologuées sont prohibées par les services de santé et de l'environnement. Elle traite aussi de l'hygiène alimentaire, de l'hygiène des établissements d'alimentation et de l'hygiène des denrées alimentaires. Elle se réfère aux normes du codex alimentarius de l'OMS/FAO pour l'emballage et la conservation des viandes, des volailles et des œufs.

L'importation d'aliments d'origine animale ou végétale requiert quant à elle, l'autorisation et le contrôle des autorités compétentes. Les aliments non traditionnels obtenus à partir de matières animales ou végétales ou des produits alimentaires comme les farines, levure, isolats de protéine ne peuvent être vendus qu'après avis des Ministres chargés de la santé publique, de l'élevage et de l'agriculture. Un contrôle sanitaire des frontières est institué par le code de la santé publique pour prévenir l'introduction en Guinée ou la propagation des maladies à l'étranger au moyen des animaux, des marchandises infectées ou présumées telles.

- **La Loi L/2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant code Forestier**

La Code Forestier en son article 69 stipule que les forêts sacrées et les zones boisées mises en défens par les communautés rurales sont gérées et exploitées conformément aux us et coutumes de ces communautés. Toutefois, dans un cadre de gestion durable de ces forêts, l'exploitation des produits peut se faire conformément aux prescriptions des plans d'aménagement forestiers, de gestion et d'opérations simplifiées.

- **La Loi L97/038/AN du 9 Décembre Adoptant et promulguant le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse,**

Ce code en son titre I, chapitre II stipule à l'article 3, alinéa 1^{er} que la faune sauvage constitue un patrimoine d'intérêt général. Sont ainsi reconnus l'intérêt économique, alimentaire et social, ainsi que sa valeur scientifique, esthétique, récréative et Educative. L'alinéa 3 du même article dispose entre autre que la préservation de la faune sauvage est assurée par tous moyens appropriés, y compris la protection des milieux et des espèces végétales qui lui sont nécessaires. A l'article 5, le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse rappelle que la préservation, le maintien ou le rétablissement d'une diversité suffisante de milieux et d'habitats indispensables à la vie sauvage est également une obligation nationale et pour ce là, des mesures particulières de protection des biotopes peuvent être appliquées sur une partie du territoire national chaque fois que l'état de certaines espèces animales le justifie

Le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse traite de la protection des milieux (parcs, réserves et zones de chasse) au niveau de son titre deuxième. Il déclare que, en vue d'assurer la conservation et la gestion de la faune, il peut être créé sur le territoire de la République de Guinée des parcs nationaux, des Réserves naturelles intégrales, des Réserves naturelles gérées, des Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune, des zones d'intérêt cynégétique, des zones de chasse (article 10).

A l'article 11, il indique, que les Parcs nationaux, les Réserves naturelles intégrales, les Réserves naturelles gérées, les Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune et les zones d'intérêt cynégétique sont placés sous le contrôle de l'Etat, exercé par l'intermédiaire de l'autorité ministérielle chargée de la chasse. Leurs limites ne peuvent être changées, ni aucune partie en être aliénée, sauf par l'autorité compétente et dans les formes légales.

Pour plus de précision, les articles 12, 13 et 14 du code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse, disposent entre autre que, les parcs nationaux sont des aires préservées pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage. Pour les parcs nationaux situés en bordure de mer, la partie maritime appartenant à l'écosystème protégé peut également être classée en Parc national et indique que Les Parcs nationaux sont créés par décret, sur proposition de l'autorité ministérielle chargée de la chasse et sur rapport conjoint des autorités ministérielles concernées. La même procédure est suivie pour toute modification éventuelle.

- **Ordonnance N°091/PRG/90 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).**

C'est un texte de 4 Chapitres, 6 sections et 109 Articles. L'article 5 du Chapitre I (Fiscalité) de la Section I (Généralités) attribue les impôts directs, les taxes assimilées, les taxes diverses et les revenus du domaine aux C.R.D. Le revenu du domaine est composé entre autres des redevances des mines et carrières, des redevances forestières et de chasse. Selon l'article 6, les impôts, taxes et redevances attribués au CRD sont entièrement perçus à leur profit. Les dispositions de ces 2 articles indiquent bien que l'exploitation des ressources forestières et des carrières des terroirs des populations doit leur profiter.

- Le code des collectivités locales en République de Guinée,
Il traite de la protection de l'environnement en son article 16. Il renvoie au code de l'environnement pour la conduite des opérations minières de manière à assurer la protection de l'environnement. Il est spécifié que les entreprises minières doivent prendre les mesures nécessaires à la prévention de la pollution, aux traitements des déchets, émanations des effluents et à la préservation du patrimoine forestier et des ressources en eau.

Malgré toutes les dispositions qui sont prises, le secteur minier est l'un des plus grands destructeurs de l'environnement en Guinée. La situation pourrait même s'aggraver avec le développement des mégas projets miniers au nord-ouest de la Guinée.

- **Loi/2005/013/AN du 4 juillet 2005 fixant le régime des Associations en République de Guinée**

Cette loi régie les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives

- **Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant Code Pastoral**

L'article 70 de cette Loi indique que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

- **Loi L /94/005 CTRN du 14 février 1994 portant Code de l'Eau**

Elle régit les divers aspects de la gestion, de l'utilisation et de la protection des ressources hydriques et des ouvrages hydrauliques. Mais il n'est pas exhaustif car il nécessite l'adoption de plusieurs textes d'application.

- **Décret D/2011/ N° 295 / PRG / SGG du 6 décembre 2011, portant statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature**

Suivant ce décret, le corps des conservateurs de la nature qui comprend des officiers supérieurs, les officiers subalternes et des sous-officiers est chargé, entre autres, (i) de faire respecter la réglementation dans les aires protégées et dans le domaine forestier, (ii) de veiller à leur intégrité, (iii) d'appliquer les politiques en matière de gestion concertée, et (iv) de dynamiser la gestion participative avec les usagers et les communautés riveraines.

- **Décret D/N° 008 / PRG / SGG du 18 janvier 2012, portant restructuration de l'administration de la Diversité Biologique, des Aires Protégées et des Eaux et Forêts**

A travers ce décret, les correspondances des grades des officiers supérieurs, des officiers subalternes et des sous-officiers au sein de la fonction publique sont respectivement (i) les ingénieurs (hiérarchie A), (ii) le contrôleur technique (hiérarchie B), et (iii) les assistants-gardes forestiers (hiérarchie C).

Décret D/94/044PRG/SGG du 22 mars 1994 portant application de la Loi L/92/028/CTRN du 06 août 1992 instituant la législation sur les pesticides

Ce décret porte sur le contrôle des pesticides sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée. Ce contrôle est exercé par le Service de protection des végétaux en collaboration avec le Ministère de la santé et la Direction Nationale de l'Environnement. La procédure d'homologation des pesticides est définie et nécessite la constitution d'un dossier adressé au Ministre de l'Agriculture. Le dossier comprend plusieurs informations entre autres, celles concernant l'identification et les propriétés physico-chimiques du produit et de la matière active, la toxicologie, les effets sur l'environnement, les résidus et les informations sur la sécurité de l'emploi du produit, l'effet biologique du produit, les données sur les essais faits localement et/ou dans les pays ayant des conditions climatiques et agronomiques similaires.

L'étude du dossier par le Comité des pesticides aboutit à une décision transmise au Ministre de l'agriculture qui prend la décision finale. Les autorisations délivrées par le Ministre de l'Agriculture sont assorties de conditions dont le respect nécessite l'implication des Ministères de la Santé et de l'Environnement.

- **Décret D/97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997 réglementant la Gestion et le Contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en République de Guinée**

Le Décret donne la répartition des substances nocives et dangereuses, les mesures relatives à la gestion de ces substances (chapitre 2, articles 6, 7 et 8) et les dispositions financières (chapitre 3) qui astreignent tout producteur, importateur et utilisateur des substances au paiement de la taxe dite « taxe sur les substances chimiques et/ou produits dangereux ».

- **Arrêté n°2395/MAE/SGG du 6 juin 2000, sur la liste des substances actives d'usage interdit ou réglementé en agriculture**

Cette liste est établie en tenant compte de la toxicité et des risques résultant de l'utilisation en agriculture de ces substances. La catégorie A concerne les substances actives d'usage interdit au nombre de 60 avec la mention de leur dénomination, de leur usage et de leur famille. La catégorie B concerne les substances actives d'usage restreint au nombre de 18 avec les mêmes mentions qu'en première liste.

Les produits de la catégorie A ne doivent bénéficier ni d'homologation, ni d'autorisation provisoire, ni vendus, ni utilisés à des fins agricoles. Ceux de la liste B bénéficiant d'une homologation et qui seraient utilisés autrement que dans les conditions et usages pour lesquels ils ont été autorisés auront leur agrément remis en cause.

4.2. REGIMES FONCIERS TRADITIONNELS DANS LES TERROIRS VILLAGEOIS

Dans le terroir villageois, une équipe dénommée en loma « Massagui » (le roi) est reconnue sur le plan de l'âge, de l'expérience mais surtout de la progéniture garde le monopole de la totalité du terroir villageois. Elle peut décider de l'affectation ou non d'une portion de terre pour des raisons qu'elle juge fondées.

Au niveau de la famille, la terre appartient à celui qui pour la première fois y a installé une culture. Cette famille peut, elle aussi, affecter une portion à qui elle veut mais avec l'avis favorable du groupe des rois.

Cette organisation n'est pas sans impact aussi bien positif que négatif sur la gestion du terroir. Chaque famille étant maître de sa portion, elle ne reconnaît aucun pouvoir de pression extérieure qui peut lui faire appliquer les règles rationnelles et de gestion durable du terroir.

Les familles sans terre sont plus nombreuses que celles qui en possèdent. Certaines personnes justifient cette situation par une soi-disant insuffisance de terre exploitable mais en réalité, elle est plutôt liée à une mauvaise répartition des terres entre les communautés.

Chapitre 5 : CADRES INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA RBZ

5.1. STRUCTURES PUBLIQUES

Les structures publiques directement concernées par l'aménagement et la gestion de la RBZ sont en majorité rattachées au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et travaillent en parfaite collaboration avec le Centre Forestier de N'Zérékoré.

Il s'agit notamment :

- du Bureau de stratégie et développement (BSD) Mission : Coordination, conception et élaboration des politiques, stratégies et programmes du développement en charge de l'Environnement et du Développement durable et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF); Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction National de l'Environnement Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Générale des Conservateurs de la Nature mission : Gestion du corps des conservateurs
- de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR) ; qui a en charge la gestion des aires protégées terrestres et marines ainsi que certaines réserves naturelles
- du Centre de Gestion du Nimba et de Simandou (CEGENS) ; qui a la mission de coordination, promotion des activités de protection du site patrimonial mondial et la valorisation rationnelle des ressources biologiques et végétales de la chaîne des Monts Nimba et Simandou et leurs zones d'influence notamment la zones tampon et aires de transition.
- de l'Office Guinéen du Bois (OGUIB) Mission : Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de transport, de transformation, de préservation, de commercialisation et d'utilisation des bois et dérivés. ;
- des Sections préfectorales des Eaux et Forêts ; représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les préfectures
- des cantonnements forestiers au niveau sous-préfectoral, représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les préfectures

5.2. PARTENAIRES

Les principaux partenaires techniques et financiers actuels de la RBZ sont :

- **USAID/Fauna and Flora International** intervient dans la recherche, le suivi-écologique, le renforcement des capacités et équipement des infrastructures administratives, la conservation communautaire plus précisément dans les activités génératrices de revenus et la sensibilisation sans oublier la surveillance.
- **Mano-River (GEF- UICN)** intervient également dans la conservation communautaire (relations avec les communautés, le développement des filières porteuses, la certification des produits, l'obtention des agréments et des labels sur les cultures de rente) la restauration et la régénération des paysages.

- **Monitoring Illegal Killing Elephants (MIKE)**

Sa mission globale au niveau mondial est le suivi de l'abattage des éléphants. Au niveau de la RBZ, le Projet MIKE appuie les patrouilles de localisation et gestion des carcasses d'éléphants, la formation des gardes forestiers et la fourniture d'équipements de bureau et de terrain.

- **Union Européenne/UNOPS** intervient dans la consolidation et l'extension à l'échelle nationale de l'opérationnalisation du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature (CPCN) dans le cadre de la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) et PARSS 3-Volet Environnement, permettant une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées. La RBZ fait partie de ces aires protégées, elle est appuyée par l'UE dans tous les programmes de gestion notamment : la protection, le suivi écologique, l'écotourisme, la planification, la formation et le suivi-évaluation ainsi que dans les relations avec les riverains. Elle fournit également à la RBZ du matériel et des équipements pour un meilleur fonctionnement.

5.3. STRUCTURE DE GESTION DE LA RBZ, COMPOSITION DU PERSONNEL ET INFRASTRUCTURES DU SITE

La RBZ relève du Centre Forestier de N'Zérékoré qui a dans ses attributions la gestion des forêts classées de la région forestière notamment Diécké, Béro massifs classés du Pic de Fon, Yonon, Banan et Bonama.

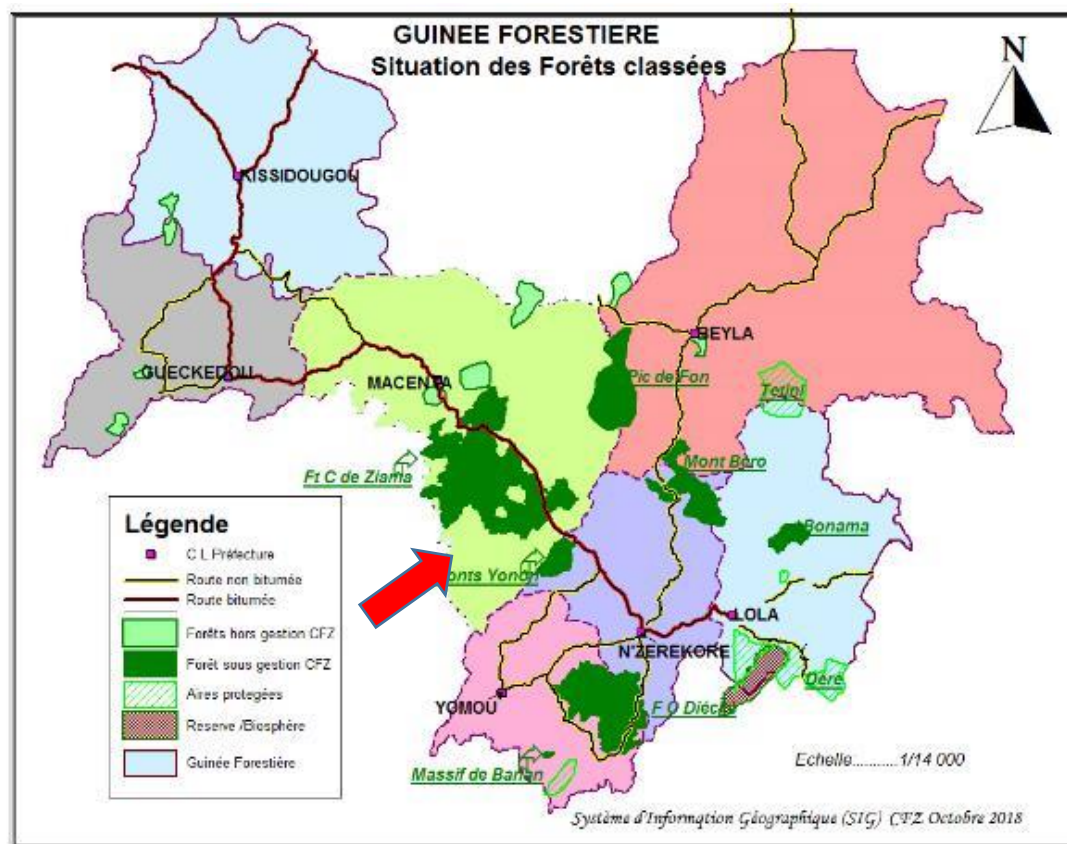


Figure 7 : Carte des forêts classées de la région forestière sous gestion du CFZ

La gestion des forêts classées placées sous la responsabilité du CFZ est accomplie par quatre (4) principaux services, à savoir :

- **Le Service de surveillance et des relations riveraines :**

A sa création, ce service était animé par 20 surveillants en charge cumulativement de toutes les activités liées au suivi écologique, à la cartographie, à la surveillance et aux activités en relation avec la communauté. Il était dirigé par une personne secondée par un écogarde qui s'occupait de la base des données. Tous les chefs de poste de surveillance dépendaient de lui. Avec l'appui de la coopération avec la KFW, dix postes de surveillance ont été construits autour du site. Faute de moyens et de formation nécessaires pour réaliser des patrouilles du type actuel, les 20 agents n'ont pu maîtriser les méthodes pratiques de surveillance basées sur la sensibilisation et la formation.

Une autre tâche de ce service qui n'a pas pu se poursuivre à cause du volume des travaux par rapport aux moyens disponibles est l'entretien régulier des limites de la réserve ; elle doit reprendre pour une meilleure gestion.

- **Le Service des études et de l'aménagement**

Il a été instauré dans le cadre organique du CFZ pour répondre aux besoins de l'élaboration du premier plan d'aménagement qu'ont connu les réserves de Ziama et de Diécké.

Ce service s'occupait spécifiquement de la planification des activités de terrain, des inventaires Forestiers, de la Gestion et l'interprétation des placettes permanentes d'observation ; de l'appui aux régénérations naturelles. (Exemple de Guêpa dont les résultats sont très intéressants), de l'installation et étude des arboretums (Exemple de Malweta)

- **Le Service des travaux sylvicoles :**

Un service de mise en œuvre du plan d'aménagement qui était chargé particulièrement de restaurer les zones dégradées. **Au total** 2700 ha ont été reboisés sur le site Ziama ; les espèces prioritaires étaient celles récoltées à l'intérieur du site à partir de sujets préalablement localisés. Plusieurs méthodes de plantation ont été testées et la dernière retenue fût la méthode de placeaux denses espacés.

Sous cette configuration du CFZ, la RBZ travaillait comme une antenne de la Direction Générale du Centre Forestier de Nzérékore. Elle était dirigée par un chef d'antenne secondé par trois services clefs dont un seul avait un responsable notamment la surveillance et les relations riveraines représenté par un seul agent pour piloter cette énorme tâche ; le service d'études et d'aménagement sans animateur pourtant deux agents devaient y être affectés selon le cadre organique et le service des travaux sylvicoles sans dirigeants pourtant trois personnes y étaient prévues.

Ancien organigramme de la RBZ calqué sur les services opérationnels de la Direction générale du CFZ

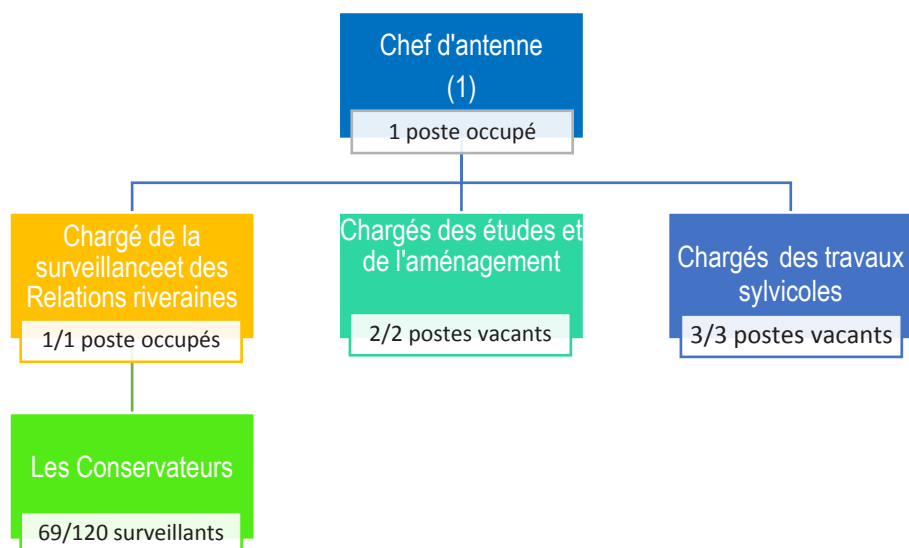


Figure 8 : Ancien organigramme de la RBZ

Après analyse de l'efficacité de gestion de la RZB par l'IMET, il est prouvé que cette configuration organique ne peut pas assurer sa gestion efficace (RBZ, 2018). L'identification de la raison d'être de la Réserve et ses objectifs de gestion qui en ont découlés selon les règles de l'UICN ont ressorti un manque à combler si l'on veut gérer de façon efficiente et efficace la RBZ. C'est pourquoi ce plan d'aménagement et de gestion se veut apporter une innovation en proposant un nouveau cadre organique qui reprend d'autres éléments de gestion jadis omis dans l'ancienne configuration de la RBZ.

Compte tenu de sa taille, son statut national et international, ses besoins et menaces ainsi que les programmes de gestion de l'actuel plan de gestion l'organigramme fonctionnel ci-dessous va désormais régir la RBZ.

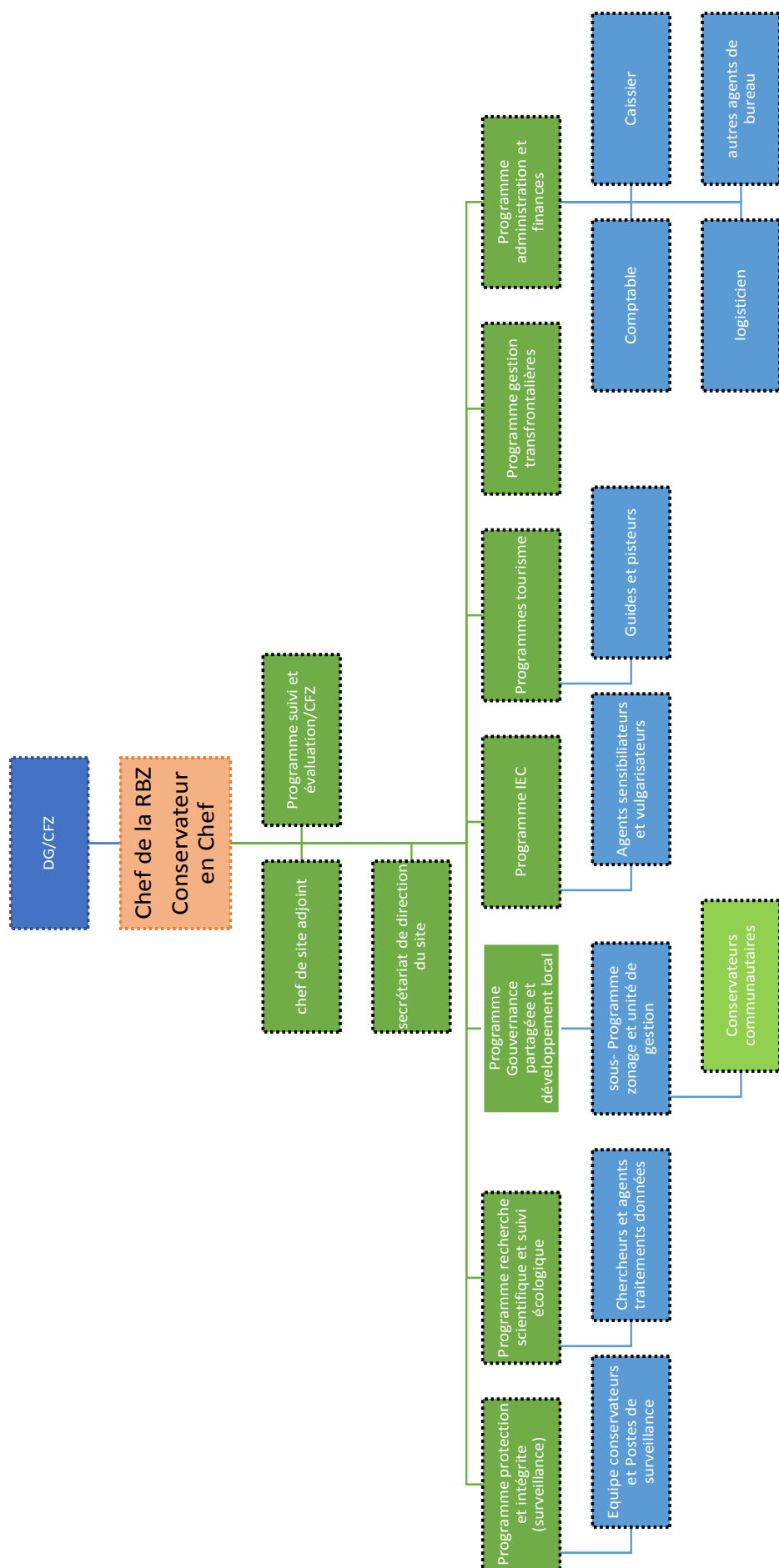


Figure 9 : Nouveau organigramme de la RBZ

Le site aura donc un chef de site (Conservateur en chef) secondé par un adjoint qui s'occupera des aspects de surveillance. A chaque programme de gestion, il faudra nommer un chef de programme et des agents qui seront sous sa coordination.

Il sera utile de mettre en place un programme chargé de suivi et évaluation pour suivre la mise en œuvre du présent plan. Des fiches décrivant les tâches et le profil de chaque poste selon l'actuel cadre organique devront être élaborées.

L'adéquation entre l'effectif actuel et celui souhaité a été faite comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Effectif actuel du personnel et effectif souhaité

Fonctions/Postes requises pour la bonne gestion de la réserve	Effectifs adéquats	Effectifs réels	Différences
Chef de site	1	1	0
Chef de site adjoint	1	0	1
Programme de Protection/Surveillance	120	71	49
Programme Recherche et Bio monitoring			
Chef de Programme Recherche et Bio monitoring	1	0	1
Agents affectés à Recherche et Bio monitoring	4	0	4
Programme de mesures riveraines (conservation communautaire)	1	0	1
Agents affectés aux mesures riveraines (conservation communautaire et zone tampon ⁴)	4	0	4
Programme IEC	1	0	1
Agents affectés à l'IEC	4	0	4
Chef programme Administration et finances	1	0	1
Agents administratifs et financiers (Comptable et caissier)	2	0	2
Chef programme Tourisme	1	0	1
Agents affectés au programme tourisme	3	0	3
Programme planification, suivi et évaluation	3	0	3
Total	147	72	75

⁴ Effectif qui prend la problématique de la gestion de la zone tampon

Justification du personnel supplémentaire :

- Le Chef de site adjoint assistera le chef de site dans la gestion et la coordination des activités.
- Vu sa taille, il est important que la RBZ soit subdivisée en quatre secteur opérationnel.
- Chaque programme, pour mieux fonctionner, nécessite un chef de programme qui joue le rôle de conception et de suivi et évaluation de son équipe de terrain. Il sera secondé par quatre (4) agents installés dans les secteurs pour y garder une permanence, collecter journalièrement les données et les transmettre au quartier général pour examen et prise de décisions à temps. L'idée étant d'avoir quatre secteurs opérationnels à la RBZ.
- Les quatre (4) agents du programme recherche et suivi écologique seront chargé chacun de la collecte des données de son secteur et le transmettre au quartier général pour la compilation générale.
- Les quatre (4) agents du programme IEC, sont des animateurs (vulgarisateurs) qui resteront de façon permanente dans les secteurs pour faire large diffusion des messages de sensibilisation, animation, vulgarisation et conscientisation et servir de relais entre la réserve (Bureau du site) et les communautés.
- Les trois (3) agents du programme Tourisme, seront formés comme guides et pisteurs pour accompagner les visiteurs en forêt.
- Les trois (3) agents du programme suivi-évaluation se chargeront : 1 du suivi-évaluation de la programmation mensuelle et trimestrielle, l'autre se chargera de la compilation des données de suivi écologique via le smart et l'autre se chargera de la compilation des rapports techniques et les traduire en rapport administratives pour le Chef de site.
- Pour les conservateurs, il se voit bien que le nombre actuel ne pourra pas permettre une bonne rotation des agents dans les postes et aussi la prise des repos et congé. Actuellement dès que la patrouille est lancée, tous les conservateurs sont déployés sur le terrain. Aucune équipe qui fait la base arrière au poste. Au niveau du Quartier Général, il manque une équipe forte d'intervention rapide dont le rôle est de renforcer les autres équipes déployées en cas de besoin. Aucun système de sentinelle et sécurité de la base n'est efficacement opérationnelle faute d'un effectif important. Si le tourisme doit démarrer, il faudra des équipes de sécurisation des touristes.

Chapitre 6 : VALEURS PATRIMONIALES ET MENACES DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA.

6.1. VALEURS PATRIMOINALES

6.1.1. Valeur scientifique de la RBZ

Comme cela était déjà dit dans le contexte, la Réserve de Biosphère de Ziamama est le plus grand site forestier géré par le Centre Forestier de Nzérékoré. Située dans la partie forestière du pays, elle constitue l'une des grandes forêts qui joue un grand rôle régulateur et de fourniture des services environnementaux non seulement pour la Guinée mais aussi pour la sous-région du fait d'appartenir à un paysage transfrontalier. La RBZ est reconnue comme l'un des derniers refuges de l'Eléphant de forêt de la Guinée.

Les principales valeurs fauniques pour lesquelles la RBZ a été créée sont l'Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), l'hippopotame nain (*Hexaprotodon liberiensis liberiensis*), le Chimpanzé (*Pan troglodytes*), l'Antilope Bongo (*Tragelaphus eurycerus*), le Buffle (*Synecerus caffer namus*), le Pangolin géant (*Manis gigantea*), le Cercopithèque diane (*Cercopithecus diana*) et le Picatharte chauve de Guinée (*Picathartes gymnocephalus*)..



Photo 1 : Picatharte chauve de Guinée, une des cibles de conservation de la RBZ

Tableau 10 : Espèces clefs (indicatrices) de la RBZ

Espèces	Statut			Estimation popula- tion
	Phare	Menacée	Endémique	
Eléphants de forêt				214 en 2004 (MIKE)
Hippopotame nain				
Bongo				
Buffle				idem
chimpanzé				Idem
Pangolin géant				idem
Cercopithèque diane				idem
Picatharte de guinée				idem

Faute d'un inventaire systématique, intégré et récent, il est présentement difficile de donner une estimation de la population de ces espèces indicatrices de la RBZ. Le site avec l'appui de FFI travaille sur les éléphants et les amphibiens ; les données sur ce pachyderme sont au fur et à mesure actualisées. Des inventaires et le suivi écologique seront renforcés pour combler ce vide.

Avec sa forêt primaire encore intacte, la RBZ demeure un laboratoire où des découvertes scientifiques futures pourraient mieux se faire. Nombreuses études antérieures y ont découvert plusieurs espèces endémiques à la région comme citée ci-dessus. Il reste donc vrai que si les études continuent on y découvrirait bien d'autres espèces.

6.1.2. Valeur économique

Les paysages, les chutes, les grottes habitées par les chauves-souris et tant d'autres espèces naturels sont des atouts qui classent la RBZ en une destination touristique de grande valeur qui constituerait une source de revenus pour la réserve et pour les populations environnantes.

La RBZ joue un rôle important dans l'absorption du chômage au niveau des communautés riveraines en octroyant de l'emploi directement (travaux permanents) et indirectement (travaux temporaires).

6.1.3. Valeurs écologiques

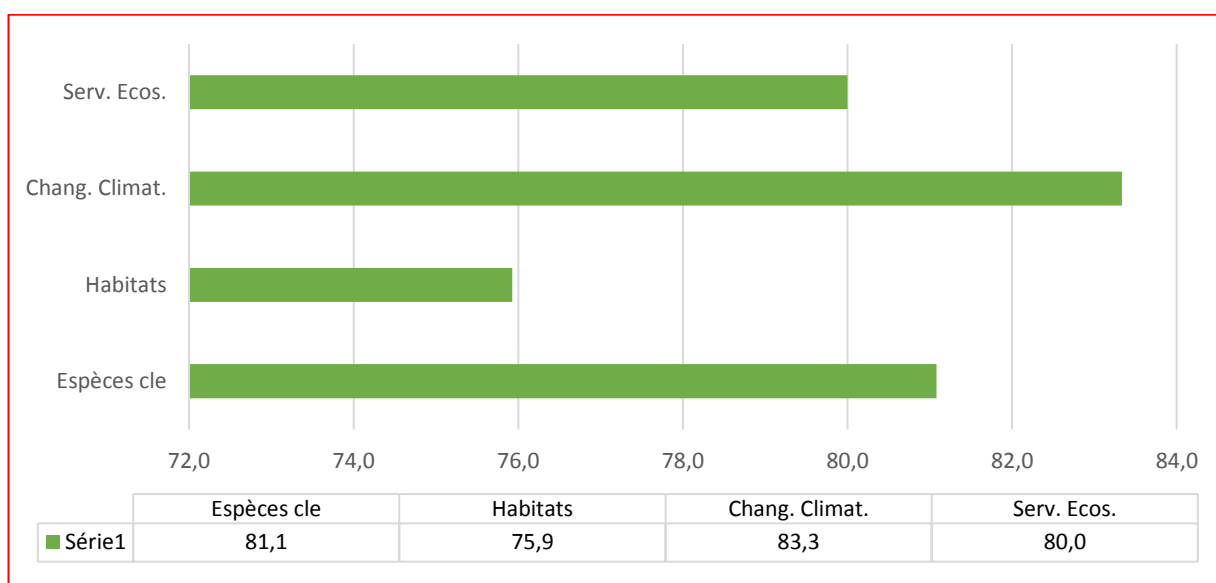
Les parties prenantes à l'évaluation IMET ont évalués la valeur écologique de la RBZ de la manière suivante :

- Elles ont attribué 81,1% au degré d'importance des espèces animales cibles de conservation dans la gestion de la Réserve du point de vue endémisme et leur danger de disparition contre 75,9% aux habitats choisis comme indicateur dans la gestion de la RBZ.

6.1.4. Services écosystémiques et lutte contre le réchauffement climatique

Son statut de Réserve mondiale de Biosphère et sa position de paysage transfrontalier avec le Liberia confirment l'importance des services écosystémiques qu'elle offre au niveau local, national et international. En ce qui concerne les valeurs de la RBZ, les scores ci-dessous ont été obtenus lors de l'évaluation par l'outil IMET de l'efficacité de gestion réalisée au début du processus de l'élaboration de ce PAG:

- degré d'importance attribué aux effets du changement climatique dans la gestion de l'AP (83,3%)
- degré d'importance attribué au maintien des services écosystémiques dans la gestion de l'AP (80%)



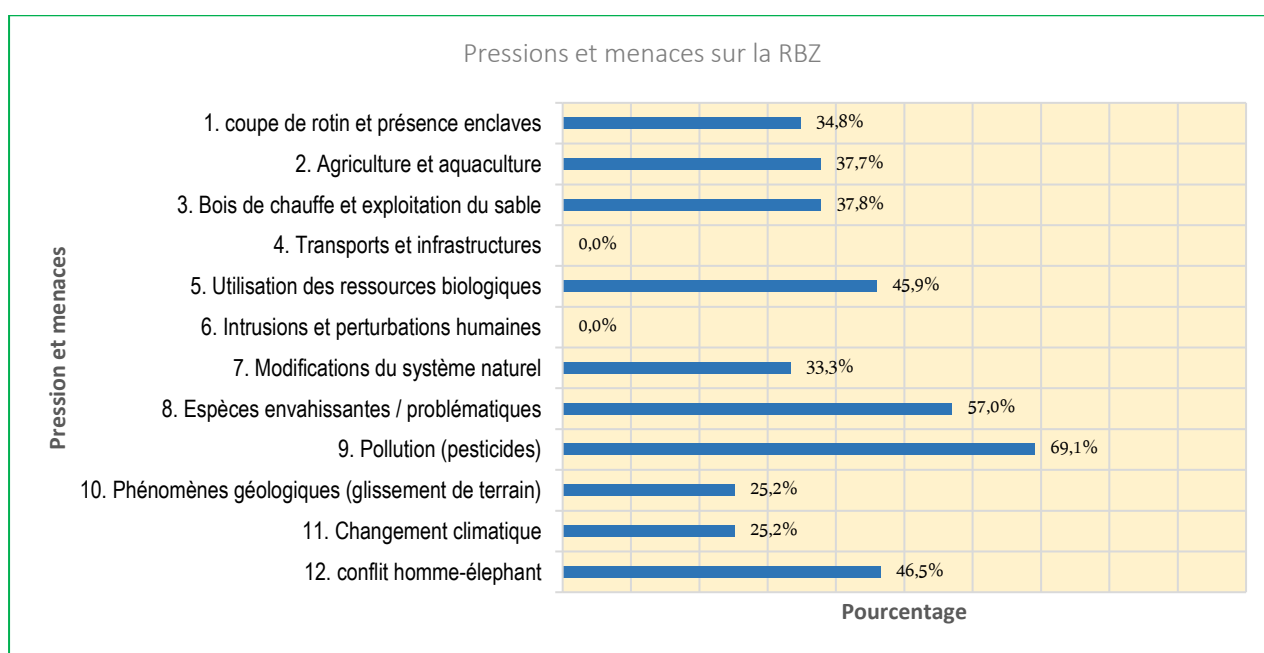
Graphique 2 : Perception de l'importance de la RBZ par les agents et les communautés

Lors des consultations communautaires, les valeurs et services écosystémiques de la RBZ qui ont été mis en exergue sont de plusieurs ordres et sont exprimés de la manière suivante :

- La RBZ avec l'étendue et la densité de sa forêt stocke un important volume de carbone contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre le réchauffement climatique à travers la séquestration des gaz à effet de serre.
- Grâce à ses abondantes et régulières pluies, la forêt de la RBZ agit de façon très significative sur le microclimat de la région et par surcroît garantit la production agricole dont dépendent presque toutes les autres régions y compris la capitale Conakry.
- Si ailleurs en Guinée on constate déjà l'assèchement de certaines rivières, au moins dans la région forestière, la RBZ est parmi les forêts qui sécurisent encore l'eau pour la région.
- La forêt de la RBZ protège les bassins versants et lutte contre l'érosion en général.
- Elle constitue une barrière contre l'avancée de la désertification quand elle se compare à d'autres préfectures de la Guinée qui sont certaines sous la coupe de 42°C à l'ombre.
- Il est aussi reconnu que la RBZ offre de la protéine animale et des plantes médicinales sans oublier l'exercice dans cette forêt des rites la et des retraites spirituelles.

6.2. MENACES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LA RBZ

Selon les résultats de l'analyse approfondie de l'évaluation de l'efficacité de gestion, les menaces et/ou pressions qui ont une grande incidence sur les valeurs de conservation de la RBZ sont la pollution (utilisation des pesticides) (69,1%), l'expansion des espèces envahissantes (57%), les conflits homme-faune (46,5%), la chasse (45,9%), et une cinquième série de menaces groupées : la recherche du bois de chauffe et l'exploitation du sable à des fins commerciales (37,8%), l'agriculture et les mauvaises pratiques d'aménagement et l'exploitation des étangs piscicoles (37,7%), la coupe de rotin et l'occupation illégale et l'extension des enclaves dans la réserve.



Graphique 3 : Différentes pressions et menaces sur la RBZ

Les résultats des patrouilles et de suivi écologique aussi y ajoutent le piégeage et le sciage de bois



Piège à cou dans la zone de Loma

Piège à cailloux dans la zone de Baloma



Photo 2 : Activités illégales dans la RBZ (piégeage à cou à Loma, piège à cailloux à Baloma et sciage)

6.3. MENACES SUR LA FLORE ET ENJEUX ECOLOGIQUES

- Forêts denses humides de moyenne altitude

Les menaces sur ces formations ne sont pas très inquiétantes. Bien qu'elles soient localisées sur un sol en pente ou flanc de montagne, elles sont jusque-là protégées suite à la présence d'une riche et abondante végétation conservée qui par son enjeu écologique important luttent contre l'érosion en fixant le sol sur les parties hautes des flancs. Néanmoins, un suivi rapproché des changements écologiques éventuels y est nécessaire.

- Forêts denses humides de basse altitude

Globalement ces types forêts sont conservées dans la zone aire centrale de la forêt classée de Ziama mais elles subissent une certaine pression humaine à travers la chasse et les prélèvements des produits ligneux et sous ligneux dans la zone tampon. Notons que ces forêts denses humides de basse altitude renferment plus de la moitié des espèces de conservation prioritaire de l'UICN et de la Monographie Nationale. Des efforts de patrouille doivent s'orienter de façon spéciale dans ces zones.

- Galleries forestières

Dans la forêt classée de Ziama cette formation végétale est largement représentée et bien conservée avec un degré de menace réduit, il existe cependant des enjeux écologiques capitaux pour la régulation du régime hydrologique, le maintien des sols et de la conservation de la diversité floristique. C'est un habitat-refuge de faune qui a un rôle vital de corridor écologique.

- Forêts marécageuses

Les forêts marécageuses sont très peu représentées et en plus c'est une zone très fragile sur un sol profond périodiquement inondé, il existe des enjeux écologiques pour la régulation du régime hydrologique, le maintien des sols et la conservation de la biodiversité floristique (FFI, 2019).

6.4. LES RISQUES NATURELS

Sur les pentes du chaînon de Ziama existent des zones fragilisées naturellement exposées à l'érosion. on y retrouve aussi des affleurements naturels importants de roche. A ceux-ci peuvent s'ajouter des éboulements par endroit et l'apparition d'espèces végétales et animales envahissantes.

N	Types de menaces	Description de la menace	Facteurs favorisants	Méthodes utilisées	Acteurs principaux	Destination
	Pollution	Utilisation des pesticides (glycel, Topestra, Kabatin), les insecticides : Roumatine. <i>Les plastiques</i>	Coût élevé des travaux de défrichement, et d'entretien accès facile aux produits.	Utilisation des pulvérisateurs et surdosage des pesticides.	Planteurs, riziculteurs et maraîchers.	Les zones rurales pour les pesticides et les grands marchés de produit agricole, la consommation locale pour les produits agricoles
	L'expansion des espèces envahissantes (57%),	Abondance d'espèces envahissantes et toxiques pour les ligneux et les cultures telles que le <i>chro-moleina Odorata</i>	L'introduction incontrôlée de nouvelles espèces agricoles et forestières, la destruction des arbres de couverture et la dissémination par inondation	Importation des semences non contrôlées qui transportent des mauvaises espèces envahissantes et dangereuses avec une dissémination favorisée soit par inondation ou autres facteurs	Import-export intrants agricoles et semences diverses	Petits producteurs locaux dans les villages
	Les conflits homme-faune (46,5%)	Déprédation des cultures des communautés par les animaux et réaction des populations victimes.	Espaces-vie des pachydermes réduit suite à l'extension des champs à la li-sière et dans les zones protégées phénomène migratoire des éléphants entre les deux pays.	A la recherche de la nourriture quotidienne, ces animaux poursuivent leurs actions au-delà des limites contre les cultures et provoquent	Agriculteurs et gestionnaires des réserves	Zones périphériques

			la vengeance des agriculteurs.				
			Pièges et fusils				
			Marchés accessibles dans les pays voisins. Prolifération des armes à feu. Corruption des services étatiques impliqués. Chasse désordonnée				
			Pour des raisons de subsistance et de commerce, les animaux sont abattus sans respect des prescriptions du PAG, sans sélections et en nombre indéfini à destination des marchés locaux et extérieurs				
			Les communautés recherchent du bois mort et à défaut ils abattent les arbres				
			Manque d'autres alternatives énergétiques dans la région Electricité non accessible partout dans les alentours de la RBZ				
			Satisfaction des artisans et grands marchés de Conakry et des autres grandes villes du pays, endémisme de l'espèce et besoin de construction locale				
			Les deux espèces de rotin sont très recherchées pour leurs valeurs commerciales et leur exploitation est étendue sur tout le site				
			✓ Dans les zones de basses altitudes, les touffes sont recherchées, et les tiges sont sélectionnées, coupées et transportées Bord route à tête d'homme				
			✓ Les populations locales généralement les jeunes et les femmes en relation commerciale avec les commerçants				
			Coupe machette et à certains endroits par la tronçonneuse				
			Les populations locales, les petites unités de transformation se servent des tronçonneuses et des véhicules de transport.				
			✓ Les populations locales généralement les jeunes et les femmes en relation commerciale avec les commerçants				
			Conakry, Bamako et les villes du Sénégal.				
			Les grands consommateurs de charbon et de bois dans toutes les grandes villes jusqu'à la capitale.				
			Les pays voisins (libéria) Les grands centres urbains et la capitale Conakry etc ...				

Extension des enclaves L'occupation illégale	Il y a officiellement 3 enclaves sur le site (BOO, BAIMANI et SI-BATA) mais deux autres agglomérations humaines (BALASOU, PAPO) menacent d'être constituées comme enclaves.	les cabanes de séjour mal gérées, la recherche des terres fertiles, la surpopulation, la complicité de certains responsables, la légèreté dans l'application de la loi la surpopulation et la proximité des routes d'accès, sont des facteurs favorisants.	Un homme peut établir une cabane de séjour en forêt, il se fait joindre par un autre en plus plusieurs autres : au fil du temps, une zone d'habitation est créée pour devenir un village.	Les population locales et autochtones.	
la recherche du bois de chauffe et l'exploitation du sable à des fins commerciales					
L'agriculture et les mauvaises pratiques d'aménagement et l'exploitation des étangs piscicoles					
La mauvaise utilisation des terres dans la zone de transition.					



photo 3 : Braconniers arrêtés. La chasse au calibre

Chapitre 7 : VISION DE LA RBZ ET MISSION DU PAG

7.1. VISION POUR LA RBZ

La vision de la RBZ pour l'horizon 20 ans est la suivante :

« Assurer la conservation de la diversité biologique, des paysages et la gestion participative des ressources naturelles dans les écosystèmes de RBZ et ceux transfrontaliers afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique pour le bien-être des communautés locales, nationales et internationales »

7.2. MISSION DU PAG DE LA RBZ

La « ***Protection de la diversité biologique de la RBZ, en collaboration avec les parties prenantes y compris celles transfrontalières en s'assurant que toutes ses zones remplissent leurs fonctions et leurs valeurs écologiques, économiques, socio-culturelles et scientifiques en faveur des générations présentes et celles à venir*** ».

Pour atteindre la vision de la RBZ, la mission du PAG doit se traduire dans les grandes actions suivantes :

- *L'organisation structurelle et l'engagement des personnes qualifiées et bien formées pour piloter la gestion partagée de la RBZ*
- *Le maintien de l'intégrité territoriale de la RBZ et de ses fonctions et valeurs dans le respect des exigences de son statut international de réserve de Biosphère et de son type de gouvernance partagée ;*
- *La préservation de la qualité de ses écosystèmes forestier et aquatique de sorte à maintenir des populations animales et végétales viables dans des états écologiquement stables en vue notamment de la conservation de la biodiversité, de la production agricole durable et de la valorisation des potentialités touristiques;*
- *Le développement d'activités de recherche et de suivi biologique pour une meilleure connaissance des potentialités de la RBZ en vue d'orienter sa gestion.*
- *La valorisation des produits forestiers ligneux et non-ligneux en vue de réduire la pauvreté des communautés riveraines*
- *La valorisation du savoir traditionnel des communautés riveraines*
- *L'implication des communautés locales dans la gouvernance de la Réserve pour une appropriation et une dans la durabilité des actions.*
- *L'application du principe d'équité en vue de la redistribution des revenus au niveau-des populations locales*
- *L'éducation environnementale des populations notamment les femmes et les jeunes*
- *L'ouverture sans discrimination, à la coopération avec tous les partenaires nationaux et internationaux*
- *Le renforcement du mécanisme de coordination des activités des acteurs partenaires à travers un comité de coordination opérationnel « CCO » pour assurer une transparence dans la circulation d'un bon flux d'information.*
- *L'implication de la RBZ dans les mécanismes de coopération sous-régionale et régionale et le développement de la coopération transfrontalière.*

Chapitre 8 : PROGRAMMES DE GESTION

Ce Plan d'Aménagement et de Gestion (2020-2029) s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 de la Guinée et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022, du plan stratégique de Nagoya et des objectifs d'Aichi (2011-2020) sur la conservation de diversité biologique. Dans son pilier 4, le PNDES cible entre autres de renforcer la gestion durable du capital naturel de la Guinée.

Le pilier 4, le du PNDES cible entre autres de renforcer la gestion durable du capital naturel de la Guinée. Pour y arriver et selon le PNDES, cela implique une meilleure gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes. Un exemple en est l'objectif « d'accroître le taux de couverture forestière du pays de 25.9% en 2015 à 28% en 2020 et de réduire la proportion d'espèces végétales et animales menacées de 5.4% à 5.0% en 2020 ». Le plan vise aussi à « la mise en œuvre d'une planification participative, et au renforcement de la gestion des connaissances et des capacités ».

Sur base des analyses IMET et dans le but d'aligner la vision de la RBZ sur les différents plans et stratégies cités ci-haut, huit (8) objectifs stratégiques desquels découlent 8 (huit) programmes composent ce PAG. Des résultats attendus et les activités permettant de les atteindre ont été également élaborés. Des principes directeurs pour faciliter une bonne mise en œuvre des activités ont été également mis en place.

Ces programmes de gestion sont les suivants :

Programme 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation

Programme 2 : Protection et intégrité de l'AP

Programme 3 : Recherche scientifique et suivi biologique

Programme 4 : Gestion partagée et contribution au développement local et Zonage

Ce programme 4 a deux sous-programmes à savoir :

- *Sous-programme* Gestion partagée et Contribution au développement local
- *Sous-programme* Zonage

Programme 5 : Développement de l'écotourisme

Programme 6 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)

Programme 7 : Zonage, Unités de gestion et collaboration transfrontalière

Programme 8 : Administration et Finances

8.1. PROGRAMME DE GESTION 1 : ORIENTATION STRATÉGIQUE, PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION



Photo 1 : L'équipe de la RBZ en pleine planification et orientation stratégique

BUTS OPÉRATIONNELS D'ICI 10 ANS

- La mise en œuvre et les évaluations régulières, continues et professionnelles du PAG, de ses différentes stratégies avec des outils de pointe.
- L'atteinte des résultats clés attendus et la satisfaction de toutes les parties prenantes suite aux résultats escomptés.
- La RBZ répond aux exigences nationales et internationales vis-à-vis de son statut de Réserve de Biosphère et paysage transfrontalier

Contexte du programme

L'évaluation IMET effectuée en 2018 sur les résultats de gestion de la RBZ a pris en compte deux indicateurs à savoir : 1) la capacité de la mise en œuvre des activités, évaluée à 20% et 2) le degré d'atteinte des résultats, évaluée à 73,3% donnant ainsi une moyenne de 46,6%. (RBZ, 2019)

L'analyse approfondie des résultats justifie cette disproportion dans la logique par le fait que le Plan de travail annuel (PTA) de la RBZ ne présente que les activités de deux partenaires sur les trois qui interviennent sur le site. Seuls les résultats atteints par les trois partenaires sont cumulés. Aussi, certaines activités qui ne figurent pas dans le PTA du site ont été effectuées par quelques partenaires.

Pour arriver à une analyse équilibrée et cohérente des résultats, il est nécessaire que le site élabore régulièrement et de manière participative (les partenaires présents sur le site seront associés) sa propre planification annuelle basée sur les objectifs du présent PAG et intégrant toutes les activités planifiées (référence au cadre logique et buts opérationnels) et son propre budget en se basant sur chaque activité planifiée ainsi que les partenaires identifiés pour apporter l'appui nécessaire. Cela faciliterait une gestion transparente et une bonne analyse des résultats lors des futures évaluations. A ce sujet, il sera mis en place une cellule de planification et de suivi - évaluation pour suivre la mise en œuvre des plans de travail et la compilation de tous les résultats atteints en vue de leur capitalisation pour le futur.

Une stratégie de communication interne et externe sera élaborée et mise en place pour faciliter l'échange d'information entre les acteurs au niveau de la RBZ, entre la réserve et la direction générale du CFZ et entre ces deux niveaux avec les partenaires opérationnels de la Réserve de Biosphère de Zياما. Des actions dédiées à la communication institutionnelle en rapport avec toutes les activités de la Réserve depuis la planification, la mise en œuvre et l'évaluation seront exécutées pour mieux promouvoir le soutien de tous.

A cet effet il est prévu :

- **des réunions hebdomadaires des programmes**

Chaque semaine selon ce qu'il sera convenu, les membres de chaque section se réuniront-autour du Chef de programme pour évaluer le niveau d'exécution des activités planifiées, afin de trouver rapidement des solutions aux problèmes éventuels qui se posent.

- **des réunions techniques mensuelles**

Les Chefs des secteurs se réuniront mensuellement avec leurs équipes de terrain pour passer en revue leur plan de travail mensuel, évaluer le niveau de protection et de couverture de leur zone de surveillance, de produire le rapport mensuel et de planifier les activités du mois prochain. Ces documents devront être transmis chaque mois au niveau du programme pour analyse Orientation stratégique, suivi – évaluation, avant d'être soumis au Chef de site pour décision finale à prendre.

- **des réunions trimestrielles au quartier général de la Réserve**

Chaque trimestre, tous les chefs de secteurs et chefs de programmes se réuniront au quartier général du site pour une évaluation à mi-parcours de l'état d'avancement du plan opérationnel annuel aux fins de réajustement de certaines mesures.

- **des réunions semestrielles d'information et d'évaluation**

Le Comité de coordination (CCO), composé des partenaires, des gestionnaires de la Réserve et des représentants des communautés se réunira deux fois par an. Il a pour tâches de :

- identifier les besoins et activités prioritaires nécessaires pour la conservation du site ;
- encourager les échanges d'expérience avec les autres sites ;
- s'assurer de la gestion et de l'accès aux partenaires de la base des données du site ;

- canaliser les demandes d'interventions aux bailleurs et de rassurer de la gestion d'éventuels fonds accordés;
- veiller à l'harmonie des relations entre partenaires dans le site ;
- planifier, coordonner et assurer le suivi ainsi que l'évaluation des activités de gestion du site ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du site et du plan de travail annuel,

La deuxième réunion semestrielle que le CCO tiendra lieu de réunion annuelle.

Organisation périodique des teams buildings (retraites)

Ces retraites se tiendront périodiquement et serviront de cadre d'échange entre les agents. Elles faciliteront, l'auto-coaching, l'auto-évaluation, l'amélioration de la gestion de la Réserve et un rapprochement sincère et efficace entre les gouvernants et les gouvernés.

Hypothèses, risques, opportunités et synergies identifiés

a) Hypothèses

Pour la réussite de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion les participants à l'analyse IMET ont émis les hypothèses suivantes :

- L'existence d'une volonté politique nationale en faveur de la conservation de la biodiversité.
- L'implication effective des parties prenantes dans la mise en œuvre du PAG.
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux reprenant en compte les vrais besoins des communautés.
- L'existence de mécanismes de financement opérationnels
- La disponibilité et à temps, des ressources financières suffisantes.
- Le Respect des accords conclus entre les deux pays frontaliers (la Guinée et le Libéria).
- La sécurité, la situation économique, sociale et sanitaire des populations de la Guinée forestière et celles des pays voisins.

b) Risques

Les facteurs susceptibles d'hypothéquer la bonne mise en œuvre du présent PAG sont :

- L'accroissement des populations animales à problèmes pouvant générer des conflits Homme-faune ;
- L'accroissement de la population humaine riveraine de la RBZ et ses corollaires sociaux et environnementaux ;
- Les inondations et catastrophes environnementales ;
- Les conflits d'intérêts entre la conservation et l'exploitation des ressources ;
- L'inadéquation entre la volonté politique et l'engagement pratique ;
- Le faible engagement des parties prenantes ;
- Le contexte financier national, international et sous régional difficile.

c) Synergies

Les synergies seront recherchées et développées entre la Direction Générale du CFZ – gestionnaire de la RBZ et les institutions internationales et régionales présentes (Union Européenne, UNOPS, USAID - WABICC, Fauna and Flora International, MIKE, UICN, Forestry Development Authority, Mano-River) et à venir y compris les communautés locales et les services étatiques.

Tableau 11 : Evaluation FPEIR - Résultats

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'une cellule de planification, suivi et évaluation	Absence de la cellule et Manque d'expertise Instabilité du cadre institutionnel réglementaire du CFZ	Documentation biaisée des résultats atteints	Absence d'une cellule de planification, suivi et évaluation	Mettre en place une cellule de suivi-évaluation Elaboration des PTA intégrés	Les planifications de la RBZ sont régulièrement suivies et évalués.
Faiblesse d'un mécanisme de communication interne	Manque d'expertise	Information dispersée Faible ou quasi inexistence du flux d'information	Idem	Mettre en place un mécanisme et des outils de communication institutionnelle (p.e un comité de coordination du site)	La chaîne et le flux d'information est fluide et opérationnel Les informations du site sont partagées régulièrement et de façon ordonnée.
Absence d'une coordination des appuis et un cadre de concertation des partenaires de la RBZ	Instabilité du cadre institutionnel réglementaire du CFZ	Opacité dans les réalisations Manque de synergie Rapportage dispersé et dispersion des efforts financiers et physique Risque de duplication	Synergie froide entre les acteurs	Consolidation du PTA Mise en place d'un cadre de concertation Rencontres régulières de tous les acteurs	Un comité de coordination du site opérationnel (CCO)

Objectif stratégique du programme 1. Orientations stratégiques, planification suivi-évaluation

« Développer et appliquer un système performant (efficace et efficiente) de gestion des ressources naturelles, humaines et financières qui permettent l'atteinte et la pérennité de financement et les acquis de gestion de la RBZ ».

Résultat 1.1. : Le plan d'aménagement et de gestion est mis en œuvre

Activités

- Elaborer un plan d'affaire
- Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion
- Rechercher des fonds pour la mise en œuvre du PAG

Résultat 1.2. : Le plan d'aménagement est soumis à un mécanisme de suivi et évaluation

Activités

- Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation
- Mettre en place et rendre opérationnelle le programme de suivi et évaluation
- Former et équiper le personnel du programme OSPSE

Résultat 1.3. : Les décisions de gestion sont prises sur base des orientations du suivi-évaluation

Activités

- Organiser des réunions techniques de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuel, semestriel et annuel)
- Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation
- Formuler les orientations stratégiques et de cadrage sur la base des résultats obtenus et des défis majeurs à relever

R.1.4. Un comité de coordination de la Réserve est opérationnel

Activités

- Mettre en place un comité de coordination du Site (*déterminer sa composition ; nommer les membres et définir leurs rôles respectifs*)
- Elaborer son règlement intérieur
- Organiser des réunions ordinaires et extraordinaires du « CCO »
- Organiser des séances de team buildings (retraite)

Principes directeurs

Robillard (2003) propose six principes directeurs suivants sur lequel repose l'objectif stratégique de renforcement du système de gestion administrative et financière. Il s'agit de :

1. Reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions.
2. Transparence dans la gestion administrative et financière.
3. Mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :

- ☞ servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité «accountability» ;
 - ☞ aidera la RBZ à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
 - ☞ repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
 - ☞ visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
4. Optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existant vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue.
 5. Reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par : le recrutement des meilleurs agents ; la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ; l'apprentissage et le développement des compétences de base.
 6. Mise en place de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité comme cela se fait déjà dans les administrations des pays comme le Canada, la Nouvelle- Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni.

Tableau 12 : *Cadre de Suivi-évaluation de délimitation participative*

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre Km des limites documentées	Etudes des textes légaux et cartographie participative des limites	Annuelle	Chargé des limites
Nbre de Kms des limites matérialisées	Rapport de délimitation et visite terrain	Annuelle	Chargé des limites

N.B. Pour permettre à ce programme de bien jouer son rôle d'auditeur interne, il est rattaché directement au Chef de site qui en assume la coordination. Cela ne veut nullement dire que celui qui est placé à la tête de ce programme est au-dessus de ses pairs chefs d'autres programmes de gestion.

8.2. PROGRAMME DE GESTION 2 : PROTECTION ET INTÉGRITÉ SURVEILLANCE,



Les Conservateurs de la nature du Centre Forestier de Nzérékore © CFZ/RBZ

BUTS OPÉRATIONNELS (10 ANS)

- L'opérationnalisation de tous les postes de surveillance et installation de façon permanente des con-servateurs au niveau de ces postes ;
- L'effectivité des activités conjointes de protection dans le cadre de la collaboration transfrontalière
- L'éradication de toutes les activités illégales dans la zone tampon et la zone intégrale ;
- L'entretien et la matérialisation de l'ensemble des limites de la réserve ;
- L'augmentation et suivi de la population d'éléphants ;
- La recolonisation progressive des zones défrichées ou déboisées

Contexte de la Protection/Surveillance à la RBZ

A l'instar d'autres aires protégées de la Guinée, la RBZ est confronté à plusieurs menaces sur sa biodiversité dont le braconnage, la coupe de rotin, la présence d'enclave au sein de la Réserve, l'agriculture, la recherche de bois d'énergie, l'exploitation minière, la déforestation, les plantes envahissantes (*chromolaena odorata*), la pollution (utilisation excessive des pesticides) et les glissements de terrain.

Son emplacement à côté du Libéria ne l'épargne pas d'un braconnage transfrontalier.

A certains endroits, il persiste une certaine confusion à propos des limites suite au manque d'entretien régulier. Ceci provoque des empiétements graves sur les terres de la Réserve.

Les riverains et certaines parties prenantes gardaient encore en tête l'ancien statut d'entreprises de production industrielle et commerciale pendant que le type actuel de gouvernance de la réserve s'est orienté vers une protection et gestion durable des ressources naturelles. Non seulement il faut une grande sensibilisation quant à ce mais aussi une grande rigueur dans l'application de la loi et le suivi des dossiers en justice.

Le volet Protection/Surveillance à la RBZ, est caractérisé par deux actions principales sur lesquelles les gestionnaires attachent une grande importance à savoir l'application de la loi qui se manifeste par l'arrestation des malfrats et leur déferrement à la justice et le contrôle de la réserve à travers les patrouilles.

La dernière évaluation IMET de la RBZ a fait ressortir que l'application de la loi et le contrôle ou la surveillance sont au beau fixe atteignant respectivement 63,9% et 62,5% contre 28,6% et 11,1% respectivement au système de protection des valeurs et des aspects importants de l'aire protégée et leur gestion. Un effort considérable est à fournir pour remonter le système de protection des valeurs pour laquelle la RBZ a été créé mais aussi dans la gestion ces valeurs.

Les patrouilles se font pour deux mandats principaux dont les patrouilles de reconnaissance et les patrouilles de suivi écologique. Les braconniers appréhendés durant ses deux types patrouilles sont acheminés à la justice.

Pour ce qui concerne les valeurs de la réserve, seuls les éléphants parmi les autres valeurs bénéficient d'un suivi rapproché avec l'appui de deux partenaires FFI et MIKE. D'autres valeurs sont suivies occasionnellement. Aucune méthodologie de gestion de ces valeurs n'est définie jusqu'à présent. La documentation des efforts de patrouilles est renseignée par la base des données SMART à partir du mois de décembre 2018.

Tableau 13 : Evaluation FPEIR - Protection

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'une stratégie formelle de surveillance	Aucune initiative dans ce sens	Des patrouilles sporadiques	Surveillance orientée par les partenaires selon leur besoin	Elaborer une stratégie de surveillance	L'intégrité du site (habitats critiques ⁵ , zones de concentration des espèces,)est couverte par les patrouilles

⁵ Habitats critiques = zone névralgique en terme des menaces, biodiversité et voie d'accès

Tableau 14 : Cadre de suivi-évaluation des activités de surveillance

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Stratégie de surveillance	Document stratégie	Annuelle	Chargé de surveillance
Nbre des patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières)	Rapport smart	Mensuelle	Chargé de surveillance Chargé de SIG et smart
Nbre équipement et matériel	Rapport et inventaire	Annuelle	Chef de site
Nbre d'arrestations des braconniers suite au renseignement	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nbre d'arrestations d'autres destructeurs	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines

Tableau 15 : Couverture des patrouilles RBZiama d'Octobre 2018- Octobre 2019

Nombre total de quadrants de 2x2Km dans l'aire protégée	417
Nombre de quadrants de 2x2Km couverts dans l'aire protégée	356
Pourcentage de couverture dans l'aire protégée	85.37%

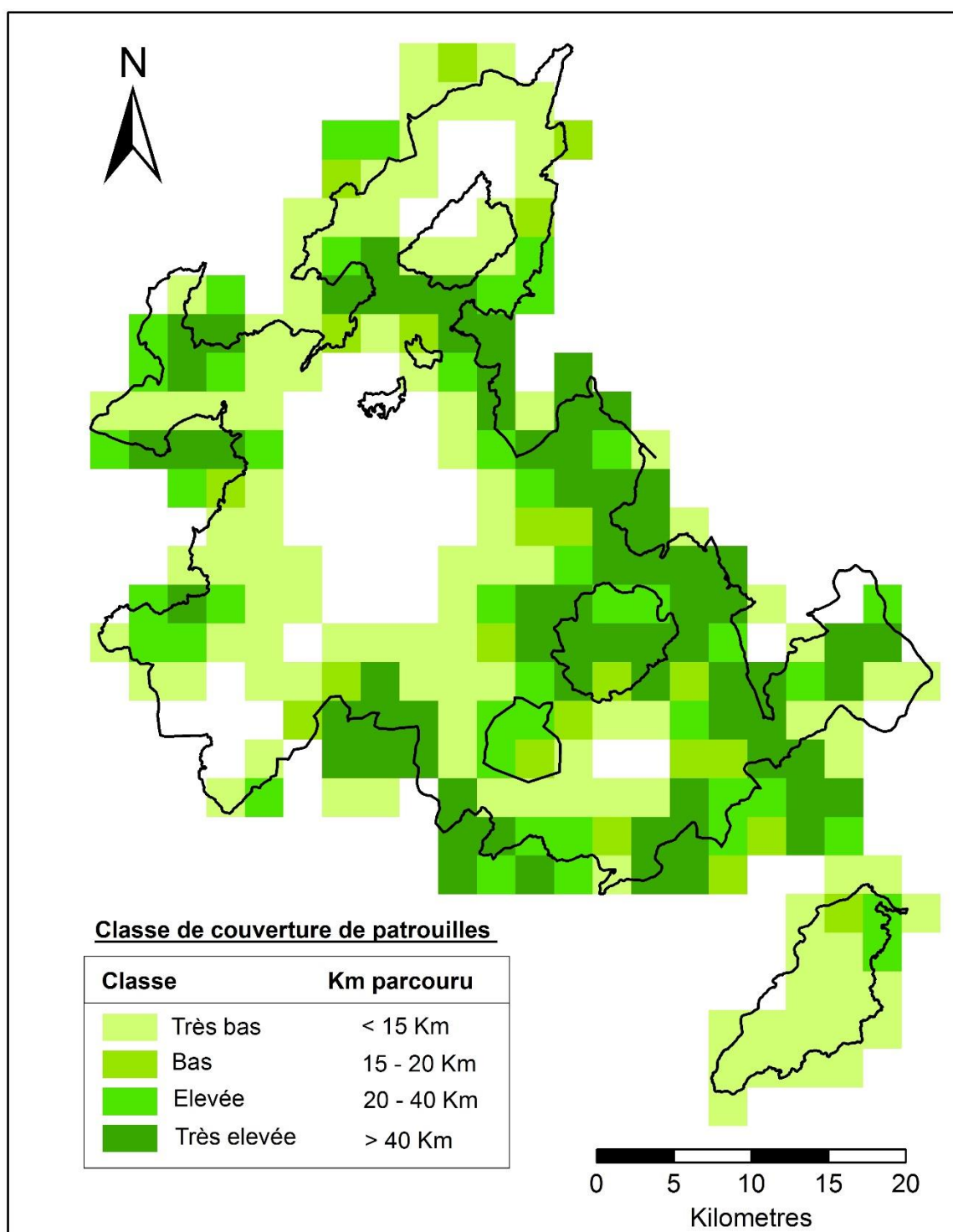


Figure 10 : Carte de la couverture de la RBZ par les patrouilles au premier semestre 2019

Résultat 2.2 Les limites des différentes zones de la RBZ sont, de façon participative, totalement entretenues et matérialisées

Une nouvelle carte définissant les limites des trois zones de la réserve a été validée lors de l'atelier de consultation communautaire. Il faudra donc matérialiser les limites là où elles n'étaient pas encore démarquées pour éviter des réclamations et des contestations dans l'avenir.

Activités

- Elaborer un plan de matérialisation des limites y compris Balassou ;
- Entretenir et matérialiser de façon participative les limites de la RBZ ;
- Suivre les activités dans les différentes zones tampons de la RBZ.

Tableau 16 : Cadre de suivi de l'entretien et matérialisation des limites de la RBZ

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de Plan de matérialisation élaboré	Document du plan	Annuel	Chargé de surveillance
Nbre des limites entretenues	Rapport -Cartographie des limites entretenus	Annuel	Chargé de surveillance chargé de surveillance
Nbre des limites matérialisées	Rapport – cartographie des limites matérialisées	Annuel	
Nbre des communautés ayant participé à l'entretien et matérialisation des limites y compris les femmes	Listes des communautés ayant participé et rapport	Annuel	Chargé de surveillance + chargé de

Résultat 2.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.

La restauration écologique est une activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dans sa fonction (processus), son intégrité (composition des espèces et structure des communautés) et sa durabilité (résistance aux perturbations et résilience) (Parcs Canada, 2007).

La restauration écologique est efficace :

- Quand elle rétablit la structure, la fonction, la composition et la dynamique (p. ex. les perturbations, les successions rétrogressives ou progressives) de l'écosystème naturel à l'intérieur des contraintes qu'impose son évolution à moyen et long termes ;
- Quand elle cherche à assurer la résilience de l'écosystème ;
- Quand elle s'emploie à enrichir le capital naturel.

La restauration écologique est efficiente :

- Quand elle vise à des résultats conséquents en temps utile ;
- Quand elle prend en compte le caractère limité des ressources et se montre créative dans la recherche de moyens nouveaux de concrétiser des objectifs et des partenariats ;
- Quand elle favorise la créativité, l'innovation et le partage du savoir afin d'optimiser la science et les pratiques d'avenir ;
- Quand elle témoigne d'un esprit de responsabilité à l'égard des personnes, des collectivités et des institutions dont dépend la réussite ;

La restauration écologique est engageante :

- Quand elle intègre la valeur des ressources du patrimoine culturel, en particulier quand celles-ci sont soulignées dans la désignation de l'aire protégée ;
- Quand elle fournit aux gens la possibilité de liens plus profonds avec la nature et améliore leur compréhension et leur appréciation des relations entre les modèles et processus culturels et écologiques ;
- Quand elle fournit aux Guinéens en général et plus particulièrement les communautés vivantes dans et aux alentours de la RBZ, la possibilité de découvrir et de connaître la nature de la d'une manière qui renforce leur attachement à la réserve ;
- Quand elle fournit aux membres des collectivités, aux particuliers et aux groupes des occasions de collaborer dans la poursuite d'une vision commune ;
- Quand elle aide à promouvoir le bien-être des collectivités ;
- Quand elle crée des possibilités d'une réintégration culture-nature qui ramène l'ordre et l'équilibre spirituels et améliore le bien-être humain.

Activités

- Cartographier les espaces dégradés
- Elaborer le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés ;
- Mettre en œuvre le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.

Tableau 17 : *Cadre de suivi –évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés*

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Cartes produites	Photographie aérienne et visite de terrain	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Un plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés	Concertation, Visites de terrain, analyse des données existantes	Triennale	Chargé de suivi écologique
Superficies restaurées	Reboisement, mise en défens, ...	Annuelle	Chargé de suivi écologique

Principes directeurs pour la protection de la RBZ

Les **quatre principes directeurs** sur lesquels reposent l'aménagement et le contrôle de la RBZ sont :

1. La conservation aura préséance sur la mise en valeur en se basant sur le fait que la mission de la RBZ vise la préservation de sa biodiversité pour les générations présentes et futures.
2. L'intégrité des écosystèmes dans la zone intégrale et la zone tampon sera maintenue en s'assurant que :
 - a. leur structure et leurs fonctions sont intactes ;
 - b. les composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister ;
 - c. toutes les utilisations humaines et les installations qui sont autorisées dans la réserve et sa zone tampon sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations, de même qu'après les périodes où elles se font.
3. Le principe de précaution devra être au cœur de toutes les décisions. Ce principe devra définir l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cependant ce principe ne doit pas être un motif d'immobilisme, mais plutôt comme une incitation à l'action en vue de gérer activement les risques.
4. Les aspects de changements climatiques doivent être intégrés dans toutes les activités de protection.

8.3. PROGRAMME DE GESTION 3 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET SUIVI ÉCOLOGIQUE



Photo 5 : Equipes de recherche sur les amphibiens en action sur le terrain. © FFI/RBZ

BUTS OPÉRATIONNELS HORIZON 10 ANS (2028)

- Développement des thématiques spécifiques et prioritaires de recherche sur les valeurs de la RBZ.
- Mise en œuvre des thématiques prioritaires de recherche
- Conclusion des partenariats avec des institutions nationales et internationales de recherche et les Ministères en charge de la recherche scientifique, technique et professionnelle ;
- Connaissances et suivi des menaces sur les cibles de conservation en vue de leur éradication à travers une base des données opérationnelle ;
- Utilisation des résultats des recherches pour l'amélioration de la gestion de la RBZ.
- Suivi des phénomènes de changement climatique et échanges avec le réseau mondial.

Contexte de la recherche scientifique et du suivi écologique à la RBZ

Actuellement des sorties de terrain sont effectuées sans aucun système structuré de suivi écologique. Il n'existe aucun plan de recherche et de suivi écologique. La recherche comme le suivi écologique se font aléatoirement et très occasionnellement lorsque la RBZ mobilise des fonds. Un groupe de 12 gardes formés par le partenaire Fauna and Flora international effectue le suivi biologique (bio monitoring) principalement des éléphants. Par manque d'une base des données bien structurée et fonctionnelle au niveau du site et du CFZ, les données sont archivées de façon éparse avec un risque de perte.

L'orientation stratégique de cet axe de gestion est issue de l'analyse FPEIR (*forces majeures, pression, état, impact et réponses*), habituellement appliquée pour déterminer les indicateurs, à travers les réflexions critiques de la planification.

Tableau 18 : Analyse FPEIR pour la recherche et le bio monitoring

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'un programme global de recherche opérationnel au niveau du site	Manque des compétences en matière de recherche parmi l'équipe Absence d'un plan directeur de recherche et suivi écologique Aucune thématique de recherche initiée par le site et liée à sa gestion	Recherches effectuées de façon sporadiques et en fonction des besoins des sites Aucune base des données disponibles au site Spéculation sur les effectifs des espèces	Aucun programme de recherche opérationnel au niveau du site Recherches initiées uniquement par les partenaires	Elaborer un plan de recherche et de suivi écologique Définir des thématiques de recherche liées à la gestion du site Mettre en place une base des données sécurisée	La gestion de la RBZ est orientée par les résultats de recherche et de suivi écologique

Objectif du Programme Recherche et Suivi écologique :

Objectif: « *La connaissance du contenu de la réserve en terme de la diversité biologique et le suivi de la dynamique des espèces orientent les décisions de gestion de la réserve* ».

Résultats attendus du programme

Résultat 3.1. La biodiversité de la réserve est connue

Activités

- Organiser des inventaires de la faune et de la flore de la RBZ
- Mettre à jour la liste des espèces phares,
- Effectuer des recherches spécifiques sur les espèces phares et leur répartition spatiale
- Mener une étude de la Valeur économique totale de la RBZ
- Suivre le changement climatique de la zone forestière à partir de la RBZ

Tableau 19 : Cadre de suivi-évaluation de la connaissance des cibles de conservation de la RBZ

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Dynamique des effectifs des espèces clefs	Inventaires	Triennale	Chargé de suivi écologique
Nbre d'études spécifiques sur les espèces phares	Recherche	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Nbre d'espèces identifiées ou cataloguées	Inventaire	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Connaissance de la biodiversité de la RBZ	Inventaire	Triennale	Chargé de suivi écologique
Etude réalisée	Recherche	Triennale	Chargé de Recherche et suivi écologique
Données sur le changement climatique collectées et analysées	Installation du matériel de suivi du changement climatique	Mensuelle	Chargé de Recherche et suivi écologique

Résultat 3.2 : La dynamique des espèces est connue

Activité R2

- Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)
- Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique
- Equiper de façon appropriée aux équipes de suivi écologique
- Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)
- A 4.2.1.2. Réhabiliter et étendre *l'arboretum de Malwéta*

Tableau 20 : Cadre de suivi-évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Evolution de la végétation dans les zones restaurées	Etude spécifique de suivi du couvert végétal	Triennale	Chargé de suivi écologique
Un plan de restauration des écosystèmes dégradés	Document du plan de restauration	Année 1	Chargé de suivi écologique
Superficies des écosystèmes forestiers restaurés	Méthodes de régénération	Annuelle	Chargé de suivi écologique
La dynamique en termes de population de la faune et de la flore	Inventaire	Triennale	Chargé de suivi écologique
Espaces réhabilités dans l'arboretum de Malwéta	Cartographie	Annuel	Chargé de suivi écologique

Résultat 3.3 : Une base des données est fonctionnelle

Activités

- Mettre en place une base des données fonctionnelle
- Former l'équipe de gestion de la base des données
- Partager les données avec d'autres partenaires

Tableau 21 : Cadre de suivi-évaluation de la base des données

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Base centrale des données fonctionnelle	Collecte et analyse des données	Mensuel	Chargé de suivi écologique
Nbre agents formés	Formation et Evaluation	Annuel	Chargé de suivi écologique
Quantité et qualité des données stockées	Evaluation	Mensuel	Chargé de suivi écologique

Résultat 3.4 : Mettre en place un mécanisme de collaboration avec les institutions de recherche et universités au niveau national, régional et international

Activité R3.4.

- Mettre en œuvre des contrats de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international
- Suivre et évaluer l'état de mise en œuvre des contrats de collaboration.

Tableau 22 : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration avec les institutions de recherche et universités

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de conventions signées avec les institutions de recherche, les universités et autres partenaires	Négociation	Annuel	DG CFZ
Etudes spécifiques menées avec les universités et autres institutions de recherche	Etudes/Protocoles spécifiques	Annuel	Chargé de recherche et suivi écologique

Principes directeurs

Pour mettre en œuvre ce programme de gestion, la réserve de Biosphère de Ziama a besoin d'une stratégie de recherche et d'un plan de suivi biologique/écologique basés sur des indicateurs clefs d'efficacité de gestion. Des thèmes prioritaires de recherche seront définis afin de guider les chercheurs nationaux ou internationaux.

Le CFZ contactera les départements ministériels concernés, les institutions de recherche (nationales et internationales) afin de partager, valider et mettre en œuvre des thèmes de recherche.

Pour la durabilité des activités de recherche à Ziama, les recherches seront effectuées conformément aux besoins et aux protocoles afin que les résultats contribuent à l'amélioration de la gestion. En plus, il sera nécessaire de former et de promouvoir un pool de chercheurs nationaux.

Le suivi du changement climatique sera parmi les premières et grandes priorités de la Réserve de Biosphère de Ziama.

Les conditions suivantes pour la recherche à la RBZ sont d'application :

- Adresser une demande d'effectuer la recherche au CFZ, deux mois avant
- Préciser l'intitulé et le cadre global de la recherche :
 1. Justificatif (Précis et pas de généralités)
 2. Description de la recherche
 - Localisation ;
 - Méthodologie (elle doit justifier la collecte, la capture et l'exportation éventuelle de spécimens et échantillons biologiques) ;
 - Impacts négatifs possibles et mesures d'atténuation ;
 - Activités ;
 - Durée.
 3. Résultats attendus
 4. Chronogramme des activités (y compris date de remise des rapports intermédiaires et final)
 5. Les intervenants et leur(s) rôle(s)
 - Les chercheurs
 - Les institutions
 - Les responsables homologues (guinéens) si nécessaires
 - Les personnes-ressources
 6. Les moyens logistiques à mettre en œuvre et divers
 7. La (es) source(s) de financement
 8. Le budget

8.4. PROGRAMME DE GESTION 4 : GOUVERNANCE PARTAGÉE, CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL DES RIVERAINS, ZONAGE ET UNITÉ DE GESTION



Photo 6 : Les parties prenantes de la RBZ lors de la consultation communautaire en juin 2019 (autorités politico-administratives et coutumières, les femmes, les jeunes, les partenaires et les agents du Centre Forestier de N'Zérékoré) @ CFZ/Ziama

BUTS OPÉRATIONNELS HORIZON 10 ANS (2028)

- Application stricte du statut de réserve de Biosphère
- Respect par les parties prenantes des trois zones de la Réserve
- Signatures des accords entre les gestionnaires et les communautés riveraines
- Initiations des activités génératrices des revenus en faveur des communautés compatibles avec la conservation des ressources naturelles
- Les conflits et plaintes entre les parties prenantes sont réglées selon les dispositifs mise en place de commun accord
- Un plan stratégique de conservation communautaire spécifique à la Réserve

Contexte du programme Gouvernance partagée, contribution au développement local des rivières et Zonage

Ce programme a deux sous-programmes qu'il va traiter à savoir : le sous-programme gouvernance partagée et développement local et le sous-programme zonage et unités de gestion.

L'analyse IMET a prouvé qu'il y a une inadéquation entre le texte créant la RBZ comme forêt classée sous étiquette d'une Entreprise publique à caractère économique (EPIC) et son type actuel de gestion qui vise plutôt une conservation et gestion durable des ressources naturelles. L'audit institutionnel organisé par le Ministère de l'environnement, Eaux et Forêts l'avait déjà stigmatisé dans son rapport sous ces termes : Existence des directions et services dépourvus de textes ou dotés des textes non conformes. Il faudra conformer le statut actuel de la RBZ et son type de gouvernance.

L'implication des parties prenantes, par respect de la catégorie 6 à laquelle appartient la RBZ, le statut international qu'il a acquis de l'UNESCO (Réserve de Biosphère) et le type de gouvernance partagée auquel les communautés et les gestionnaires de la RBZ se sont convenus lors de la consultation communautaire du 07 au 08 juin 2019 à Seredou (*voir acte d'engagement en annexe*) doit être effectif s'elles veulent atteindre l'objectif assigné. Il faudra aussi assurer et cela de façon la plus efficace possible, que cette consultation des parties prenantes et la mise en œuvre de toutes les recommandations ne soit plus interrompue.

Des groupements villageois existent dans certaines entités. Elles nécessitent non seulement un renforcement des capacités mais aussi une restructuration et une organisation.

L'analyse de l'aspect implication des parties prenantes effectuée en août 2018 par l'outil IMET à travers l'approche d'analyse des forces majeures, pression, état, impact et réponses a indiqué les états ci-dessous :

Tableau 23 : Evaluation FPEIR - Implication des parties prenantes

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Manque de synergie entre partenaires	Manque de stratégie formelle d'appui aux communautés	Difficultés d'évaluer l'impact des actions ponctuelles de développement sur la protection	Manque de stratégie formelle d'appui aux communautés	Faire une consultation des parties prenantes Elaborer la stratégie d'intervention chez les communautés	Les communautés s'approprient la protection de la RBZ et y contribuent de façon efficace
Faible participation et collaboration d'autres services techniques de l'administration	Manque de motivation et faible sensibilisation	Destruction des ressources naturelles	Faible participation et collaboration d'autres services techniques de l'administration	Organisation des séances de sensibilisation Appuyer la mise en place d'une commission interservices étatiques et autres	Les autres services étatiques contribuent à la protection de la RBZ
Manque d'une étude de base pour évaluer l'impact des interventions	Manque des ressources financières	Difficultés de juger les actions à impact sur l'amélioration	Manque d'une étude de base pour évaluer l'impact des interventions de	Mener une étude de base (BNS) sur le bien être des communautés	Le lien entre les actions de développement et la

de la réserve sur les conditions de vie des communautés		tion des conditions de vie des communautés	la réserve sur les conditions de vie des communautés Faibles actions de développement durable	avant et après chaque phase d'intervention Accompagner les communautés à initier des actions de développement	protection du parc est établi
---	--	--	--	--	-------------------------------

8.4.1. Sous-programme Gouvernance partagée et contribution au développement local des riverains

Objectif du sous-programme Gestion partagée et développement local :

« La conservation et la restauration de la RBZ sont assurées en collaboration avec les communautés et autres parties prenantes et en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie ».

L'implication des communautés est un aspect sur lequel il faudra attacher une grande importance. Il en est de même que pour la coordination des partenaires dans un système intégré de gestion.

La consultation communautaire qui a eu lieu au mois de juillet 2019 n'est qu'un début de l'approche qui doit se poursuivre jusque dans les villages concernés. Cette approche consistera à conférer un rôle à ces populations afin de les responsabiliser dans une nouvelle gestion de leur espace, de leur territoire favorable certes à l'amélioration de leurs moyens d'existence mais surtout compatible avec la conservation de la biodiversité de la RBZ. L'analyse de leurs pratiques sur ce territoire et des effets en découlant ainsi que des propositions réalistes pour sa gestion ou son aménagement seront des grandes priorités. (WCF, 2019)

Le programme de gestion concernant la gouvernance va décortiquer et mettre en place une stratégie qui permette l'implication totale et l'appropriation de la conservation de la RBZ, par tous, comme bien public de l'Etat bénéfique à tous et qui mérite leur soutien. Il ne sera pas oublié dans la liste des parties prenantes, les acteurs de la société civile ; ceux luttant pour la défense de droits de l'homme ; la police ; la gendarmerie tout en veillant sur la définition des rôles de chacun de ses parties prenantes.

A cet effet, il faudra :

- mettre en place un mécanisme de dialogue et de formation qui permette aux communautés de s'approprier la gestion durable des ressources et la protection de la RBZ ;
- assurer un lien entre toute activité à appuyer avec la conservation pour un développement durable ;
- encourager et rendre fonctionnelle les structures de concertation à la base qui incluent en leur sein toutes les parties prenantes ;
- participer à l'élaboration des Plans de développement local des entités concernées qui canaliseront toutes les contributions aux actions de développement dans les villages riverains dans le respect strict et l'esprit d'un plan d'utilisation durable de l'espace.

Principes directeurs :

- Toutes les activités à appuyer doivent émaner des plans de développement local validés par les entités concernées. La volonté doit venir du bénéficiaire direct et celui qui réalise l'activité (*Bottom-up et non top-down*).
- Convenir et suivre, avec les communautés, les directives d'accès aux ressources naturelles.
- Ces activités doivent être profitables économiquement aux bénéficiaires et compatibles avec le développement durable (un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures). Autrement dit les activités de développement à appuyer doivent être compatibles à la conservation.
- L'aspect genre, les couches vulnérables et l'équité devront être considérés avec une attention particulière et soutenue.
- La gestion des plaintes devra retenir l'attention de tous les acteurs.
L'expérience lors de la consultation communautaire a prouvé que si les équipes ne se mettent pas ensemble, des conflits naissent même là où ils ne sont pas attendus. Aussi un manque de concertation où les plaintes sont déposées et traitées en toute transparence exacerbe certaines situations jusqu'à opposer les conservateurs aux communautés et vice-versa. Pour ce faire, il faudra absolument mettre en place un mécanisme de gestion de plaintes.
- Le bénéficiaire est formé en gestion, comptabilité, technique, suivi, planification, développement organisationnel, etc.
- Un système de suivi évaluation des bénéficiaires est mis en place dès le début l'activité
- Dans toute transparence et esprit de dialogue gérer la zone tampon avec les communautés dans le respect strict de la liste des activités conformes à l'utilisation durable
- Réaliser les activités autorisées dans la zone tampon selon l'esprit des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » élaborées en parfaite collaboration avec les populations riveraines.

Tableau 24 : Perception et analyse des conflits RBZ-Populations : causes et pistes de solutions.

Identification des conflits	Activités	Causes	Pistes de solution
Accès aux ressources naturelles	• Chasse • Agriculture • Et autres activités de développement	Manque d'alternative à l'exploitation des ressources naturelles	• Participer à l'actualisation des PDL en incluant les alternatives • Développement des activités génératrices des revenus • Elaborer un plan judicieux d'utilisation des espaces
Utilisation non durables des ressources	• Exploitation du sable • Culture des bas-fonds en zone forêt classée • Pêche • Piégeage • Coupe des rotins	Faible revenu des communautés (pauvreté)	• Respect des normes telles que vous les avez cochés sur les fiches conformes et non conforme • Sensibilisation • Application de la loi • Promouvoir les méthodes culturales durables (agriculture intensive)

	• Culture sur les co-teaux • Les barrages lors de la pêche artisanale • Chasse • Sciage • Entretien des plantations des forêts classées • Bail des bas-fonds (sans rien demandé) • Braconnage • Commerce		
Méfiance et manque de confiance		Fausse promesse	Réfléchir ensemble sur les activités solutions et conformément au PDL
Faible communication et désinformation		Faible dialogue entre gestionnaires du site et autres parties prenantes	Mise en place des structures de base qui font relais entre les gestionnaires de la réserve et les communautés Renforcer l'IEC
Conflit de cohabitation homme-animal	Fragmentation de l'habitat de l'éléphant au profit de l'agriculture	Conflit homme-éléphant	• Stratégie de résolution des conflits • Refoulement • AGR • Renforcer mesures de protection des habitats de l'éléphant
Conflits liés aux limites	Empiètement des limites à la recherche des terres	Méconnaissance des anciennes limites Tentatives de fraude	Matérialiser les limites de la réserve Application des textes juridiques
L'exploitations minières dans les limites du site		Existences des exploitants dans la réserve	Application des textes juridiques



photo 7 : La Directrice Générale du CFZ entourée des femmes présentes aux assises de la consultation communautaire de Zياما @ CFZ -Zياما

Résultats attendus du sous-programme Gouvernance partagée et développement local :

Résultat 4.1 : Les communautés s'approprient la protection de la RBZ et leur contribution à travers une gestion participative de la réserve est effective ;

Activités

- Conclure des accords entre les communautés riveraines et la RBZ
- Mettre en œuvre des accords de gouvernance signés entre la RBZ et les communautés locales
- Appuyer la mise en place des structures communautaires de base
- Développer les capacités des membres des structures communautaires de base
- Identifier les activités génératrices des revenus
- Appuyer les activités génératrices des revenus

Tableau 25 : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection de la RBZ par les communautés

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de conventions signée entre les communautés et les gestionnaires de la RBZ	Protocole d'accord/Convention	Annuel	DG/CFZ
Nbre des structures communautaires de base appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des membres formés	Module des formations Rapport	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR identifiées	Etudes socio-économiques	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines

Analyse des parties prenantes et leur souhait d'implication

Les parties prenantes présents à la consultation communautaire se sont prononcées de la manière suivante par rapport à la continuité de la consultation.

Tableau 26 : Classification et positionnement des parties prenantes

TYPE DE PARTIE PRENANTE	Direct (D) ou indirect (I)	A associer / Impliquer	A consulter	A cons-cientiser	MOINS UTILE / Pas d'action	COMMENT ou par quel canal (vous pouvez mettre plusieurs canaux à la fois)
Direction Générale CFZ	D	x	x			Réunion, rapports, contacts physiques, atelier de programmation.
Préfecture	I	x				Atelier, correspondance
Direction préfectorale Eaux et Forêt	D	x	x			Atelier, correspondance, contact physique
Direction préfectorale Elevage	I	x				Atelier, correspondance
Direction préfectorale Agriculture	I	x				Atelier, correspondance
Présidents District	I	x	x	x		atelier
Jeunes	D	x	x	x		Atelier, réunion, contacts physiques
Femmes	D	x	x			Atelier, correspondance, contact physique
Maires	D	x	x	x		Réunion et contact physique
Chefs de cantonnement	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Villages	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Société civile	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique

Résultat 4.1. 2 : Un programme de développement socioéconomique lié à la gestion durable des ressources naturelles est mis en œuvre dans la zone de transition

Activités :

- Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains
- Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la RBZ y inclus l'aspect genre, couches vulnérables et équité.

- Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés ;
- Appuyer la mise en œuvre des plans de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées

Tableau 27 : Cadre de suivi de la contribution de la RBZ au développement des communautés riveraines

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Stratégie de gouvernance fonctionnelle	Document de la stratégie	Annuel	Chargé de la Gouvernance partagée et développement local
Nbre des plans de développement validé	Plan de développement local	Annuel	Chargé de la Gouvernance partagée et développement local
Nbre d'activités du PDL appuyées	Visite terrain Rapport d'activités	Annuel	Chargé de la Gouvernance partagée et développement local
Plans d'utilisation des terres élaborés participativement	Documents des PUT	Annuel	Chargé de la Gouvernance partagée et développement local



Photos 8 : L'agroforesterie à base du café Ziama(à gauche) et l'exploitation des PFNL (à droite), des filières porteuses à encadrer chez les communautés

8.4.2. Sous-programme Zonage

Objectif : « *Les différentes zones sont gérées selon les directives d'une Réserve de Biosphère en parfaite collaboration avec toutes les parties prenantes* »

L'établissement d'une réserve de biosphère représente de toute évidence un véritable défi, celui de mettre en place un mécanisme participatif approprié, par exemple, un comité chargé de planifier et de coordonner toutes les activités qui se déroulent sur le site. C'est cette dimension humaine qui confère aux réserves de biosphère leur spécificité, c'est-à-dire que leur gestion représente une sorte de "pacte" entre les populations locales et la société dans son ensemble. Sa gestion est donc différente de celle d'une forêt classée.

Cette approche d'implication totale de toutes les parties prenantes à la gestion d'une réserve de biosphère exige **des règles de gestion ouvertes, évolutives et adaptables. Aussi**, elle requiert

persévérance, patience et imagination. C'est une approche qui met les populations locales en meilleure position pour faire face aux pressions politiques, économiques et sociales extérieures qui seraient susceptibles d'affecter les valeurs écologiques et culturelles de la Réserve.

Pour Ziama qui est une réserve de Biosphère, le zonage est un outil de planification qui lui permet, comme d'ailleurs, toutes les Réserves de Biosphère du monde, d'identifier les zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de l'aire protégée soient atteints.

Le plan de zonage de la réserve de Ziama tient compte des aspects suivants :

- *Le statut juridique de la Réserve ;*
- *Les zones particulièrement importantes pour la protection de la faune et la flore ;*
- *Les zones particulièrement propices à la recherche ;*
- *Les opportunités récréatives et touristiques ;*
- *La localisation des menaces.*
- *La restauration des espaces dégradés et de l'arboretum de Mahvéta*

La carte ci-dessous indique les différentes unités ou zones de gestion telle que convenu par les communautés et les gestionnaires de la Réserve au cours des consultations communautaires.

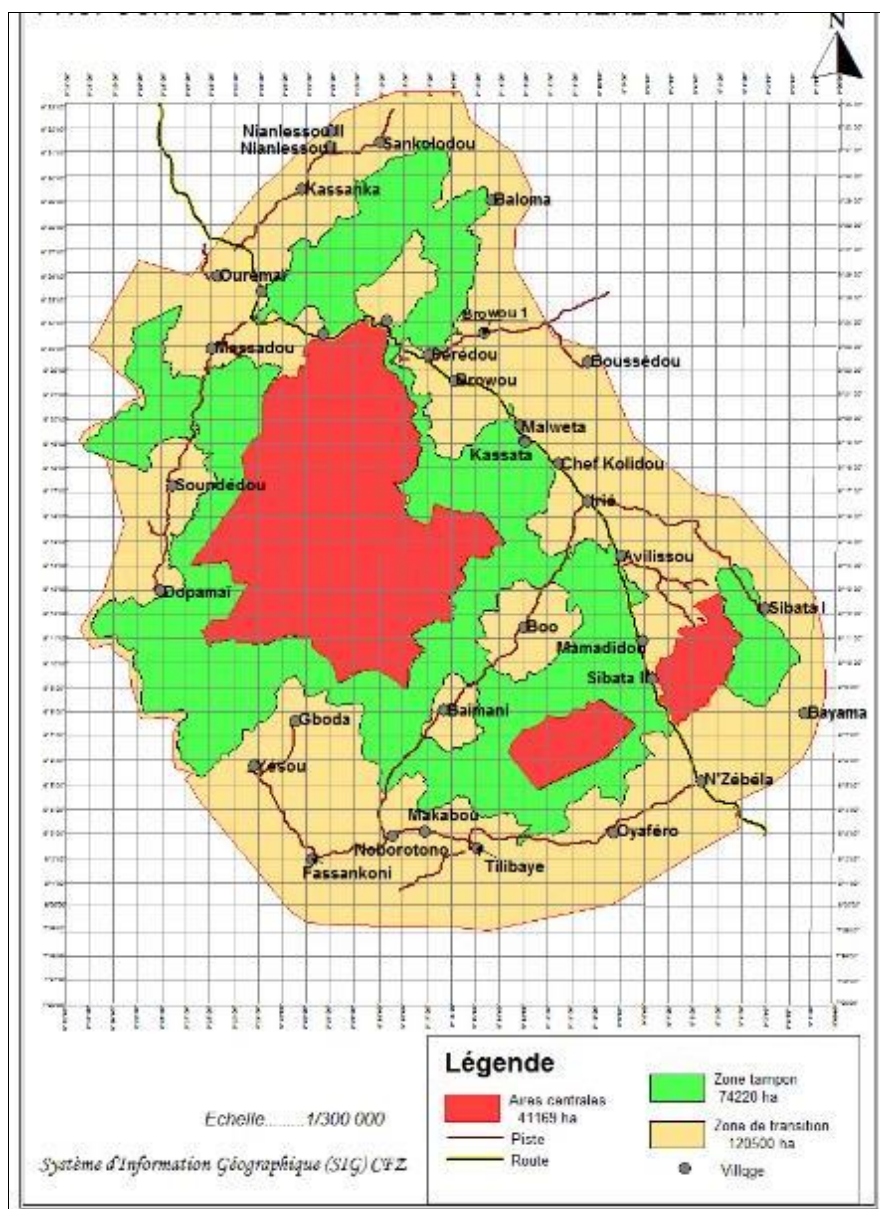


Figure 11: Carte de zonage approuvée par les parties prenantes lors de l'atelier de consultation communautaire en juin 2019

- **Une aire centrale ou Zone de Protection Intégrale (ZPI) :** La RBZ possède trois (3) aires centrales qui bénéficient d'un statut légal assurant, à long terme, la protection des paysages, des écosystèmes et des espèces qu'elles comportent. **Elles seront protégées intégralement pour répondre aux objectifs de la conservation.** Ces zones centrales seront soustraites aux activités humaines, à l'exception des activités de recherche, de surveillance continue et de tourisme responsable.
- **Une zone tampon (ZT)** est clairement délimitée, elle entoure ou côtoie l'aire centrale. Les activités reprises dans le tableau n° 16 y seront menées sans aller à l'encontre des objectifs de conservation assignés aux aires centrales, mais elles doivent au contraire contribuer à la protection de celle-ci (d'où l'expression de rôle "tampon"). Elle pourra aussi être destinée à des recherches expérimentales destinées, par exemple, à la mise au point de méthodes de gestion de la végétation naturelle, des terres de

culture, des forêts, des ressources halieutiques, visant à accroître qualitativement la production tout en assurant, dans toute la mesure du possible, le maintien des processus naturels et de la biodiversité, y compris les ressources du sol. Les expérimentations peuvent également porter sur la réhabilitation des zones dégradées. Peuvent aussi s'y trouver des installations d'éducation, de formation, de tourisme et de loisirs. **Bref, dans la zone tampon, l'accent sera mis sur l'utilisation durable des ressources naturelles qui y sont autorisées, réglementées et minutieusement suivies au profit des communautés locales.**

- **Une aire de transition extérieure ou zone de transition (ZTR)**, ou aire de coopération se prolongeant à l'extérieur de la réserve de biosphère, peut être le lieu d'activités agricoles, d'établissements humains ou d'autres usages. C'est là que les populations locales, les organismes chargés de la conservation, les scientifiques, les associations, les groupes culturels, les entreprises privées et autres partenaires doivent œuvrer ensemble pour gérer et développer les ressources de la région de façon durable, au profit des populations qui vivent sur place. Compte tenu du rôle important que les réserves de biosphère doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles dans les régions où elles sont situées, les aires de transition présentent un grand intérêt pour le développement socio-économique régional. **Pour mieux y œuvrer, il faudra, avec toutes les parties prenantes, élaborer un plan d'utilisation de terre après une bonne étude d'occupation des sols.**

Activités compatibles ou non aux objectifs de conservation de la diversité biologique dans la réserve de Biosphère de Ziama

Les activités ci-dessous ont été, de façon participative, approuvées par toutes les parties prenantes comme les activités pouvant être réglementées dans la zone tampon excepté certains points marqués en rouge, qui seront encore débattus en détails dans les prochaines réunions avec les différents groupes socio-professionnelles concernés directement par ces activités. Une fois mis d'accord sur les principes d'accès, les compromis seront transcrits dans les « Directives d'accès aux ressources naturelles » à élaborer en collaboration avec les intéressés.

Tableau 28 : Tableau d'activités compatibles ou non aux objectifs de conservation

Activités	Compatible avec réglementation	Non compatible
Champ sur les coteaux		x
Chasse au chien	® Ω	x
Chasse au fusil calibre 12	®	x
Circulation des motos à l'intérieur de la zone		x
Collecte de papillon	X	
Coupe de bois pour la perce des toitures	x	
Coupe de bois pour la récolte de poivre		x

Coupe de bois pour le charbon		x
Coupe de rotin pour le commerce		x
Coupe de rotin pour les usages locaux	x	
Création des plantations pérennes (café, cacao, palmier, hévéa)	®	x
Elevage		x
Entretien des anciennes plantations	®	x
Entretien des sentiers	x	
Exploitation de l'eau	x	
Exploitation des bas-fonds	© ®	x
Exploitation forestière		x
Extraction de bloc de pierre à usage communautaire	X	
Extraction de bloc de pierre pour le commerce		x
Extraction de sable	©	x
Extraction des minerais		x
Filet pour capture d'oiseaux		x
Installation des antennes téléphoniques	x	
Installation des cabanes d'habitation		x
Installation des cabanes de séjour	© ®	x
Installation des pressoirs		x
Lieu de culte traditionnel	x	© ®
Ouverture des pistes de moto et véhicules		x
Pâturage		x
Pêche à l'hameçon	x	
Pêche au batardeau		x
Pêche au filet traditionnel	x	

Pêche aux produits toxiques		x
Piège à câble d'acier		x
Piège à caillou		x
Port d'arme	®	x
Ramassage des escargot la journée	x	
Ramassage des escargot la nuit		x
Ramassage du bois mort à usage commercial	®	x
Ramassage du bois mort à usage local	x	
Récolte de bambou	x	
Récolte de chenille	x	
Récolte de Garcinia cola sans couper le bois	x	
Récolte de liane pour la construction	x	
Récolte de liane pour le commerce		x
Récolte de miel avec feu		x
Récolte de miel sans feu	x	
Récolte de poivre sans couper la liante	x	
Récolte de vin de raphia	x	
Récolte de xylopie sans couper le bois	x	
Récolte des feuilles et écorces pour les médicaments	x	
Sciage de bois		x
Utilisation des engrais chimiques	© ®	x
Utilisation des herbicides et pesticides	®	x

Commentaires et légende sur le tableau

Les propositions des activités compatibles ou non dans la zone tampon ont été approuvées par tous les groupes exceptés certaines :

© **les femmes** pensent que l'exploitation du sable, des bas-fonds, l'installation des cabanes de séjours et l'utilisation d'engrais chimiques pouvaient être considérées comme des activités tolérables dans la zone tampon. Elles ont jugé aussi non compatible laisser la zone tampon aux cultes traditionnels.

® **les jeunes**, souhaitent que les activités de chasse au fusil, chasse au chien, le port d'arme, le ramassage du bois mort pour le commerce, la création des plantations pérennes, l'entretien des anciennes plantations, l'exploitation des basfonds, l'utilisation des pesticides, l'installation des cabanes des séjours, l'utilisation de l'engrais chimique soit considérées comme compatibles mais à réglementer. Ils ont également jugé d'incompatible, l'installation des lieux de culte dans la zone tampon.

Ω **les chefs de districts**, souhaitent que la chasse aux chiens, la circulation des motos, l'ouverture des pistes de motos et véhicules, l'entretien des anciennes plantations et l'installation des cabanes de séjour soient classés parmi les activités compatibles à réglementer.

€ **les sous-préfets et les maires**, veulent que la circulation des motos, l'ouverture des pistes de moto et véhicules et l'exploitation de bas fond soient repris sur la liste des activités compatibles à réglementer

Résultats attendus

Résultat 4.1 : L'intégrité des limites des différentes zones est assurée

Activités

- Ouvrir les limites entre les zones,
- Cartographier les différentes zones,
- Matérialiser les limites des zones
- Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes

Tableau 29 : Cadre de suivi de l'intégrité des différentes zones

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de kms linéaires ouverts par zone	Mensuration et implication des communautés	Annuelle	Chargé du programme protection
Nbre de Kms matérialisés dans les zones de la Réserves	mensuration et implication des communautés	Annuelle	Chargé du programme de protection
Nbre des cartes produites	Cartographie	Annuelle	Chargé du programme de protection et GIS
Nbre de réunions de restitution	Réunion	annuelle	Chargé du programme protection

Résultat 4.2 : L'exercice des droits d'usage est respecté dans la zone tampon sur base des directives d'accès aux ressources élaborées conjointement entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines.

Activités

- Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages " coutumiers "
- Mettre en place des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles (DARN)
- Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d'usages à inclure dans les Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ...)
- Mettre en place des accords relatifs à la gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d'intérêt et la réserve ;

Tableau 30 : Cadre de suivi-évaluation du respect de la Zone Tampon

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Quantité des ressources disponible (poids, volume,...)	études participatives	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Nbre des règles d'accès aux ressources élaborées	Etudes participatives	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Nbre des PV de gestion des plaintes selon la stratégie de gestion des plaintes	Séances de gestion de plaintes	Annuel	Chargé du programme gouvernance
Nombre d'accords conclus avec les parties prenantes	Réunions	Annuel	Chargé du programme gouvernance



Photo 9 : Produits forestiers non ligneux tirés de la RBZ

Résultats 4.3 : Les pratiques de gestion durable des ressources sont répliquées dans la zone de transition (ZT)

Activités

- Cartographier de façon participative les activités de développement de la ZT
- Accompagner les communautés dans l'élaboration de leur Plan d'utilisation du terroir (PUT) en conformité avec les communes et la législation sur la protection de l'environnement

Tableau 31 : Cadre de suivi de la gestion durable de la zone tampon

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de cartes produites pour les activités de développement	Cartographie	Annuelle	GIS
Nbre des PUT élaborés	Réunions	Annuelle	Chargé des mesures riveraines

Principes directeurs

- Gérer la zone tampon avec les communautés dans toute transparence et esprit de dialogue et le respect strict de la liste des activités conformes à l'utilisation durable
- Réaliser les activités autorisées dans la zone tampon selon l'esprit des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » élaborés en parfaite collaboration avec les populations riveraines.
- Assurer que les Plans d'Utilisation des Terres répondent aux exigences de développement durable

8.5. PROGRAMME DE GESTION 5 : INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALES (IEC)



Photo 10 : Le football au service de la conservation. Sensibilisation lors de la journée mondiale de l'éléphant à Seredou ©FFI/Ziama

BUTS OPÉRATIONNELS HORIZON 10 ANS

- Connaissance accrue et taux élevé du respect des lois en matière de conservation de la nature en général et de la protection de la RBZ en général.
- Implication effective de toutes les parties prenantes, synergie d'actions et changement positif d'attitudes et comportements envers la RBZ.
- Diversification et intensification des messages de sensibilisation environnementale communs, harmonisés et concertés

Contexte actuel de l'IEC à la réserve de Ziama

Une étude conduite par The Jane Goodall Institute dans la partie Est de l'Afrique a indiqué que le manque de connaissances environnementales est à la base de plusieurs menaces directes et indirectes sur la faune et la flore de beaucoup des aires protégées. Cette même étude a fait ressortir clairement que l'ignorance ou l'insuffisance de l'information est une des raisons qui fait obstruction à l'implication des communautés et génère parfois un climat d'hostilité aux actions de conservation et de développement (JGI, 2013).

Un seul canal, la radio, était jusque-là utilisé par les gestionnaires de Ziama,. Suite à l'insuffisance de l'information, à l'ignorance des communautés de toutes les valeurs écosystémiques que leur fournit la RBZ, ce PAG vise à intensifier ses messages et à élargir les canaux de sensibilisation par exemple :

- **Utiliser des matériels de visibilité et des supports scriptovisuels (affiches et posters)**
Les posters, t-shirts, autocollant, casquettes, foulards, panneaux etc sont les matériels de visibilité et supports scriptovisuels que va utiliser la RBZ. Ils porteront tous des messages sur les richesses de la biodiversité de la Réserve de Ziama et de leur gestion durable. Ces matériels seront distribués aux écoles, aux communautés et autorités ou placés dans des lieux publics, points chauds, aéroports, routes, etc. pour une large diffusion des messages environnementaux qu'ils porteront.
- **Utiliser les services de média - presse écrite et visuel** (dépliants avec quelques articles des lois sur la protection de l'environnement,), le blog et le site web du Ministère et magazine du Département, et site web du CFZ,...).
Ces canaux combinés et complémentaires, assureront l'atteinte d'un nombre très élevé de la population et en même temps fournir aux groupes cibles des informations plus approfondies et détaillées sur la biodiversité.
- **Culture & art, sport et jeux écologiques.**
Ce sont des canaux attractifs et passionnants qui visent des publics spécifiques ciblés dans un milieu précis (stade, village, centre culturel...). La capacité d'attraction que possèdent ces canaux les place à une meilleure position pour atteindre des groupes qui ont d'autres centres d'intérêts que les messages de conservation diffusés par les matériels de visibilité, la presse écrite. Tel serait également le cas pour des publics qui n'ont pas accès aux médias, aux rencontres avec les éducateurs ou ne participent pas à des réunions.
- **Dialogues / échanges et tribune d'expression populaire.**
Vu son statut de Réserve de Biosphère, dans toutes les activités de sensibilisation autour de la RBZ (réunions, conférences, ateliers, séminaires, journées éducatives, ...), le privilège sera donné à la méthode de question-réponse, débat-échange. Cette méthode permettra de susciter le dialogue, de donner la parole à tout le monde et de cerner les connaissances et attitudes de la population par groupe d'intérêt. A cela s'ajoute l'observation simple et l'observation participative qui suscitent la curiosité et la recherche.
- **Des sentiers pédestres et randonnées dans la RBZ.**
La forêt de Ziama est riche en enseignements quand on y effectue des randonnées. Ses formations végétales et son relief favorisent l'observatoire et l'apprentissage participatif. Il sera question d'y ériger des sentiers écologiques et les commenter par des panneaux et brochures correspondantes

afin de mieux faire connaître les richesses de la biodiversité de ces milieux. Ces sentiers vont jouer, en même temps, un rôle éducatif mais aussi touristique.

- Films et cinématographie

Il est envisagé dans les milieux ruraux où la télévision n'est pas accessible, la projection des films éducatifs sur la biodiversité de Ziama. Cela sous-entend l'achat des caméras et logiciels appropriés pour que les conservateurs produisent des films et vidéos qui permettront aux groupes cibles d'apprendre rapidement. Et pour plus de rapprochement avec les cibles, certains films pourraient être réalisés avec la participation des communautés locales dans leur milieu pour présenter leurs propres réalités naturelles et d'autres par des prestataires externes sélectionnés à cet effet.

- Site web et blog

Un site web et un blog seront aussi mis en route pour informer l'opinion nationale et internationale sur les efforts de protection de la Réserve de Biosphère mais aussi pour sa promotion et la recherche des fonds.

Tableau 32 : FPEIR - Implication des parties prenantes via la sensibilisation

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Déficit de l'éducation environnementale au site	Un programme Information Education et Communication (IEC) non structuré	Destruction des ressources naturelles et faible implication d'autres parties prenantes à la gouvernance Conflit accru Réserve - Population	Déficit de l'éducation environnementale	Elaborer une stratégie d'IEC incluant les thématiques, les cibles et les canaux de diffusion Elaborer une stratégie de gestion des conflits versus la gestion des plaintes	Les conflits Population diminuent suite aux activités de développement initiées en rapport avec leur PDL et les messages de sensibilisation Les attitudes et comportements positifs envers les ressources naturelles et les agents de la RBZ augmentent

Les groupes-cibles suivants ont été identifiés et bénéficieront d'une attention particulière ainsi que des messages spécifiques. Il s'agit :

- des élèves dans les collèges, lycées et les étudiants dans les universités ;
- des services de défense et de sécurité (armée, police, douane, service de renseignement, ...) ;
- des ONG, associations, confessions religieuses, chefs coutumiers, leaders d'opinions ;
- des autorités publiques et autres services étatiques impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, mines, énergie, hygiène, industrie, santé, ...)
- des communautés transfrontalières à la RBZ

Objectif du programme IEC : « Un système d'IEC accroît la connaissance de la valeur écologique, économiques, scientifique et culturelle de la RBZ auprès du public et contribue à l'adoption des attitudes et comportements positifs vis-à-vis de la gestion durable de la réserve »

Résultats attendus du programme IEC

Résultat 5.1 –Un programme d'information, d'éducation et de communication environnementale est fonctionnel

Activités

- Produire une stratégie d'une IEC
- Mettre en œuvre la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias,)
- Créer un site web
- Former le personnel dans l'utilisation du site web
- Alimenter régulièrement le site web

Tableau 33 : Cadre de suivi-évaluation du programme IEC

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre des canaux IEC fonctionnel	Conception des thèmes et des outils Sélection des canaux Diffusion des thèmes	Continuelle	Chargé IEC
Feedback des récepteurs de messages IEC	Evaluation et fiches d'écoute	Annuelle	Chargé IEC
Site web créé	Prestation	Année 1	Chargé IEC
Nbre d'agents formés sur le site WEB	Organisation de sessions de formation	Année 1	

Résultat 5.2. La gestion des plaintes pour réduire les conflits entre les gestionnaires de la RBZ et les communautés est effective

Activités

- Organiser des campagnes d'information, de conscientisation et d'éducation des diverses catégories des communautés en milieux urbains et ruraux,
- Gérer de façon participative des plaintes issue de la collaboration entre les communautés et les gestionnaires de la réserve, conformément au manuel de gestion des plaintes élaboré à cette fin.
- Mener une enquête sur les attitudes et comportements des communautés vis-à-vis de la gestion durable de la RBZ ainsi que sur le respect des textes juridiques régissant la RBZ.

Tableau 34 : Cadre de suivi-évaluation de gestion des plaintes

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de campagnes organisées	Rencontres, réunions, ateliers, médiatisation...	Continuelle	Chargé IEC
Nbre des plaintes gérées participativement	Dialogue, concertation	Continuelle	Chargé IEC
Nbre d'enquête	Elaboration des fiches réalisation de l'enquête,	Triennale	Chargé IEC

	analyse et interprétation des résultats		
--	--	--	--

Principes directeurs

Bien que devant faire appliquer la loi en matière de conservation, les conservateurs doivent servir de modèle, de médiateurs, d'éducateurs et de sensibilisateurs.

Il faudra :

- Assurer que les thématiques à développer et les messages à diffuser sont l'émanation d'une analyse des problèmes de connaissances, attitudes et pratiques. Une fois analysée, décider celles à promouvoir.
- A travers une enquête sur l'acceptation de la protection de la Réserve par toutes les parties prenantes afin de jauger le niveau d'application des différents accords et apporter les corrections qui s'imposent.
- La protection de la biodiversité n'étant pas l'affaire des seuls conservateurs, favoriser et inciter la mise en place des relais communautaires « éducateurs environnementaux » qui procéderont à une large diffusion des messages de protection de Ziama dans les différentes couches socio-professionnelles autour (clubs des amis de Ziama, les défenseurs des éléphants de Ziama, etc...).

8.6. PROGRAMME DE GESTION 6 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME



Photo 11 : Les espèces emblématiques et les paysages luxuriants font de la RBZ une destination exceptionnelle de la Guinée
©RBZ

BUTS OPÉRATIONNELS D'ICI 10 ANS

- Les circuits touristiques sont conçus et largement diffusés
- Les produits touristiques diversifiés de la RBZ sont régulièrement visités et le nombre annuel de visiteurs nationaux et internationaux a significativement augmenté en année 5
- Au moins un opérateur touristique privé est opérationnel dans la zone
- Au moins 10% des revenus du tourisme sont rétrocédés aux communautés riveraines

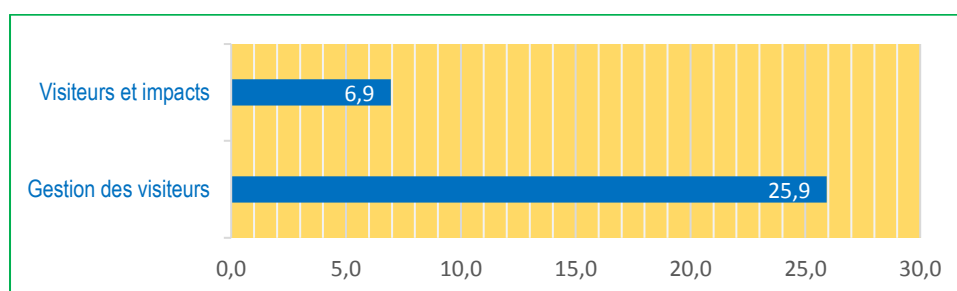
Contexte de l'écotourisme à la RBZ

Selon UICN, l'**écotourisme** est un « voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages. »

L'écotourisme n'a jamais effectivement démarré à la RBZ et mérite une attention particulière des gestionnaires dans l'avenir. L'étude de potentialités touristiques diligentée par le gouvernement avec l'appui de l'UNOPS/UE doit s'étendre vers la RBZ. Elle devra, de façon pratique, définir les circuits touristiques et proposer des prix des produits écotouristiques qui seraient priorisés lors de l'étude. Des éco guides et un service qualifié pour l'organisation et l'accueil des touristes doivent être formés et structurés en prestataires de service.

Etant une réserve de Biosphère, un tourisme à base communautaire serait intéressant à développer car ses retombées sensibiliseraient davantage les bénéficiaires à protéger la Réserve.

Évalués lors de l'analyse IMET, les indicateurs sur les visiteurs et leurs impacts sur la gestion ont été très faiblement évalués (6,9%). L'impact du tourisme est minime sur la gestion car effectivement le tourisme y est inexistant. Les 25,9% attribués à la gestion des visiteurs concernent les quelques touristes qui sont venus et qui ont été encadrés par les gestionnaires du site sans aucune stratégie ad hoc.



Graphique 4 : Evaluation des activités touristiques à la RBZ

Tableau 35 : Evaluation FPEIR - Tourisme

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Aucune organisation formelle du tourisme n'existe	Manque d'expertise pour développer les produits touristiques Manque de formation Manque de stratégie marketing Manque structure	Faible taux de fréquentation touristique Manque de revenus générés par le tourisme	Aucune organisation formelle du tourisme Faible intérêt des communautés	Identifier les attraits touristiques Développer les produits et circuits touristiques Elaborer une stratégie du tourisme Mettre en place un service touristique Former les éco guides	Le taux des touristes augmente chaque année de 20%

				Rétrocéder des dividendes du tourisme aux communautés riveraines	
Aucune infrastructure touristique	Manque d'intérêt des promoteurs	idem	Faible fréquentation touristique	Construire les infrastructures d'accueil des touristes	Les touristes sont accueillis et logés dans des conditions décentes

Objectif du programme Eco-tourisme : « Diversifier les opportunités de relance des activités touristiques en valorisant les richesses patrimoniales de la RBZ et leur impact sur la gestion de la Réserve et le développement local des communautés riveraines ».

Résultats attendus

R.6.1. Le potentiel Eco touristique de Ziama est connu et valorisé ;

Activités

- Identifier et cartographier les attraits touristiques de la réserve de Ziama
- Elaborer une stratégie du tourisme spécifique à la réserve de Ziama
- Former des guides, pisteurs
- Aménager participativement des sites touristiques,
- Aménager des infrastructures d'accueils
- Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, restaurateurs,)
- Mettre en place un système de marketing et promotion touristique

R.6.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la réserve et aux activités de développement des communautés riveraines

Activités principales

- Faire connaître aux marchés cibles les opportunités touristiques de la RBZ en développant un système de marketing propre à Ziama
- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région
- Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects spécifiques de Ziama.
- Promouvoir des partenariats publics privés (PPP)
- Améliorer les services de la santé et la sécurité dans le Parc

Tableau 36 : Cadre de suivi-évaluation des activités de tourisme

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Taux d'augmentation de la fréquentation touristique	Consultations base des données	mensuel	Chef programme tourisme
Taux d'augmentation des recettes touristiques	Consultation de la base des données	mensuel	Chef programme tourisme
Nbre d'actions en faveur des communautés pris en charge par les recettes touristiques	Consultation du PDL et de la base des données	Annuel	Chef programme tourisme
Nbre des guides et pisteurs formés	Sessions de formation Modules de formation	Annuel	Chef programme tourisme

Principes directeurs sur lesquels doit reposer le programme de développement du tourisme participatif et responsable à la RBZ

1. Nécessité d'une bonne compréhension de la relation entre les communautés locales et la protection de l'environnement et de la façon dont cette relation peut être améliorée à travers leur engagement dans le tourisme de la Réserve et dans les zones d'influence.
2. Elargissement du tourisme de la RBZ à d'autres secteurs de l'économie rurale (artisanat, produit locaux, etc.), en créant des liens d'appui et de synergie mutuels.
3. Identification de bonnes structures afin de permettre à la communauté d'influencer, de gérer et de tirer profit du développement et de la pratique du tourisme.
4. Consultation étroite entre la communauté et les autres parties concernées afin d'aboutir à une vision et une stratégie commune pour un tourisme responsable, qui aurait des buts environnementaux, sociaux et économiques, et des objectifs réalistes.
5. Prise de mesures spécifiques au sein de la communauté pour limiter l'impact sur l'environnement et maximiser les avantages locaux provenant du tourisme à la RBZ.
6. Accès continu à des conseils et à une assistance en matière de développement, de gestion et de commercialisation par les communautés pour présenter des produits touristiques sérieux et de bonne qualité.
7. Adoption d'une approche préventive afin d'éviter les accidents, en informant les visiteurs des risques auxquels ces derniers s'exposent.
8. Dotation d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre lors, entre autres, d'opérations de recherche et de sauvetage.
9. Priorisation de l'embauche de guides locaux pour les visiteurs.

8.7. PROGRAMME DE GESTION 7 : GESTION TRANSFRONTALIÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,



Photo 12 : Atelier de signature des accords de coopération bilatéral sur la conservation et la gestion durable du paysage Wonegizi-Wologizi-Ziama ©Radar

BUTS OPÉRATIONNELS

- Relations bilatérales affirmées et collaboration effective
- Elaboration et mise en application des stratégies et approches conjointes
- Contrôle par équipe mixte de la zone transfrontalière à 100%
- Braconnage zéro dans la zone transfrontalière
- Mobilisation des ressources communes pour un espace partagé

Contexte de la gestion transfrontalière des ressources naturelles

Les forêts classées sous gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré sont réellement les derniers massifs de forêts denses humides en Guinée. Elles constituent la limite septentrionale de la forêt qui couvre le Liberia et le Sud de la Côte d'Ivoire et qui forme la barrière naturelle contre l'avancée de la savane en provenance du Nord. Elles sont aussi pour la sous-région en général des endroits riches en ressources naturelles, notamment en termes de biodiversité, de terres, de sols et des eaux et plus spécifiquement pour le paysage Ziama-Wonogizi-Wologizi.

Cependant, une forte pression de personnes qui en dépendent (à travers l'agriculture, l'élevage et d'autres activités telles que l'urbanisation, la construction d'infrastructures, l'exploitation des forêts et des mines) affecte dangereusement ces ressources. Leur perte progressive devient inquiétante. Pour cela, des connaissances techniques doivent être développées dans les deux pays (Guinée et Liberia) en fonction des contextes socio-écologiques. Des efforts isolés et fragmentés au niveau des aires protégées des deux pays ne peuvent être viables dans un tel contexte. Une gestion transfrontalière du paysage s'impose donc.

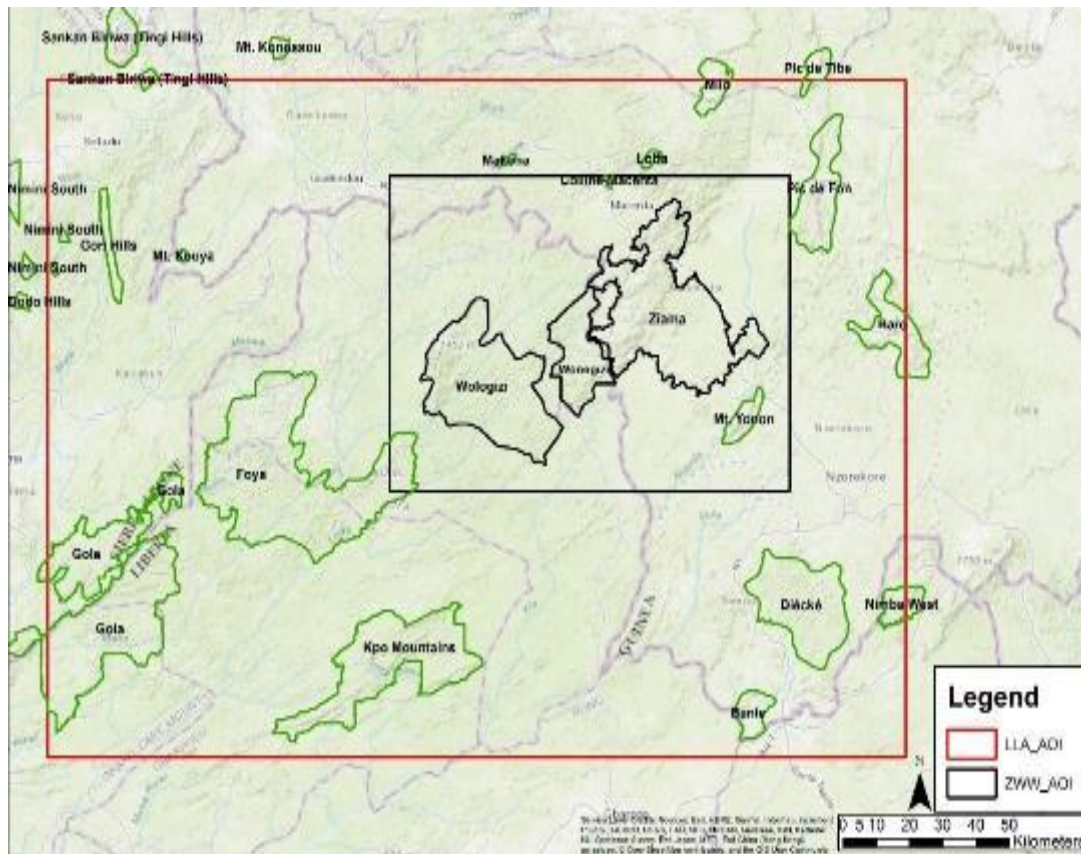


Figure 12 : Carte du paysage Ziama -Wologizi - Wonegizi

Une coordination entre les deux pays devient nécessaire afin d'affronter les menaces transfrontalières qui pèsent sur la biodiversité de ce paysage. De surcroît, seul un cadre de coopération bilatéral aidera à assurer des approches cohérentes et rentables tout en soulevant le problème et mobiliser les efforts nationaux et internationaux. La faune et la flore de cet écosystème constituent également un patrimoine de l'humanité. Ce qui interpelle les partenaires techniques et financiers, à l'action, au même titre que les Gouvernements et les communautés locales.

Objectif : « *Conservation de la biodiversité floristique et faunique, de la régulation climatique et hydrologique de la sous-région ainsi que la gestion durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziama-Wonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Liberia* »

Résultat 1 : Les accords de collaboration transfrontalière Ziama-Wonegizi-Wologizi sont correctement observés par les deux pays.

Activités

- Créer une plateforme de collaboration et de coordination transfrontalières
- Établir des couloirs/corridors transfrontaliers pour les espèces sauvages ;
- Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziama-Wonegizi-Wologizi (ZWW) entre la Guinée et le Liberia
- Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziama-Wonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Liberia.

Tableau 37 : Cadre de suivi et évaluation de la collaboration transfrontalière

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de plateforme mise en place	Concertation, négociation	Année 1	DG CFZ
Nbre de couloirs/corridors transfrontaliers	Concertation transfrontalière	Année 1	DG/CFZ
Nbre de rencontres dans le cadre du dialogue	Concertation transfrontalière	Semestrielle	DG/CFZ
Nbre de recommandations de l'accord-Cadre Bilatéral mises en œuvre	Evaluation des recommandations	Annuelle	Chef de site



Photo 13 : Séances d'Amendements des accords bilatéraux CFZ-FDA à Conakry en présence de la délégation de l'Ambassade Libérienne en Guinée avant la validation ©Radar

8.8. PROGRAMME DE GESTION 8 : ADMINISTRATION ET FINANCES,



Photo 13: Le staff de la RBZ devant leur bureau à Seredou@RBZ

BUTS OPÉRATIONNELS 10 ANS

- Gestion du personnel de la RBZ selon les recommandations de l'audit institutionnel du MEEF et d'autres dispositions ;
- Mise en place d'un système d'évaluation de la performance du personnel et d'un mécanisme de motivation individuelle et collective ;
- Suivi d'un plan de formation ;
- Application du manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- Application des conditions de travail à la mesure du statut international du site (Réserve de Biosphère) ;
-
- L'accroissement des ressources financières de la RBZ à travers la mobilisation d'un plus grand nombre des partenaires (base année 1)

Contexte du programme de gestion administration et finances

Une seule catégorie d'agents est actuellement déployée à la RBZ, le corps habillé des Conservateurs de la nature. Dans l'ancienne structure, trois sections sont censées fonctionner actuellement à savoir la section Surveillance et relations riveraines, la section Etudes et aménagement et la section travaux sylvicoles. A ce jour seule la section surveillance est opérationnelle.

En analysant la taille, le statut et la configuration de la Réserve, on constate que l'effectif du personnel est insuffisant. Aussi certaines sections restent sans responsables et ceux en place ainsi que le chef de site ne disposent pas des fiches de postes communément appelés termes de références. La formulation et l'application du nouvel organigramme tel que contenu dans le présent PAG deviennent une nécessité de premier ordre.

8.8.1. Ressources humaines

L'audit institutionnel du MEEF réalisé en 2019 a révélé les contraintes et faiblesses ci-dessous par rapport à la gestion du CFZ :

- Faiblesse des effectifs de Conservateurs de la nature au regard du nombre (69) et des superficies des zones à protéger ;
- Vieillesse du personnel en place (avant l'affectation des nouveaux Conservateurs en 2013) ;
- Difficultés d'opérationnalisation des nouveaux agents affectés en raison de diverses contraintes (insuffisance de formation dans diverses thématiques de la conservation, insuffisance d'infrastructures et matériels, faible application des dispositions du statut paramilitaire des textes régissant le corps des conservateurs etc.) ;
- Faible niveau de moralité de certains cadres et agents

La RBZ a tenu compte de ces contraintes dans la gestion de ses ressources humaines et se propose de :

- Elaborer des fiches d'emploi selon le profil de poste
- Instaurer un système d'évaluation du personnel
- Motiver conséquemment le personnel
- Renforcer les capacités techniques du personnel

8.8.2. Ressources financières et matérielles

En plus des salaires octroyés par le Gouvernement aux agents de la RZB, le site reçoit des appuis des partenaires techniques et financiers suivants :

- Union Européenne via UNOPS,
- Fauna and Flora International (FFI)
- USAID-WABBIC-FFI
- GEF/UICN Mano Rivers
- MIKE
- African Forest Elephant Foundation

Faute d'un service comptable et financier ainsi qu'un service logistique, il a été difficile de pouvoir dégager le bilan financier et matériel de la RZB ainsi que la proportion en terme de pourcentage des différents appuis reçus des partenaires ci-haut cités. Il faudra rapidement réorganiser l'organigramme du chef de site

en lui dotant d'un service des finances pour un meilleur suivi et documentation des aspects financiers et matériels.

Sans un bon suivi financier, un inventaire extracomptable des matériels de la RBZ et un bon service logistique, il y a risque de détournement des fonds et perte des matériels.

Même les appuis du Gouvernement n'ont pas été quantifiés par manque de traçabilité au niveau du site parce que les salaires sont directement versés dans les comptes bancaires des agents qu'il a été difficile aux gestionnaires de la RBZ de savoir les montants globaux de la subvention de l'Etat. Il faudra arriver à dégager les apports du gouvernement dans les finances de la RBZ pour mieux élaborer les états financiers de cette réserve. Pour ce faire le plan d'affaire devient une grande priorité afin de dégager le vrai budget de la RBZ, les sources de financement potentiels et comment combler le gap financier.

Les comptes financiers et comptables sont quasi absents car comme dit ci-haut, aucun service financier ou comptable existe au site.

Quant aux sources de financement et l'audit des comptes, bien que connaissant les sources de financement, il est difficile de chiffrer les appuis des partenaires pas seulement puisque le service financier est absent au site mais puisqu'aussi certains partenaires exécutent eux-mêmes leurs budgets alloués aux sites. Il faudra rompre ce système pour enrayer l'opacité dans la gestion financière. Ce PAG se voudra mettre en place un système de traçabilité qui permettent toute transparence et bonne gestion des fonds reçus suivant une planification annuelle élaborée à travers le comité de coordination du site.

Un travail de taille se fera pour aider à la RBZ à définir des mécanismes de financement. Il est projeté de mettre en place un tourisme professionnel comme source de financement mais il faudra initier d'autres mécanismes pour des fonds plus durable comme le processus REDD (vu l'importance de la RBZ dans la séquestration du carbone) ; les fonds fiduciaires à travers les fondations etc.

Un inventaire complet est en cours pour dégager le vrai besoin du site en matériels et équipements divers. Un service aguerri de logistique sera mis en place pour une bonne gestion de tous ces matériels à acheter.

Objectif : « Assurer et améliorer le système de gestion administrative et financière performante et transparente à la RBZ à travers un financement durable et sécurisé »

Résultat 8.1. La gestion administrative et financière de la RBZ est orientée en fonction de son PAG

Activités

- Finaliser et mettre en œuvre le Manuel de Procédures Administratives et Financières
- Elaborer le plan d'affaires
- Mettre en œuvre le plan d'affaires
- Faire auditer les comptes de la RBZ

Tableau 38 : Cadre de suivi de la gestion orientée sur base du PAG

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de règles administratives et financières mis en œuvre	Evaluation	Annuel	Chargé du programme administration et Finances et Chef de Site
Nbre de sources de financement identifiés	Consultation, tables-ronde, lobbying	Continuelle	DG/CFZ
Volume des financements mobilisés	Consultation base des données	Continuelle	Chargé du programme AF

Nbre de rapports d'audit produit par les auditeurs	Organisation des missions d'audit des comptes	Annuelle	Chef de programme AF
Plan d'affaire élaboré	Plan d'affaire	Année 1	DG/CFZ
Nbre d'agents et cadres formés	Analyse des rapports de formation	Continue	Chargé programme AF

Résultat 8.2. Les conditions de travail sont améliorées

Activités.

- Mettre à jour l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBZ
- Elaborer un plan de construction des infrastructures
- Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures
- Elaborer un état de besoin en équipements et matériels ;
- Acquérir le matériel d'ordonnancement, les équipements de brousse, le matériel roulant et de communication, l'équipement bureautique et informatique,)
- Assurer la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis.
- Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles

Tableau 39 : Cadre de suivi-évaluation de la motivation du personnel

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Plan de construction élaboré	Etudes techniques et financières	Année 1	DG/CFZ
Nbre d'infrastructures construites	Visites terrain Comptage des infrastructures	Annuelle	DG/CFZ
Nbre d'infrastructures réhabilitées	Visites terrain Comptage des infrastructures	annuelle	DG/CFZ
Dossier des besoins en matériels et équipements	Evaluation	Année 1, 5	Chargé programme AF
Nbre d'équipements et autres matériels de terrain disponibles	Inventaires	Annuelle	Chargé programme AF
Nbre de rations fournies	Comptage	mensuelle	Chef de site

Résultat 8. 3. L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué

Activités

- Elaborer les outils de suivi et évaluation
- Mettre en œuvre les outils de suivi et évaluation
- Evaluer le plan quinquennal

Tableau 40 : Cadre d'évaluation de l'accomplissement des objectifs des programmes

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre d'outils de suivi-évaluation	Comptage	Année 1	OSPSE
Nbre d'outils de suivi-évaluation mis en œuvre	Comptage Visites de terrain	Continue	OSPSE
Points faibles et points forts identifiés	Analyse rapport d'évaluation	Année 5 et 10	Chef de Site

En plus des évaluations d'exécution mensuelle, trimestrielle et annuelle, une grande évaluation se fera chaque cinq ans pour mesurer les effets des actions menées et le niveau d'atteinte des résultats attendus.

Les principes directeurs de ce programme sont inspirés de Robillard (2003). Ils reposent sur le renforcement du système de gestion administrative et financière à travers :

- a. La reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions.
- b. La transparence dans la gestion administrative et financière.
- c. La mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :
 - servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité « accountability » ;
 - aidera la RBZ à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
 - repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
 - visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
- d. L'optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existants vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue.
- e. La reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
 - le recrutement des meilleurs agents suivant un criterium et profils voulus ;
 - la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
 - l'apprentissage et le développement des compétences de base.
- f. L'élaboration d'une politique et de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité.

Chapitre 9 : LE CADRE LOGIQUE DE LA RBZ

Objectif général	Protéger la biodiversité de la RBZ, en collaboration avec les parties prenantes y compris les frontaliers, en assurant que toutes ses différentes zones remplissent leurs rôles et valeurs écologiques, économiques, socio-culturelles et scientifiques en faveur des générations présentes et celles à venir.				
Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation	« Développer et appliquer un système performant (efficace et efficiente) de gestion des ressources naturelles, humaines et financières qui permettent l'atteinte et la pérennité de financement et les acquis de gestion de la RBZ ».	- Le PAG mis en œuvre et résultats atteints à au moins 80%	Réalisations 2019	Rapport d'activités	- Situation politique et sécuritaire favorable permet la mise en œuvre du PAG ; - Les parties prenantes (autorités politico-administratives, coutumières, civiles et militaires ainsi que les organisations de la société civile) s'approprient, soutiennent et collaborent à la mise en œuvre du PAG ; - Disponibilité des moyens financiers ; - Franche collaboration transfrontalière entre le Liberia et la Guinée

Résultats attendus				
R1.1. Le plan d'aménagement et de gestion est mis en œuvre	-	Plan d'aménagement élaboré et mis en œuvre		-
R1.2. Le plan d'aménagement est soumis aux suivi et évaluation	-	Plan d'aménagement suivi et évalués		-
R.1.3. Les décisions de gestion sont prises sur base des orientations du suivi-évaluation	-	Nbre décisions positives prises sur base des orientations du suivi et évaluation		-
R.1.4. Un comité de coordination du site est opérationnel	-	Nbre réunions du Comité de coordination tenue		-
Activités				
A1.1.1.	-	Elaborer un plan d'affaire		
A.1.1.2	-	Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion		
A.1.1.3.	-	Rechercher des fonds pour la mise en œuvre du PAG		
A.1.2.1.	-	Rendre opérationnel le programme de suivi et évaluation		
A.1.2.2.	-	Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation		
A.1.3.1.	-	Organiser des réunions techniques et de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuels, trimestriels et annuels)		
A.1.3.2.	-	Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation		
A.1.3.3	-	Formuler les orientations stratégiques sur bases des analyses de suivi et évaluations		
A.1.4.1.	-	Mettre en place un comité de coordination (CCO) de la RBZ (déterminer sa composition, nommer les membres et définir leurs rôles respectifs)		
A.1.4.2.	-	Elaborer son règlement intérieur		

A.1.4.3.	- Organiser des réunions ordinaires et extraordinaires du CCO de la RBZ				
A.1.4.4.	- Organiser des séances de team buildings avec tous le personnel (retraite)				
Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 2 : Protection et intégrité/ Surveillance	« Assurer la couverture et de contrôle de la superficie totale de la RBZ dans le respect strict de ses différentes zones ».	Diminution des menaces sur les cibles de conservation	Données de 2019	Rapport d'activités	- Financement suffisant et durable - Stabilité politique - Implication de toutes les parties prenantes
Résultats attendus					
R2.1. La RBZ est totalement surveillé		- Stratégie de surveillance lancée - Nbre de patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières) - Nbre équipement et matériel - Nbre des activités illégales arrêtées suite au renseignement		Carte de couverture des secteurs	-
R2.2. Les limites des différentes zones de la RBZ sont, de façon participative, totalement entretenus et matérialisées		- Plan d'entretien et matérialisation des limites extérieures de la RBZ - Nbre des limites entretenues			-
R.2.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.		- Evolution de la végétation dans les zones restaurées			-

		- Un plan de restauration des espaces dégradés		
Activités				
A.2.1.1	-	Elaborer la stratégie de surveillance		
A.2.1.2	-	Organiser des patrouilles internes et mixtes (transfrontalières)		
A.2.1.3	-	Construire les infrastructures de surveillance au quartier général et dans les postes de surveillance		
A.2.1.4	-	Installer les conservateurs dans leurs base vie au quartier général et dans les postes de surveillance		
A.2.1.5	-	Equiper les conservateurs en matériels de brousse et équipement de terrain		
A.2.1.6	-	Installer un système de communication entre les postes de surveillance et le quartier général de la Réserve		
A.2.1.7	-	Elaborer un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBZ.		
A.2.1.8	-	Mettre en œuvre un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBZ.		
A.2.1.9	-	Aménager les pistes de surveillance		
A.2.2.1	-	Elaborer un plan de matérialisation des limites y compris l'enclave Balassou et les autres enclaves ;		
A.2.2.2	-	Entretien et matérialiser de façon participative les limites extérieures et des différentes zones de la RBZ ;		
A.2.2.3	-	Suivre les activités dans les différentes zones tampon de la RBZ selon les directives d'accès aux ressources naturelles et les activités convenues de commun accord avec les communautés.		
A.2.3.1.	-	Cartographier les espaces dégradés		
A.2.3.2.	-	Elaborer le plan de restauration des espaces dégradés		
A.2.3.3.	-	Mettre en œuvre le plan de restauration des espaces dégradés		

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 3 : Recherche scientifique et suivi écologique	« La connaissance du contenu de la réserve en terme de la diversité biologique et le suivi de la dynamique des espèces orientent les décisions de gestion de la réserve ».	- Augmentation des espèces clefs de la réserve - Base des données fonctionnelle et mise à jour - Etendues (en Ha) restaurées	Base donnée 2019	Base de données actualisées	- Les équipes de terrain sont formés en diverses techniques de collecte de données, d'analyse et de rapportage
Résultats attendus					
R3.1. La biodiversité de la réserve est connue		- Augmentation des effectifs des espèces clefs - Nbre d'études spécifiques sur les espèces clefs - Connaissance de la biodiversité de la RBZ			-
R3.2. La dynamique suivie des espèces est assurée		- Inventaire des espèces fauniques et floristiques - Evolution de la végétation dans les zones restaurées - Un plan de restauration des espaces dégradés			-
R3.3. Une base des données est fonctionnelle		- Base centrale des données fonctionnelles - Nbre agents formés			-

	- Quantité et qualité des données stockées		
Activités			
A.3.1.1	- Organiser des inventaires globaux de la faune et de la flore de la RBZ		-
A.3.1.2	- Mettre à jour la liste des espèces clefs		
A.3.1.3	- Effectuer des recherches spécifiques sur les espèces clefs et leur répartition spatiale		
A.3.1.4	- Mener une étude de la valeur économique totale de la RBZ		
A.3.1.5	- Suivre l'évolution du changement climatique dans la zone de la RBZ		
A.3.2.1	- Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)		
A.3.2.2	- Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique		
A.3.2.3	- Equiper de façon appropriée aux équipes de suivi écologique		
A.3.2.4	- Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)		
A.3.2.5	- Réhabiliter et étendre l'arboretum de Malweta		
A.3.3.1	- Mettre en place une base fonctionnelle des données		
A.3.3.2	- Former l'équipe de gestion de la base des données		
A.3.4.1	- Mettre en œuvre des contrats de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international		
A.3.4.2	- Suivre et évaluer l'état de mise en œuvre des contrats de collaboration		

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 4 a. : Gouvernance participative, contribution au développement local des riverains, Zonage et unité de gestion	OS1 : « La conservation et la restauration de la RBZ sont assurées en collaboration avec les communautés et autres parties prenantes et en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie ». OS2 : « Les différentes zones sont gérées selon les directives d'une Réserve de Biosphère en parfaite collaboration avec toutes les parties prenantes »	- Projets appuyés et niveau de leur contribution au bien-être des communautés - Les limites de toutes les zones de la RBZ respectées	Activités 2019	Rapport d'activités	- Implication parfaite de toutes les parties prenantes
Résultats attendus					
R4.1. Les communautés s'approprient la protection de la RBZ et leur contribution à travers une gestion participative de la réserve est effective		- Nbre de conventions signées entre les communautés et les gestionnaires de la RBZ - Nbre des structures communautaires de base - Nbre des membres formés			-
R4.2. Un programme de développement socioéconomique lié à la gestion durable des ressources naturelles est mis en œuvre dans la zone de transition		- Stratégie de gouvernance fonctionnelle - Nbre des plans de développement validés - Nbre d'activités du PDL appuyées			-

R.4.3. L'intégrité des différentes zones est restaurée et assurée	- Plans d'utilisation des terres élaborés participativement		-
R.4.4. L'exercice des droits d'usage est respecté dans la zone tampon sur base des directives d'accès aux ressources élaborées conjointement entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines.	- Directives d'accès aux ressources naturelles élaboré - Nbre des plaintes gérées selon la stratégie de gestion des plaintes		-
R.4.5 : Les pratiques de gestion durable des ressources sont répliquées dans la zone de transition (ZI)	- Nbre activités répliquées		-
Activités			
A.4.1.1.1	- Conclure des accords signés de gouvernance entre la RBZ et les communautés locales		
A.4.1.1.2	- Mettre en œuvre des accords signés de gouvernance entre la RBZ et les communautés		
A.4.1.1.3	- Appuyer la mise en place des structures communautaires de base		
A.4.1.1.4	- Développer les capacités de ces structures communautaires de base		
A.4.1.1.5	- Identifier les activités génératrices des revenus		
A.4.1.2.1	- Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains		
A.4.1.2.2	- Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la RBZ y inclus l'aspect genre		
A.4.1.2.3	- Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés		
A.4.1.2.4	- Appuyer la mise en œuvre des plans locaux de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées		
A.4.2.1.1	- Ouvrir les limites entre les zones,		

A.4.2.1.2	- Cartographier les zones
A.2.1.3	- Matérialiser les limites en collaboration avec les parties prenantes
A.2.1.4	- Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes
A.4.2.2.1	- Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages “ coutumiers ”
A.4.2.2.2	- Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d’usages à inclure dans les Directives d’Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ...)
A.4.2.2.3	- Mettre en place des accords de gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d’intérêt et la réserve (DARN)
A.4.3.1	- Mener une étude de la Valeur économique totale de la RBZ
A.4.3.2	- Cartographier de façon participative les activités de développement de la ZT
A.4.3.3	- Accompagner les communautés dans l’élaboration de leur PUT en conformité avec les communes et la législation sur la protection de l’environnement

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 5 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)	« Un système d'IEC accroît la connaissance de la valeur écologique, économique, scientifique et culturelle de la RBZ auprès du public et contribue à l'adoption des attitudes et comportements positifs vis-à-vis de la gestion durable de la réserve »	- Niveau accru de l'acceptation de la Réserve par les parties prenantes - Actes et attitudes positives des communautés vis-à-vis des ressources de la RBZ et de ses gestionnaires	Etude niveau d'acceptation 2020	Rapport d'activités	-
Résultats attendus					
Résultat 5.1 – Un programme d'information, d'éducation et de communication environnementale est fonctionnel		- Nbre de canaux IEC fonctionnels - Réactions des récepteurs aux messages diffusés			-
Résultat 5.2. La gestion des plaintes pour réduire les conflits entre les gestionnaires de la RBZ et les communautés est effective		- Nbre des plaintes résolues dans le cadre de réunion du comité de coordination de la Réserve.			-
Activités					
A.5.1.1	- Produire en œuvre la stratégie IEC				
A.5.1.2	- Mettre en œuvre la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias,)				
A.5.1.3	- Alimenter régulièrement le site web créé				
A.5.1.4	- Former le personnel dans l'utilisation du site web				
A.5.2.1	- Organiser des campagnes d'information, de conscientisation et d'éducation des diverses catégories des communautés en milieux urbains et ruraux,				
A.5.2.2	- Gérer de façon participative les plaintes des communautés et selon le manuel de gestion des plaintes élaboré à cette fin.				
A.5.2.3	- Mener une enquête sur les attitudes et comportements des communautés vis-à-vis de la gestion durable de la RBZ ainsi que sur le respect des textes et lois régissant la RBZ.				

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 6 : Développement de l'écotourisme	« <i>Diversifier les opportunités de relance des activités touristiques en valorisant les richesses patrimoniales de la RBZ et leur impact sur la gestion de la Réserve et le développement local des communautés riveraines</i> ».	- Nbre croissant des touristes - Nbre croissant des revenus propres issus du tourisme - Nbre des projets des communautés financés par les revenus du tourisme par an	Nbre des touristes et recettes en 2019	Rapport d'activités	-
Résultats attendus					
R.6.1. Le potentiel Eco touristique de Ziama est connu et valorisé ;		- Taux de visite annuel			-
R.6.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la réserve et aux activités de développement des communautés riveraines		- X activités de gestion pris en charge par les re- cettes touristiques			-
Activités					
A.6.1.1	- Identifier et cartographier les attraits touristiques de la réserve de Ziama				-
A.6.1.2	- Elaborer une stratégie du tourisme de la réserve de Ziama				
A.6.1.3	- Former des guides et pisteurs ;				
A.6.1.4	- Aménager participativement des sites touristiques,				
A.6.1.5	- Aménager et équiper les structures d'accueils, (lodges, centre d'accueil,				
A.6.1.6	- Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)				

A.6.1.7.	- Mettre en place un système de marketing et promotion touristique
A.6.2.1.	- Faire connaître aux marchés cibles les opportunités touristiques de la RBZ en développant un système de marketing propre à Ziama
A.6.2.2.	- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région
A.6.2.3	- Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects uniques de Ziama et permettant de prolonger le séjour des visiteurs au site et dans la région de Macenta
A.6.2.4.	- Promouvoir des partenariats publics-privés
A.6.2.6.	- Améliorer les services de la santé et la sécurité dans la RBZ

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 7 : Gestion transfrontalière	« Conservation de la biodiversité floristique et faunique des ressources forestières, de la régulation climatique et hydrologique de la sous-région et la gestion durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziamawonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Liberia »	- Accords bilatéraux exécutés correctement	Activités de 2019	Textes d'accord Rapport d'activités conjointes	- Stabilité politique de la région - Continuité même si changement des autorités politico-administratives
Résultats attendus					
Résultat 1 : Les accords de collaboration transfrontalière Ziamawonegizi-Wologizi sont scrupuleusement observés par les deux pays.		- Activités conjointes - Nbre de rencontre d'harmonisation et d'échanges		Rapport d'activités	-
Activités					
A.7.1.1	- Créer une plateforme de la collaboration et la coordination transfrontalières				
A.7.1.2.	- Établir des couloirs transfrontaliers pour les espèces sauvages				
	- Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziamawonegizi-Wologizi (ZWW) entre la Guinée et le Liberia				
A.7.1.3.	- Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziamawonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Liberia dont le projet sera validé au cours de cette rencontre				

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 8 : Administration et Finances	<i>Assurer et améliorer le système de gestion administrative et financière performante et transparente à la RBZ à travers un financement durable et sécurisé</i>	- Manuel de procédure disponible - Nbre des financements mobilisés	Année 2019	Rapport d'activités	-
Résultats attendus					
Résultat 8.1. La gestion de la RBZ est orientée en fonction de son PAG		- Un PAG mis en œuvre			-
Résultat 8.2. Les conditions de travail sont améliorées - La logistique de la RBZ est renforcée - Un plan d'utilisation et d'entretien des équipements matériels et infrastructures mis en œuvre		- Nbre matériels informatiques disponibles - Nbre matériels techniques disponibles - Les directives du manuel de gestion en matière d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements sont appliquées à au moins de 75% chaque année			-
Résultat 8.3 Les ressources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels		- Manuel de procédures élaborés et mis en œuvre			-
Résultat 8.4 L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué		- Nbre d'améliorations issues des programmes			-

Activités	-
A.8.1.1	- Elaborer des fiches d'emploi selon le profil de poste
A.8.1.2.	- Instaurer un système d'évaluation du personnel
A.8.1.3.	- Motiver conséquemment le personnel
A.8.1.4.	- Renforcer les capacités techniques du personnel
A.8.2.1	- Mettre en œuvre le manuel des procédures administrative et financières
A.8.2.2.	- Elaborer le plan d'affaires
A.8.2.3.	- Mettre en œuvre le plan d'affaires
A.8.2.4.	- Faire auditer les comptes de la RBZ
A.8.3.1.	- Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBZ
A.8.3.2.	- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement de la RBZ pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures
A.8.3.3.	- Elaborer un plan de construction des infrastructures
A.8.3.4.	- Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures
A.8.3.5	- Elaborer un état de besoin des équipements et matériels
A.8.3.6	- Acquérir le matériel d'ordonnancement, l'équipement bureautique et informatique
A.8.3.7	- Assurer la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis
A.8.3.8	- Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles
A.8.4.1	- Elaborer les outils de suivi et évaluation
A.8.4.2	- Mettre en œuvre les outils de suivi et évaluation
A.8.4.3	- Evaluer le plan quinquennal

Chapitre 10 : LE PLAN D’ACTION QUINQUENAL

Taux de change à l'élaboration : 1\$ = 9 241,20 GNF									
Programme	Activité	Total 2020 - 2029	Années					Explication	
			1	2	3	4	5		
Programme de gestion 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation	Elaborer un plan d'affaire	92 412 000	92 412 000	0	0	0	0	0	Païement expert et travaux de terrain
	Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion	415 854 000	415 854 000	0	0	0	0	0	5 stratégie à élaborer (tourisme, R&B, CoCo, Manuel des procédures, surveillance
	Rechercher des fonds pour la mise en œuvre du PAG	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	Séance d'élaboration des projets avec certains experts externes à la RBZ
	Rendre opérationnel le programme de suivi et évaluation	73 929 600	27 723 600	18 482 400	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	Descente terrain de l'équipe et prise en charge des réunions d'évaluation
	Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	achat des logiciels et autres équipements requis
	Organiser des réunions techniques et de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuel, semestriel et annuel)	61 916 040	12 383 208	12 383 208	12 383 208	12 383 208	12 383 208	12 383 208	60 *9 mois pour réunion mensuelle et 200*4 pour réunion trimestriel
	Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	Frais de missions internes pour les évaluations dans les postes de surveillance et tenues de réunions sur le terrain

	Formuler les orientations stratégiques sur bases des résultats obtenus et des défis majeurs à relever	0	0	0	0	0	0	0	se fera lors des réunions mensuelles et autres
	Mettre en place un comité de coordination du Site <i>(déterminer sa composition ; nommer les membres et définir leurs rôles respectifs)</i>	0	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire
	Elaborer son règlement intérieur	1 848 240	1 848 240	0	0	0	0	0	à élaborer par l'équipe du CFZ et faire lire par un juriste
	Organiser des réunions ordinaires et extraordinaires du CCO de la RBZ	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	2 réunions ordinaires chaque année + des réunions extraordinaires. Avec possibilité d'inviter les collègues du Libéria
	Organiser des séances de team buildings (retraite) avec tout le personnel	46 206 000	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	Retraite des agents hors de leur lieu de travail et parfois animé par des psychologues ou des médecins de travail
	Sous-total Programme 1	992 504 880	619 530 048	100 174 608	90 933 408	90 933 408	90 933 408	90 933 408	
Programme de gestion 2 : Protection et intégrité /surveillance,	Elaborer la stratégie de surveillance	0	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire car déjà pris en charge à l'activité A..1.1.2.
	Organiser des patrouilles internes et mixtes (transfrontalières)	2 772 360 000	554 472 000	554 472 000	554 472 000	554 472 000	554 472 000	554 472 000	Cout de la ration, transport et restitution des résultats aux autorités compétentes
	Construire les infrastructures de surveillance au quartier général et dans les postes de surveillance	4 805 424 000	0	2 402 712 000	1 848 240 000	277 236 000	277 236 000	277 236 000	Construire au moins 8 bâtiments supplémentaires pour les postes de patrouilles et les entretenir.
	Installer les conservateurs dans leurs base vie au quartier général et dans les postes de surveillance	18 482 400	0	9 241 200	9 241 200	0	0	0	Transport des familles des conservateurs en cas de nécessité.

	Equiper les conservateurs en matériels de brousse et équipements de terrain	3 511 656 000	924 120 000	646 884 000	646 884 000	646 884 000	646 884 000	Equipements collectifs et individuels
	Installer un système de communication entre les postes de surveillance et le quartier général de la Réserve	794 743 200	702 331 200	0	46 206 000	0	46 206 000	76000 achat équipement et installation; 5 000 pour les éventuels entretiens du système
	Elaborer un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBZ.	2 772 360	2 772 360	0	0	0	0	Séance de travail avec un expert en renseignement
	Mettre en œuvre un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBZ.	277 236 000	92 412 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Patrouilles spéciales de renseignements et paiement actions abouties
	Aménager les pistes de surveillance	258 753 600	0	184 824 000	46 206 000	18 482 400	9 241 200	Ouverture des pistes par la méthode HIMO
	Elaborer un plan de matérialisation des limites y compris l'enclave Balassou et les autres enclaves ;	73 929 600	73 929 600	0	0	0	0	Recrutement d'un expert local, descente terrain et élaboration du plan
	Entretien et matérialiser de façon participative les limites extérieures de la RBZ ;	8 963 964 000	4 620 600 000	3 234 420 000	46 206 000	462 060 000	184 824 000	Matérialisation avec des panneaux et bornes mais aussi avec une couverture végétale. Entretien (ouverture des layons et remplacement des panneaux abîmés) sur les limites extérieures de la Réserve
	Suivre les activités dans les différentes zones tampon de la RBZ selon les directives d'accès aux ressources naturelles et les activités convenues de commun accord avec les communautés.	554 472 000	184 824 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	Première année, élaboration des Directives d'accès aux ressources naturelles dans la zone tampon 10000, et le reste pour les missions conjointes de suivi et évaluation du respect des directives mais aussi des séances de résolution des conflits.

Programme de gestion 3 : Recherche scientifique et suivi biologique	Cartographier les espaces dégradés	83 170 800	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Première année : acquisition des images satellites et leur analyse, le reste ce sont les productions régulières des cartes
	Elaborer le plan de restauration des espaces dégradés	1 663 416 000	924 120 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	On suppose que la première année on va restaurer. Et que les autres années, ce sera des remplacements des plants qui n'ont pas donné espoirant aussi que si les pannes sont régulières et les communautés impliquées, il y aura moins des dégâts à la longue.
	Mettre en oeuvre le plan de restauration des espaces dégradés	147 859 200	64 688 400	46 206 000	27 723 600	9 241 200	0		Mission de terrain, cartographie, travaux de layonnage, etc.
	Sous total Programme 2	23 928 239 160	8 190 475 560	7 411 442 400	3 973 716 000	2 301 058 800	2 051 546 400		
	Organiser des inventaires globaux de la faune et de la flore de la RBZ	3 696 480 000	1 848 240 000	0	0	0	1 848 240 000	Première année le premier inventaire pour constituer la ligne de base et 4 ans après reprendre encore l'inventaire	
	Mettre à jour la liste des espèces clefs, la dynamique en termes d'augmentation de la faune	462 060 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	Recrutement d'un spécialiste formateur, formation des équipes de recherche et suivi écologique, expéditions des inventaires systématiques de la RBZ	
	Effectuer des recherches spécifiques sur les espèces clefs et leur répartition spatiale	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Les études spécifiques seront faites avec les étudiants et/ou des experts locaux	
	Mener une étude de la valeur économique totale de la RBZ	64 688 400	0	64 688 400	0	0	0	Coût lié aux enquêtes, collecte et analyse des données	
	Suivre l'évolution du changement climatique dans la région de la RBZ.	166 341 600	92 412 000	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Coût lié aux achats du matériels ; analyses des données par les maisons spécialisées ;	

									formation des équipes de RBZ
Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)	161 721 000	32 344 200	32 344 200	32 344 200	32 344 200	32 344 200	32 344 200	32 344 200	Equipe de suivi rapproché mensuel des espèces clefs au niveau RBZ mais aussi des équipes mixtes avec le Libéria
Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique	189 444 600	4 620 600	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Coût de ration de patrouilles et autres accessoires (piles GPS, fiches de collectes des données, carnets,...)
Equiper de façon appropriée les équipes de suivi écologique (bottes, imperméables, caméras-trap, cybertracker,...)	1 201 356 000	924 120 000	0	0	0	277 236 000	0	0	Achat matériel et équipement pour le suivi écologique et fournitures des consommables (piles, cartes, touches, fiches de collecte des données, carnets spéciaux pour le terrain,...)
Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)	175 582 800	92 412 000	27 723 600	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Recrutement d'un expert pour la formation des équipes de terrain et achat du matériels
Réhabiliter et étendre l'arboratum de Malwéta	133 683 199	87 477 199	46 206 000	0	0	0	0	0	Dans le cadre de la régénération mais aussi la protection des espèces endémiques
Mettre en place une base fonctionnelle des données	277 236 000	203 306 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Paiement d'un spécialiste pour aider à l'installation de la base des données et achats des matériels et logiciels pour cette fin.
Former l'équipe de gestion de la base des données	46 206 000	46 206 000	0	0	0	0	0	0	Une session de formation par un expert externe

	Signer et exécuter des contrats de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	Montant prévu pour les rencontres annuelles d'évaluation des contrats de collaboration
Programme de gestion 4 : Gouvernance participative, contribution au développement local des riverains, Zonage et unité de gestion	Sous-total Programme 3	6 828 932 599	3 381 964 999	378 889 200	18 482 400	535 989 600	2 106 993 600	
	Conclure des accords de gouvernance signés entre la RBZ et les communautés locales	36 964 800	9 241 200	9 241 200	0	0	18 482 400	Les deux premières années signature et la 5ème année l'évaluation des accords entre la RBZ et les communautés
	Mettre en œuvre des accords de gouvernance signés entre la RBZ et les communautés locales	0	0	0	0	0	0	
	Appuyer la mise en place des structures communautaire de base	83 170 800	46 206 000	18 482 400	18 482 400	0	0	Installation et accompagnement à la reconnaissance juridique des organisations de base (statut, ROI, etc...)
	Développer les capacités des structures communautaires de base	462 060 000	184 824 000	27 723 600	0	0	0	La formation se fera selon les besoins des communautés
	Identifier les activités génératrices des revenus	11 089 440	3 696 480		3 696 480		3 696 480	Identification avec les bénéficiaires au cours des séances de travail et visites de terrain
	Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains	277 236 000	184 824 000	46 206 000	46 206 000	0	0	Avec l'appui d'un expert et les ministères impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, pêche, élevage et toutes les autorités politico-administratives et traditionnelles)
	Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la RBZ y inclus l'aspect genre	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire car Déjà pris en charge par le programme 1
	Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés ;	831 708 000	415 854 000	415 854 000	0	0	0	A raison de 5000 par groupement villageois si on réfléchit en terme de 15 groupements villageois

Appuyer la mise en œuvre des plans de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées	2 384 000	0	1 192 000	0	0	1 192 000	A raison de 60000 pour 32 projets villageois
Ouvrir les limites entre les zones de gestion de la RBZ	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire car Déjà pris en charge par le programme 2
Cartographier les zones à matérialiser	46 206 000	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	Travaux de cartographies
Matérialiser les limites des différentes zones avec les parties prenantes	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Réunions, descentes, terrain et matérialisations des limites
Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes	18 482 400	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	Coût lié aux réunions
Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages "counumiers"	0	0	0	0	0	0	Cette activité se fera lors de l'élaboration des DARN
Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d'usages à inclure dans les Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ...)	217 168 200	0	184 824 000	23 103 000	4 620 600	4 620 600	Coût de séances de discussions avec les parties prenantes
Mettre en place des accords de gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d'intérêt et la réserve ;	5 544 720	2 772 360	2 772 360	0	0	0	Séance de signature des accords spécifiques pour les produits forestiers non ligneux
Mener une étude de la Valeur économique totale de la RBZ	64 688 400	0	64 688 400	0	0	0	Avec un expert ou par les étudiants des universités
Cartographier de façon participative les activités de développement de la ZIT	5 544 720	2 772 360	2 772 360	0	0	0	Séance des discussions avec les concernés

	Accompagner les communautés dans l'élaboration de leur PUT en conformité avec les communes et la législation sur la protection de l'environnement	231 030 000	46 206 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	0	Séances communautaires de discussions et restitutions + cartographie
	Organiser des voyages d'échange d'expériences avec les autres communautés	184 824 000	0	92 412 000	92 412 000	92 412 000	0	
Sous total programme 4		24 737 768 280	955 540 080	12 281 554 800	243 043 560	156 176 280	11 101 453 560	
Programme de gestion 5 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)	Produire la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias, séminaires, conférences,...)	1 108 944 000	369 648 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	utilisation de tous les canaux possibles de communication environnementale
	Mettre en œuvre la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias, séminaires, conférences,...)	120 135 600	36 964 800	27 723 600	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Production des matériels et outils pour l'IEC
	Alimenter régulièrement le site web et gestion le blog créés	55 447 200	18 482 400	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	déjà inclus dans le 5.1.1.
	Former le personnel dans l'utilisation du site web et le blog	4 620 600	4 620 600	0	0	0	0	Site pour poster les nouvelles recentes du site
	Organiser des campagnes d'information, de conscientisation et d'éducation des diverses catégories des communautés en milieux urbains et ruraux,	462 060 000	0	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	Journée spéciales et autres cérémonies extraordinaires
	Gérer de façon participative les plaintes des communautés et selon le manuel de gestion des plaintes élaboré à cette fin.	0	0	0	36 964 800	36 964 800	36 964 800	Séance publiques de gestion des plaintes à travers les structures de base et communautaire

	Mener une enquête sur les attitudes et comportements des communautés vis-à-vis de la gestion durable de la RBZ ainsi que sur le respect des textes et lois régissant la RBZ.	147 859 200	92 412 000	0	55 447 200	0	0	0	Recrutement expert première année, troisième année on réplique la même étude
	Sous total Programme 5	2 083 890 600	651 504 600	351 165 600	397 371 600	341 924 400	341 924 400	341 924 400	
Programme de gestion 6 : Développement de l'écotourisme	Identifier et cartographier les attraits touristiques de la réserve de Ziama	4 620 600	4 620 600	0	0	0	0	0	Mission de vérification des sites sur le terrain
	Elaborer une stratégie du tourisme spécifique à la réserve de Ziama	0	0	0	0	0	0	0	Déjà repris à l'activité A.1.1.2.
	Former des guides et pisteurs ;	341 924 400	277 236 000	0	64 688 400	0	0	0	Première année formation par un expert et la troisième année recyclage
	Aménager participativement des sites touristiques,	924 120 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	Construction des infrastructures touristiques 1ère année et leur entretien annuel.
	Aménagement des structures d'accueils	1 848 240 000	1 848 240 000	0	0	0	0	0	Construction et équipement d'un Centre d'accueil touristique et centre d'information
	Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)	92 412 000	46 206 000	46 206 000	0	0	0	0	Participation à des ateliers et conférences internationales et régionale pour présenter la RBZ (lobbying et plaider)
	Mettre en place un système de marketing et promotion touristique	13 861 800	2 772 360	2 772 360	2 772 360	2 772 360	2 772 360	2 772 360	Au niveau local, national, régional et international
	Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région	277 236 000	0	92 412 000	92 412 000	0	0	92 412 000	Participation aux salons touristiques, organisation des randonnées et visites guidées dans le cadre de la sensibilisation

	Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects uniques de Ziama et permettant de prolonger le séjour des visiteurs au site et dans la région de Macenta	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Appuyer les acteurs locaux, les artisans et autres	46 206 000
	Promouvoir des partenariats avec le secteur privé	92 412 000	0	92 412 000	0	0	0	Conclure des contrats PPP avec des opérateurs touristiques	0
	Améliorer les services et informations liées à la santé et la sécurité dans le Parc	36 964 800		9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	Achats de quelques matériels de prévention quand les touristes font la forêt	9 241 200
Sous-total programme 6		3 862 821 600	2 410 104 960	474 073 960	400 143 960	243 043 560	335 455 560		
Programme de gestion 7 : Gestion transfrontalière,	Créer et faire fonctionner une plateforme de la collaboration et la coordination transfrontalières	46 206 000	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	9 241 200	Réunions transfrontalières	9 241 200
	Établir des couloirs transfrontaliers pour les espèces sauvages et encourager	277 236 000	138 618 000		138 618 000			Travaux de délimitation de l'espace transfrontalier et mise en œuvre	
	Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziama-Wonegizi-Wologizi (ZWW) entre la Guinée et le Liberia	16 634 160	3 696 480	3 696 480	9 241 200	0	0	réunion de collecte des données et production des documents de base	
	Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Ziama-Wonegizi-Wologizi entre la Guinée et le Liberia	277 236 000	55 447 200	55 447 200	55 447 200	55 447 200	55 447 200	Activités conjointes planifiées et Séances d'évaluation transfrontalière	55 447 200
	Sous total du programme 7	617 312 160	207 002 880	68 384 880	212 547 600	64 688 400	64 688 400		

Programme de gestion 8 : Administration et Finances	Elaborer des fiches d'emploi des agents selon le profil des postes	46 206 000	-	46 206 000	0	0	Séance d'évaluation des compétences, élaboration des fiches d'emploi, etc. Recrutement d'un spécialiste local
	Mettre en œuvre un système d'évaluation du personnel	92 412 000	-	92 412 000	0	0	Frais de déplacement et mutation du personnel
	Motiver conséquemment le personnel selon des critères de performance définis	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	prime de performance et bravoure issue des dons des fondations ou des revenus touristiques
	Renforcer les capacités techniques du personnel	462 060 000	-	231 030 000	184 824 000	0	Formation continue et formation diplômante
	Mettre en œuvre le manuel des procédures administratives et financières	4 620 600	-	4 620 600	0	0	coût d'élaboration
	Elaborer le plan d'affaires de la réserve	55 447 200	55 447 200	0	0	0	Recrutement d'un consultant
	Mettre en œuvre le plan d'affaires	0	-	0	0	0	Pour mémoire
	Faire auditer les comptes de la RBZ	462 060 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	Pour la traçabilité et la transparence
	Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBZ	18 482 400	18 482 400	0	0	0	Travail par un ingénieur
	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement de la RBZ pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures	11 089 440 000	5 544 720 000	4 620 600 000	924 120 000	0	Payer une expertise pour dégager le besoin réel et produire des plans
	Elaborer un état de besoin et pourvoir des équipements et matériels.	1 848 240 000	1 848 240 000	0	0	0	achat des équipements et matériels
	Acquérir le matériel d'ordonnement, l'équipement bureautique et informatique	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Avec l'appui du gouvernement central

	Former le personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis	18 482 400	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	Petite formation de mise à jour sur l'entretien	3 696 480
	Evaluer le plan quinquennal	55 447 200	-	0	27 723 600	0	Evaluation par un expert extérieur (mi-parcours et à la dernière année)	27 723 600
Sous-total Programme 8		14 614 957 800	7 655 410 080	5 183 389 080	1 325 188 080	234 726 480		216 244 080
TOTAL GENERAL		77 666 427 079	24 071 533 207	26 249 074 128	6 901 697 808	3 968 540 928		16 309 239 408

BIBLIOGRAPHIE

1. ANONYME, Politique forestière et plan d'action annexe technique n°1 : végétation et forêt République de Guinée / PAFT, 1988
2. ANONYME, Schéma régional d'aménagement et de développement en Guinée forestière République de Guinée / PNUD / DIRASSET 108 p, 1992
3. ATLANTA Consult, Inventaire forestier de la Guinée forestière – Rapport de synthèse DNFC / ATLANTA CONSULT 147 + annexes, 1989
4. Banque Mondiale, Rapport d'évaluation République de Guinée Projet d'aménagement des forêts et des pêches 56 p + carte, 1989
5. Barry A., Etudes socio – économique dans les forêts de Ziamia et Diécké 14p, 1994
6. Baum G. & Wiemer H.J., Participation et développement socio-économique comme condition préalable indispensable d'une implication active des populations Riveraines dans la conservation de la forêt classée de Ziamia 50 p. + annexe. DFC, 1993,
7. Böhme W., rapports sur la mission herpétologique (expertise courte durée) dans les forêts de Ziamia et de Diécké, Guinée forestière, octobre 1993. PROGERFOR 50p., 1994
8. Bürler W., Contribution du volet conservation de la nature au plan d'aménagement des massifs forestier de Ziamia et de Diécké. PROGERFOR 49 p + annexes, 1994
9. Carlo Paolini, Domoina Rakotobe et Donald Jomha Djossi (2015). Mallette pédagogique pour effectuer la mission de coaching d'amélioration de la gestion des aires protégées et le développement du système d'information de l'observatoire des aires protégées et de la biodiversité du programme BIO-PAMA (COMIT). Gland, Suisse : UICN. 128pp
10. Catinot R. : Sylviculture tropicale en forêt dense africaine. BFT 100-101-102-103-104, 1989
11. Ceballos-Lascurain, H.: Tourism, ecotourism, and protected areas. The World Conservation Union (IUCN), Gland and Cambridge, 1996
12. Diallo I.K., Historique et évolution de la foresterie guinéenne annexe 3 du rapport de consultation nationale FAO, projet GUI65/012 116 p., 1989
13. Dupuy B. & Mille G., Les plantations à vocation de bois d'œuvre en Afrique intertropicale humide. Etudes FAO forêt n°98, 225p., 1991
14. Dupuy B., Bases pour une sylviculture en forêt dense tropicale humide africaine. CIRAD-Forêt : 227p. + annexes, 1995
15. Dupuy B., Table de production provisoire du Cedrela odorata en Côte d'ivoire. CTFT 21 p, 1988
16. Dupuy B., Table de production provisoire du Fraké (Terminalia superba) en Côte d'ivoire CTFT 25 p., 1989
17. Dupuy B., Table de production provisoire du Framiré (Terminalia ivorensis) en Côte d'ivoire. CTFT 20 p., 1989
18. Durrieu de Madron L., "Bilan des expérimentations dans les dispositifs d'Irobo et Mopri en forêt dense de Côte d'Ivoire après 12 et 14 ans de mesure, CIRAD-Forêt 89p. + annexes, 1989
19. Elizabeth, J. Macfie & Elizabeth A. Williamson. Best Practice Guidelines for Great Ape Tourism. Gland, Switzerland. IUCN/SSC Primate Specialist Group (PSG). 78 pp., 2010
20. Fargeot C., Compte rendu des journées forestière de N'zérékoré 53p, 1992
21. Fargeot C., Cours de législation forestière, 63p + annexes, 1992
22. IISD, Rapport sur l'atelier sur la résolution des conflits organisé par l'Institut International du Développement Durable (IISD) Août 2007
23. Kasisi, R. & Jacobs, P., Les stratégies et plans d'action pour la conservation de la diversité biologique : un défi culturel et scientifique in Ressources marines et traditions - Bulletin de la CPS n° 13 — Avril 2002
24. Kasisi, R., Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Volume 1: UNBIO. Conakry. Guinée, 2001
25. Kasisi, R. et al., Manuel de gestion des aires protégées. École Nationale Forestière des Ingénieurs. Salé. Maroc, 2006.
26. LISOWSKI S. Rapport de mission d'appui botanique dans le cadre du Progerfor de la DNFC en Rep.de Guinée. 49p., 1993
27. MacKinnon, J. ; MacKinnon, K. ; Child, G. & Thorsell, J. , Aménagement et Gestion des Aires Protégées Tropicales. Gand, Suisse. 289 p., 1990.

28. Marc Hockings, Sue Stolton, Fiona Leverington, Nigel Dudley et Jose Courrau, Evaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires Protégées 2ème Edition, UICN, 2008.
29. MAUDOUX E., Enrichissement en forêt dense par la méthode des placeaux 9p, 1967
30. MAUDOUX E., Rapport de visite de la division forestière de l'INEAC à Yangambi, 12p, 1969
31. Mendelsohn, R., " The role of ecotourism in sustainable development", in Meffe & Carrol: Principles of conservation Biology, Sinauer Associates, Inc. p 511- 515, 1994.
32. Mopondi Bendeko Mbumbu ; Des objectifs de l'enseignement à la formation des enseignants en République Démocratique du Congo, 2009
33. Moussa D., Mohamed D., Faya J., Oumar T., Maxime K. & Lansana K., Etude floristique de la réserve de biosphère de Ziama, RAP, Structure de peuplement forestier, richesses spécifiques et diversité floristique, FFI, 77pp, 2019
34. Nguingui, J-C, Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale : revue des initiatives existantes. CIFOR, 1999.
35. Nishuli Radar, Un pas vers les riverains : La conservation intégrée au développement -Recueil des stratégies du PNKB de 1994 à nos jours, 2006.
36. Parcs Canada, Parc national du Canada du Mont-Revelstoke, Parc national du Canada des Glaciers et lieu historique national du Canada du Col-Rogers. Plan directeur. Zonage des Parcs et Création de Réserves Intégrales, 2006.
37. Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, CARPE, Commission des Forêts de l'Afrique Central (COMIFAC), USAID, Union Européenne ; Les forêts du bassin du Congo – Evaluation préliminaire, 2005.
38. Pole Institute, Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs ; La conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et Sud-Kivu / Rapport de la journée porte ouverte du 11 mars 2008.
39. Politique forestière et plan d'action annexe technique n° 1
40. PROGERFOR Mission de supervision Novembre, Documents synthétiques, 1969.
41. PROGERFOR, documents de travail, Mission de supervision du 26/ 10 aux 11/11/93.
42. PROGERFOR, Procès-verbal de la réunion des surveillants de la forêt de Diécké, 1993
43. PROGERFOR, Procès-verbal de la réunion des surveillants de la forêt de Ziama, 1993
44. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Note sur la conjoncture politique et socio-économique de la Province du Nord-Kivu, 2010.
45. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Rapport sur le développement humain, 2011.
46. RAPAC, Utilité et Composantes d'un Plan d'affaires. 26-30 mars 2007, Libreville, Gabon, 2007.
47. RAPAC, Concilier les priorités de conservation des aires protégées et de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale. Atelier/Séminaire 2008.
48. Réseau canadien des Subventionneurs en environnement, : L'éducation relative à l'environnement au Canada, 2006.
49. Robillard, L., Imputabilité, optimisation des ressources et soutien de nos gens : la clé pour fournir aux Canadiens et Canadiennes un gouvernement efficace, proactif et éthique. Discours de la Présidente du Conseil du Trésor, Ministre de la Fonction Publique, 2003.
50. Schnell R., Végétation et flore de la région montagneuse du Nimba (Afrique occidentale française) Mémoires de l'institut Français d'Afrique noire n° 22, 1952, 598p
51. SODEFOR, Plan type commenté d'une forêt classée, 1993
52. Tardif, J., Écotourisme et développement durable. VertigO, Vol 4 No 1, mai 2003.
53. Tchamba, M. & Nshombo, M. Évaluation du Conflit Homme-éléphant autour du Parc National de Kahuzi-Biega au Zaïre. PNKB-GTZ, Bukavu, 1996.
54. UICN, Etude d'impact écologique d'un projet d'aménagement forestier concernant les forêts de Ziama et de Diécké, Rapport central 124p. Cahier des annexes 154p., 1990
55. UICN. (1987): UICN/UNEP Directory of Afrotropical protected areas. Cambridge : IUCN/CNPPA.
56. Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) / Programme Aires Protégées pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) ; Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées, 2010.
57. WCF, Guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des territoires villageois (PGTV), 2019,

58. WWF International, Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire. Gland, 2001.
59. http://www.eaux-forets.gouv.gn/index.php/foret_guineenne/forets-classes/forets-classees-de_la_guinee_et_leurs_superficie téléchargée le 01 septembre 2019.

ANNEXES

Annexe 1 : listes des espèces de la RBZ

N°	Ordres	FAMILLES	ESPECES	NOM COMMUN
1	Insectivores	Potamogalidea/ Potamogales	<i>Micropotamogale lamotti</i>	Micropotamogale de lamotte
		Soricidae/ Musaraignes	<i>Cylisorex megalura</i>	Musaraigne à queue longue
			<i>Crocidura poensis</i>	Musaraigne de fernando poo
			<i>Crocidura douceti</i>	Musaraigne de Doucet
			<i>Crocidura buettikoferi</i>	Musaraigne de Buettikofer
			<i>Crocidura obscurior</i>	Musaraigne obscure
			<i>Crocidura olivieri</i>	Musaraigne géante
			<i>Crocidura theresae</i>	Musaraigne de Thérèse
			<i>Crocidura crossei</i>	
2	Chauves-souries	Pteropodidae/ Roussettes	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Rousette d’Egypte
			<i>Rousettus angolensis</i>	Rousette d’Angola
			<i>Myonycteristorquata</i>	Rousette à collier
			<i>Megaloglossus woermanni</i>	Mégaloglosse de woermann
			<i>Scotonycteris zenkeri</i>	Rousette de zenker
			<i>Eidolon helvum</i>	Rousette palmiste
			<i>Epomops buettikoferi</i>	Rousette buettikofer
			<i>Nanonycteris veldcampi</i>	Rousette de veldcamp
			<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Hypsignathe monstrueux
		Embaiionuridea/ Taphiens	<i>Saccolaimus peli</i>	Taphien de pel
		Nycteridea/ chauve-souris à nez cave	<i>Nycteris gambiensis</i>	Nycteride de Gambie
			<i>Nycteris hispidus</i>	
		Rhinolophidae/ Fers à cheval	<i>Rhinolophus guinéensis</i>	Rhinolophe de Guinée
			<i>Rhinolophus maclaudi</i>	Rhinolophe de Maclaud
			<i>Rhinolophus clivosus</i>	Rhinolophe des Collines
		Hyposideridae/ Phyllorhines	<i>Hyposideros fuliginosus</i>	Hyposidère Fuligineuse
			<i>Hyposideros ruder guinéensis</i>	Hyposidère de Guinée
			<i>Hyposideros jonesi</i>	Hyposidère de

3	Rongeurs			Jones
			<i>Hyposideros marisae</i>	Hyposidère de Marisa
		Vespertilionidae/ Chauve-souris à nez lisse	<i>Myotis bocagei</i>	Vespertilion de Bocage
			<i>Pipistrellus nanullus</i>	Pipistrelle Naine
			<i>Neromicia Guinéensis</i>	Sérotine de Guinée
			<i>Neromicia Somalicus</i>	Pipistrelle de Somalie
			<i>Neromicia termipinnis</i>	P. aux ailes blanches
			<i>Scotophilus mix</i>	Scotophile marrone
			<i>Glauconycteris poensis</i>	Chauve-souris d'Abo
			<i>Miniopterus schreibersi</i>	Min. à longue ailes
		Tadaridae/ Molossides	<i>Mops leonis</i>	Molosside de Sierra Leone
			<i>Mops thersites</i>	Tadaride de Raileer
			<i>Mops nanula</i>	Molosside nain
			<i>Mops spurelli</i>	
	Rongeurs	Sciuridae/ Ecureuils	<i>Xerus erythropus</i>	Ecureuils fouisseur
			<i>Protoxerus aubinni</i>	Ecureuils d' aubinn
			<i>Funisciurus pyrrhopus</i>	Funiscure à patte rousse
			<i>Protoxerus Stangeri</i>	Grand Ecureuils de stanger
			<i>Epixerus ébii</i>	Ecureuils d'Ebi
			<i>Paraxerus poensis</i>	Ecureuils de fernando poo
			<i>Heliosciurus bambianus</i>	Helioscure de Gambie
			<i>Heliosciurus rufobrachium</i>	Helioscures à pattes rousse
		Anomaluridae/ Ecureuils volants	<i>Anomalurus derbianus</i>	Anomalure de derby
			<i>Anomalurus beecrofti</i>	Anomalure de Beecroft
			<i>Anomalurus peli</i>	Ecureuils volants de pel
			<i>Isiurus macrotis</i>	Anomalure nain
		Gliridae/ Loirs	<i>Graphiurus hueti</i>	Grand loir gris
			<i>Graphiurus lorraeneus</i>	Loir de spirell
		Thyomyidae/ Aulacodes	<i>Thyomys swinderianus</i>	Grands Aulacodes
		Cricetidae/Rats géants	<i>Cryetomys emini</i>	Rats géants d'Emin
			<i>Tatera kemp</i>	Gerbille de kemp
		Muridae/Murides	<i>Lemniscomys striatus</i>	Rats rayé
			<i>Defomys defua</i>	Rats de defua
			<i>Oenomys Omat</i>	Rats à museau rouge
			<i>Praomys rostratus</i>	Souris rostré
			<i>Mastromys erythroleucus</i>	Rats mammelles multipl
			<i>Mastromys huberti(hildebrandti)</i>	Rats d'hubert

			<i>Myomis daltoni</i>	Souris de dalton
			<i>Hylomyscus alleni</i>	Mulot Africain
			<i>Mus musculus</i>	Souris domestique
			<i>Mus minutoides</i>	Souris naine d'Afrique
			<i>Mus setulosus</i>	Souris de peters
			<i>Lophuromys sikapusi</i>	Rats à ventre roux
			<i>Hybomys trivirgatus</i>	Souris rayé
			<i>Malacomys edwardsi</i>	Souris d'Edward
			<i>Malacomys cansdalei</i>	Souris à longue pattes
			<i>Grammonys buntingi</i>	Rats de bunting
			<i>Dasymys rufulus</i>	Rats Herissé
			<i>Rattus rattus</i>	Rats domestique
			<i>Dandromus melanotis</i>	Souris des bois
		Hystricidae/Porcs-epics	<i>Atherurus africanus</i>	Atrérure
			<i>Hystrix cristata</i>	Poc-épic
4	Pangolins	Mandae/ Pangolins	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant
			<i>Manis tricuspis</i>	Pangolin à écailles tricuspidé
			<i>Manis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue
5	Primates	Lorisidea/Lorisides	<i>Perodicticus potto</i>	Potto de Bosman
			<i>Galago demidovi</i>	Galago de Demidoff
		Cercopithecoidea/Cercopitheque	<i>Papio cynocephalus anubis</i>	Babuïn Doguera
			<i>Cercocebus torquatus</i>	Manbé
			<i>Cercopithecus nictitance</i>	Hocheur
			<i>Cercopithecus Petaurista</i>	Pétauriste
			<i>Cercopithecus diana</i>	Cercopithèque diana
			<i>Cercopithecus mona campbelli</i>	Cercopithèque mona
			<i>Cercopithecus aethiops</i>	Singe vert
		Colobidea/Colobes	<i>Colobus Pycnos</i>	Colobe blanc et noir de l'Afrique occidentale
			<i>Colobus verus</i>	Colobe de van Beneden
			<i>Colobus b. badius</i>	Colobe bai d'Afrique occidentale
		Pongidea/Anthropoïdes	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzés
6	Carnivoree	Mustelidea/Mustelides	<i>Mellivora capensis</i>	Ratels
			<i>Aonyx capensis</i>	Loutre à joue blanche
			<i>Lutra Maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté
		Viverridea/Viverrides	<i>Genetta pardina</i>	Genette pardine
			<i>Genetta trigrina</i>	Genette trigrine
			<i>Genetta villiersi</i>	Genette de villiers
			<i>Genetta Johnstoni</i>	Genette de johnston
			<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie

			<i>Viverra civetta</i>	Civette Africaine
			<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
			<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des Marais
			<i>Crossarchus obscurus</i>	Crossache brune
			<i>Herpestes sanguineus</i>	Mangouste rouge
			<i>Panthera pardus</i>	Panthère d'Afrique
		Felidae/Felides	<i>Profelis aurata</i>	Chat doré
			<i>Orycteropus afer</i>	Orytérope
7	Orycterocopes	Orycteropidae/Oryceropes		
8	Damas	Procaviidae/Damas	<i>Procapra capensis</i>	Damas de rocher
			<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Damas des arbres
9	Elephants	Proboscidae/Eléphants	<i>Loxodonta africana</i>	Eléphants de forêt
			<i>Cyclotis</i>	
			<i>Loxodonta pumilio</i>	Eléphant nain
10	Artiodactyles	Suidae/ Suidees	<i>Protamochoerus porcus</i>	Potamochère
			<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère géant
		Hypopotamidae/Hypopotamides	<i>Hypopotamus amphibius</i>	Hypopotame
			<i>Choeropsis liberiensis</i>	Hypopotame nain
		TRaguilidae/TRaguilides	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique
		Bovidae/Bovides	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe de Maxwell
			<i>Cephalophus dorsalis</i>	Ephalophe à bande dorsale noire
			<i>Cephalophus niger</i>	Céphalophe noir
			<i>Cephalophus sylvicator</i>	Céphalophe à dos jaune
			<i>Cephalophus jentinki</i>	Céphalophe de jentink
			<i>Neotragus pigmaeus</i>	Antilope royal
			<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib arnaché
			<i>Boocercus eurycercus</i>	Bongo
			<i>Syncerus cafer nanus</i>	Buffle de la forêt

Annexe 2 : Liste des espèces endémiques et menacées de la RBZ

N°/	Ordre systématique	Endémique	Menacée	Protection
	Micropotamogale de Lamotte	EEBFGS		IPG +1
	Musaraigne obscure	EEBFGS		
	Rousette d'Angola	SEEA0		
	Rosette de Buettikofer	EEBFGS		
	Nycteride de Gambie	EEBFGS		
	Rhinolophe de Guinée	EEBFGS		
	Rhinolophe de Maclaud	GUINEE		
	Hyposidère de Guinée	SEEA0		
	Hyposidère de Jones	EEA0		
	Hyposidère de Marisa	EEBFGS		
	Vespertilion de Bocage	SEEA0		
	Ecureuil d'Aubinn	EEBFGS	M	
	Funisciure à patte rousse	SSEBFGS	M	
	Grand écureuil de stanger	SEEBFGS		
	Ecureuil d'Ebi	SEEGFGS	M	IPG
	Héliosciure pointillé	EEBFGS		
	Héliosciure à patte rousse	SEEBFGS		
	Ecureuil volant de Derby	IPG		
	Ecureuil volant de Beecroft	SEEA0		IPG
	Ecureuil volant de pel	SEEA0		
	Anomalure nain	IPG		
	Rat de Bunting	EEBFGS		
	Souris d'Edward	EEA0		
	Souris à longue patte	EEBFGS		
	Rat de hildebrandt	EEA0		
	Rat à museau roux	EEBFGS		
	Pangolin géant		M	IPG
	Pangolin à écailles tricuspidés		M	IPG
	Pangolin à longue queue			IPG
	Potto de Bosman	SEEA0	M	IPG + II
	Galago de Dernidoff	SEEA0		IPG+ II
	Mangabé	SEEA0	M	PPG + II
	Hocheur			PPG + II
	Péteuriste	SEEBFGS	M	II
	Cercopithèque diana	EEBFGS	M	IPG + II
	Cercopithèque mona	SEEA0	M	II
	Colobe blanc et noir AO	SEEBFGS	M	II
	Colobe de van beneden	EEBFGS	M	IPG + II
	Colobe bai d'Afrique occid.	SEEBFGS	M	II
	Chimpanzé	SEEA0	M	I
	Ratel	SEEA0		
	Loutre à joue blanche	SEEA0	M	PPG
	Loutre à cou taché	SEEA0	M	PPG + II
	Genette pardine	SEEA0		

	Genette tigrine	SEEA		
	Genette de villier	SEEA	M	
	Gnette de Johnston	EEBFGS	M	
	Nandinie	SEEBFGS		
	Mangouste des Marais	SEEA		
	Crossarche brune	EEA		
	Panthère d'Afrique		M	IPG + I
	Chat doré	SEEBFGS	M	IPG + II
	Orycterope			IPG
	Daman de rocher			IPG
	Daman d'arbre			IPG
	Elephant de forêt		M	IPG + II
	Elephant nain		M	IPG + II
	Potamochère	SEEA		PPG
	Hippopotame nain	EEBFGS	M	IPG + II
	Chevritain aquatique	EEA		IPG
	Hilochère		M	PPG
	Céphalophe de maxwell	EEA		PPG + II
	Céphalophe bande dorsale noir	SEEA		PPG + II
	Céphalophe noir	EEBFGS	M	
	Céphalophe à dos jaune	SEEA	M	PPG + II
	Céphalophe de jentenk	EEBFGS	M	IPG + II
	Antilope royale	EEEBFGS		
	Guib harnaché			PPG
	Bonbo		M	PPG
	Buffle de forêt		M	PPG

Les abréviations dans la liste des espèces endémiques, menacées et protégées sont les suivants :

GUINEE : Espèces endémique de la Guinée

EEBFGS : Espèces endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

SEEBFGS : Sous-espèce endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

EEA : Espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

SEEA : Sous-espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

M : Menacée au niveau des deux massifs forestiers

IPG : Intégralement protégée par la loi Guinéenne, ordonnance No007/PRG/SGG/90 selon son annexe I

PPG : Partiellement protégée par la loi Guinéenne, même ordonnance, selon l'annexe II

I : Intégralement protégée selon CITES, convention de Washington, annexe I

II : dto. Partiellement protégée, annexe II

Cette liste montre une proportion importante d'espèces endémiques, menacées et protégées, présentes dans les massifs forestiers dont fait partie la RBZ. 71 espèces, de

préférence de grands mammifères, y sont représentés, ce qui correspond à 55,5% des 128 espèces constatées. 55 espèces ou sous-espèces (= 42,0%) sont endémiques dont 29 pour le bloc forestier Guinéen supérieur et 26 pour l'Afrique occidentale. 31 espèces (= 24,2%) sont considérées menacées dans l'état actuel des deux massifs. 22 espèces sont protégées selon CITES, dont 3 intégralement, incluses en annexe I de la convention de Washington et 19 partiellement, incluses en annexe II.

35 des espèces présentent dans les deux massifs (27,3%) sont protégées, dont 22 intégralement et 13 partiellement (c'est-à-dire que pour ces dernières il faut préalablement un permis d'abattage).

Ces chiffres importants selon la liste III soulignent encore une fois l'extrême valeur de ces deux forêts pour la conservation de la faune typique du bloc forestier Guinéen Supérieur et de la forêt humide d'Afrique occidentale.

La liste III précédente, dans l'ordre systématique, est dans la suite analysée selon le degré de menace et de l'endémisme, dans le but d'arriver à une liste de priorité des espèces pour la conservation, autant que ces espèces sont représentées dans les deux massifs forestiers.

Pour les éléphants, bien que leur degré d'endémisme ne soit pas suffisamment analysé, leur état d'espèce extrêmement menacé impose une priorité plus élevée que pour les chimpanzés, panthères et chats dorés car, pour le cas des éléphants, il s'agit des derniers restes de leur population en Guinée. Les estimations de ROTH/DOUGLAS-HAMILTON (1991) Pour la Guinée forestière (300 individus) devraient être divisées par 2 ou 3 selon les observations présentes sur ces espèces en liste II (no.113- 114)

Annexe 3 : Liste d'oiseaux de la forêt de Ziama

Famille	Espèce
Podicipedidae	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax africanus</i>
Ardeidae	<i>Ixobrychus minutus</i> <i>Tigriornis leucocephala</i> <i>Nycticorax nycticorax</i> <i>Bubulcus ibis</i> <i>Butorides striatus</i> <i>Egretta alba</i> <i>Egretta intermedia</i> <i>Egretta garzetta</i> <i>Egretta gularis</i> <i>Ardea cinerea</i> <i>Ardea purpurea</i>
Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>
Ciconiidae	<i>Ciconia episcopus</i> <i>Ibis ibis</i>
Trheskiornithidae	<i>Bostrychia hagedash</i> <i>Bostrychia rara</i>
Anatidae	<i>Pteronetta hartlaubi</i>
Accipitridae	<i>Neophron monachus</i> <i>Gypohierax angolensis</i> <i>Circusaeruginosus</i> <i>Polyboroides radiatus</i> <i>Circaetus cinereus</i> <i>Dryotriorchis spectabilis</i> <i>Accipiter melanoleucus</i> <i>Accipiter toussenelii</i> <i>Accipiter badius</i> <i>Accipiter erythropus</i> <i>Micronisus gabar</i> <i>Urotriorchis macrourus</i> <i>Kaupifalco monogrammicus</i> <i>Buteo auguralis</i> <i>Lophaetus occipitalis</i> <i>Stephanoetus coronatus</i> <i>Hieratus africanus</i> <i>Mihus migrans</i> <i>Pernis apivorus</i> <i>Aviceba cuculoides</i> <i>Elanus caeruleus</i> <i>Macheirhampus alcinus</i> <i>Falco biarmicus</i> <i>Falco ardosiacus</i> <i>Falco tinnunculus</i>
	<i>Francolinus Lartharni</i>

Phasianidae	<i>Francolinus bicalcaratus</i> <i>Francolinus abantensis</i> <i>Numida meleagris</i> <i>Guttra edouardi</i>
Rallidae	<i>Crex egregia</i> <i>Amauromis flavirostris</i> <i>Sarothrura elegans</i> <i>Gallinula angulata</i> <i>Porphyrio alleni</i>
Heliornithidae	<i>Podica senegalensis</i>
Otididae	<i>Neotis denhami</i> <i>Eupodotis melanogaster</i>
Jacanidae	<i>Actophilornis africana</i>
Charadriidae	<i>Vanellus senegallus</i> <i>Charadrius forbesi</i> <i>Tringa ochropus</i> <i>Tringa hypoleucus</i> <i>Himantopus himantopus</i> <i>Rostratula benghalensis</i>
Turnicidae	<i>Turnix sylvatica</i>
Cuculidae	<i>Clamator glandarius</i> <i>Clamator levaillantii</i> <i>Cuculus Solitarius</i> <i>Cuculus clamosus</i>
Cuculidae , cont.	<i>Cuculus gularis</i> <i>Cercoccyx olivinus</i> <i>Cercococcyx mechowi</i> <i>Chrysococcyx klaas</i> <i>Chrysococcyx cupreus</i> <i>Ceuthmochares aerus</i> <i>Centropus senegalensis</i>
Strigidae	<i>Tyto alba</i> <i>Otis leucotis</i> <i>Bubo poensis</i> <i>Bubo africanus</i> <i>Scotopelia ussberi</i> <i>Ciccaba woodfordi</i>
Caprimulgidae	<i>Caprimulgus climacurus</i> <i>Macrodipteryx longipennis</i>
Apodidae	<i>Apus apus</i> <i>Apus caffer</i> <i>Apus affinis</i> <i>Cypsiurus parvus</i> <i>Chaetura ussberi</i> <i>Chaetura sabini</i>
	<i>Ceryle maxima</i> <i>Ceryle rudis</i> <i>Alcedo quadribachys</i> <i>Alcedo cristata</i> <i>Alcedo leucogaster</i>

Alcedinidae	<i>Ceyx picta</i> <i>Halcyon senegalensis</i> <i>Halcyon malimbica</i> <i>Halcyon badia</i> <i>Halcyon leucocephala</i>
Meropidae	<i>Merops nubicus</i> <i>Merops albicollis</i> <i>Merops pusillus</i> <i>Merops gularis</i> <i>Merops muelleri</i>
Coracidae	<i>Coracias abyssinica</i> <i>Coracias naevia</i> <i>Eurystomus glaucurus</i> <i>Eurystomus gularis</i>
Upupidae	<i>Upupa epops</i> <i>Phoeniculus bollei</i> <i>Phoeniculus castaneiceps</i>
Bucerotidae	<i>Tockus hartlaubi</i> <i>Tockus fasciatus</i> <i>Tockus albocristatus</i> <i>Ceratogymna atrata</i> <i>Ceratogymna elata</i> <i>Bycanistes cylindricus</i>
Capitonidae	<i>Lybius bidentatus</i> <i>Lybius vieilloti</i> <i>Lybius hirsutus</i> <i>Gymnobucco calvus</i> <i>Buccanodon duchaillui</i> <i>Pogoniulus bilineatus</i> <i>Pogonolius subsulphureus</i> <i>Pogonolius atrofalvus</i> <i>Trachipponus purpuratus</i>
Indicatoridae	<i>Indicator minor</i> <i>Indicator maculatus</i> <i>Melichneutes robustus</i> <i>Prodotiscus insignis</i>
Picidae	<i>Campethera maculosa</i> <i>Campethra nivos</i> <i>Campethera caroli</i> <i>Dendropicus fuscescens</i> <i>Dendropicus gabonensis</i> <i>Mesopicos goertae</i> <i>Mesopicos pirrhogaster</i>
Eurylaemidae	<i>Smithornis spec.</i>
Hirundinidae	<i>Riparia riparia</i> <i>Hirundo rustica</i> <i>Hirundo nigrita</i> <i>Hirundo senegalensis</i> <i>Hirundo daurica</i> <i>Hirundo abyssinica</i> <i>Hirundo griseopyga</i>

	<i>Delichon urbica</i> <i>Psolidoprocne nitens</i>
Motacillidae	<i>Motacilla flava</i> <i>Motacilla aguimp</i> <i>Motacilla clara</i> <i>Anthus leucophrys</i> <i>Anthus similis</i> <i>Anthus trivialis</i> <i>Anthus cervinus</i> <i>Macronyx croceus</i>
Laniidae	<i>Prionops pulmata</i> <i>Prionops caniceps</i> <i>Nilaus afer</i> <i>Dryoscopus bambensis</i> <i>Dryoscopus sabini</i> <i>Tchagra minuta</i> <i>Tchagra australis</i> <i>Laniarius ferrugineus</i> <i>Laniarius leucorhynchus</i> <i>Malaconotus multicolor</i> <i>Malaconotus cruentus</i> <i>Lanius collaris</i> <i>Lanius senator</i>
Oriolidae	<i>Oriolus brachyrhynchus</i> <i>Oriolus nigripennis</i>
Dicruridae	<i>Dicrurus ludwigii</i> <i>Dicrurus atripennis</i> <i>Dicrurus adsimilis</i>
Sturnidae	<i>Onichognathus fulgidus</i> <i>Lamprotornis splendidus</i> <i>Lamprotornis Chalybaeus</i> <i>Cynniricinclus Leucogaster</i>
Corvidae	<i>Corvus albus</i> <i>Picarthartes gymnocephalus</i>
Campephagidae	<i>Coracina azurea</i> <i>Campephaga phoenicea</i> <i>Campephaga lobata</i>
Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus</i> <i>Andropadus curvirostris</i> <i>Andropadus gracilis</i> <i>Andropadus angorgei</i> <i>Andropadus gracilirostris</i> <i>Andropadus virens</i> <i>Andropadus latirostris</i> <i>Calyptocichla serina</i> <i>Baepogon indicator</i> <i>Chlorocichla flavicollis</i> <i>Chlorocichla simplex</i> <i>Thescelocichla leucopleurus</i> <i>Phyllastrephus scandens</i> <i>Phyllastrephus icterinus</i>

	<i>Bleda syndactyla</i> <i>Bledacanicapilla</i> <i>Criniger calurus</i> <i>Criniger olivaceus</i> <i>Nicator chloris</i>
Turdidae	<i>Saxicola rubetra</i> <i>Cercotrichas leucosticta</i> <i>Alethe diademata</i> <i>Alethe poliocephala</i> <i>Sheppardia cyornithopsis</i> <i>Stiphrornis erythrothorax</i> <i>Cossypha niveicapilla</i> <i>Neocossyphus poensis</i> <i>Stizorhina finschi</i> <i>Luscinia megarhynchos</i> <i>Turdus olivaceofuscus</i>
Troglodytidae	<i>Malacocincla vulvescences</i> <i>Malacocincla rufipennis</i> <i>Malacocincla cleaveri</i> <i>Phyllanthus atripennis</i>
Sylviidae	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> <i>Acrocephalus scirpaceus</i> <i>Acrocephalus arundinaceus</i> <i>Sphenoeacus mentalis</i> <i>Hipolais pallida</i> <i>Sylvia borin</i> <i>Sylvia atricapilla</i> <i>Phylloscopus trochilus</i> <i>Phylloscopus sibilatrix</i> <i>Cisticola erythrops</i> <i>Cisticola lateralis</i> <i>Cisticola brachyptera</i> <i>Cisticola spec</i> <i>Prinia subflava</i> <i>Apalis nigriceps</i> <i>Apalis sharpii</i> <i>Drymocichla incana</i> <i>Hypergerus atriceps</i> <i>Bathmocercus cerviniventris</i> <i>Camaroptera superciliaris</i> <i>Camaroptera chloronota kelsalli</i> <i>Camaroptera brachyura</i> <i>Eremomela badiceps</i> <i>Sylvietta virens flaviventris</i>
Sylviidae, cont.	<i>Sylvietta denti hardi</i> <i>Macrosphenus concolor</i> <i>Macrosphenus kempii</i> <i>Hylia prasina</i> <i>Pholidornis rufibae</i>
	<i>Musicapa striata</i> <i>Musicapa epulata</i>

Musicapidae	<i>Musicapa oliviscens</i> <i>Musicapa caerulea</i> <i>Musicapa comitata</i> <i>Artomyias ussleri</i> <i>Ficedula Hypoleuca</i> <i>Melacornis annamarulae</i> <i>Megabyas flammulata</i> <i>Bias musicus</i> <i>Platysteira cyanea</i> <i>castanea</i> <i>blisseti</i> <i>Platysteira concreta</i> <i>Erythrocerus maccalli</i> <i>s nitens</i> <i>Trochocercu nigromitratus</i> <i>rufiventer</i> <i>Terpsiphone viridis</i>
Paridae	<i>Parus funereus</i>
Nectariniidae	<i>Antheptes fraseri</i> <i>Anthreptes rectirostris</i> <i>Anthreptes collaris</i> <i>Nectarinia serimundi</i> <i>Nectarinia olivacea</i> <i>Nectarinia verticalis</i> <i>Nectarinia cyanolaema</i> <i>Nectarinia adelbert</i>
Nectariniidae , cont.	<i>Nectarinia venusta</i> <i>Nectarinia Chloropygia</i> <i>Nectarinia cuprea</i> <i>Nectarinia coccinigaster</i> <i>Nectarinia johanna</i> <i>Nectarinia superba</i>
Zosteropidae	<i>Zosterops senegalensis</i>
Poecidae	<i>Amblyospiza albifrons</i> <i>Ploceus aurantius</i> <i>Ploceus cucullatus</i> <i>Ploceunigerrimus</i> <i>Ploceus tricolor</i> <i>Ploceus albunicha</i> <i>Ploceus nigricollis</i> <i>Ploceus preussi</i> <i>Malimbus nitens</i> <i>Malimbus rubricollis</i> <i>Malimbus malimbus</i> <i>Quelea erythropus</i> <i>Quelea quelea</i> <i>Euplectes ardens</i> <i>Euplectes bordini</i> <i>Euplectes macrourus</i> <i>Euplectes orix</i> <i>Vidua macroura</i>

	<i>Passer griceus</i>
Estrildae	<i>Hypargos nitidulus</i> <i>Pirenestes sanguineus</i> <i>Nigrita canicapilla</i> <i>Nigrita bicolor</i> <i>Nigrita fusconota</i> <i>Parmoptila rubrifrons</i> <i>Spermophaga haematina</i> <i>Nesocharis capistrata</i> <i>Estrilda melpoda</i> <i>Estrilda astrild</i> <i>Lagonosticta rufopicta</i> <i>Lagonosticta rara</i> <i>Amandava subflava</i> <i>Lonchura fringilloides</i> <i>Lonchura bicolor</i> <i>Lonchura cucullata</i>

Annexe 4 : Liste de l'équipe de rédaction

N°	Nom et Postnom	Qualité	Organisation	Téléphone
1	Watta Camara	Directrice Générale et Coordinatrice du processus d'élaboration	Centre Forestier de Nzérékore (CFZ)	622613707
2	Yakouba Doumbouya	Commandant et Directeur Général Adjoint	Centre forestier de Nzérékore (CFZ)	622135992
3	Barré Koivogui	Chef de site	RBZ	622437943
4	Baldé Ibrahima Khalil	Caporal-Chef Chargé de la base des données	RBZ	622105224
5	Mathos Guilavogui	Chargé de l'aménagement	DG/CFZ	628540488
6	Gopa Lamah	Chef de Poste Kpoda	RBZ	622684796
7	Mamy Leonce	Chargé de SIG	DG/CFZ	621633151
8	Onivogui Mamadi	Chargé du suivi-Evaluation	DG/CFZ	622796719
9	Dopavogui Mamady Bruno	Chef de Poste Sérédou	RBZ	621915176
10	Béavogui Zézé Blaise	Chef de Brigade	RBZ	660102675
11	Loua Likala Alphonse	Chef de Poste Noborotono	RBZ	621067905
12	Maurice Mamy	Capitaine et Chef de Division Bio-diversité	DG/CFZ	628622762
13	Marie Foropogui	Cheffe de Poste Forêt classée Yonon	RBZ	623589513
14	Radar Nishuli	Encadreur – Superviseur du Processus de rédaction	UNOPS	624896222

ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES, PREFECTURE DE MACENTA - REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS

CENTRE FORESTIER DE N'ZEREKORE

N° 129 MEEF/CFZ/EPIC/2019



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

PREAMBULE

La forêt de Ziama est parmi les dernières forêts de l'Afrique de l'Ouest dont l'importance n'est plus à démontrer. Ses ressources naturelles constituent une grande valeur du point de vue écologique (régulation du climat, réservoir d'eau, préservation des espèces fauniques et floristiques), économique, sanitaire, éducationnelle.

La gestion non durable des ressources naturelles de cette forêt peut entraîner des conséquences néfastes sur les populations présentes et à venir notamment les calamités de toute sorte : la sécheresse, la désertification, le réchauffement climatique, la famine, la pauvreté, la menace et la disparation de certaines espèces de faune et de flore que nous connaissons actuellement.

S'étant rendus compte que l'objectif de la préservation de la Réserve de Biosphère prôné par le Centre forestier en particulier et le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts en général, nous, représentants des communautés de 32 villages riverains, délégués de jeunes, délégués des femmes et représentants des services techniques de l'administration publique et des élus locaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles d'autre part, venons de convenir de travailler ensemble pour lutter contre toute forme de menaces qui détruirait ses ressources naturelles de la Réserve de Biosphère de Ziama. Nous convenons de nous regrouper dans des structures de gouvernance conjointes et participatives afin de se compléter, de combler les lacunes dans la gestion des ressources naturelles, de limiter les gaspillages et de tirer le maximum de profits générés par une bonne gestion de ces ressources naturelles pour satisfaire les besoins de nos générations futures.

Ces structures dénommées "Comités Consultatifs", viseront le développement durable par l'amélioration des conditions de vie des populations locales de la zone. Il se veut pour autant un cadre de dialogue, de rapprochement des systèmes de gestion traditionnelle et administrative en vue de la conservation des espèces de faune et flore menacées. Aux vues de ce qui précède, cette structure travaillera dans le strict respect de la réglementation en vigueur en République de Guinée.

Le présent engagement n'a pas pour but de supplanter la réglementation guinéenne en matière de la faune et de la flore mais a plutôt pour but de préciser l'environnement de partenariat de gestion entre les parties prenantes, de codifier son cadre de collaboration et de fixer les responsabilités vis-à-vis des actions de conservation intégrée au développement et de la gouvernance des trois zones qui composent la Réserve de Biosphère de Ziama.



**ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES
DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES,
PREFECTURE DE MACENTA - REPUBLIQUE DE GUINEE**

Article 1.

Le présent acte d'engagement est établi sur l'initiative de l'ensemble de la population riveraine et des enclaves à la réserve de biosphère de Ziama dans la préfecture de Macenta et dans l'intérêt commun de la région administrative de N'Zerekore et de la République de Guinée.

Article 2.

Les parties concernées reconnaissent qu'aucune institution n'a à elle seule toutes les capacités nécessaires pour gérer les ressources naturelles de façon optimale. Pour ce faire, elles s'engagent dans l'intérêt commun, à œuvrer ensemble pour la gestion durable des ressources naturelles du RBZ.

Article 3.

En application des dispositions de l'article 2, les parties s'engagent à participer aux activités liées à la protection et à la conservation de la RBZ dont, entre autres, la sensibilisation des communautés aux respects de l'intégrité de la Réserve, la matérialisation de ses limites, la dénonciation des actes de braconnage et de leurs auteurs, la lutte contre l'exploitation minière, la surveillance, etc. en vue d'assurer la pérennité de ses ressources naturelles.

Article 4.

Sur la base des plans de développement local (PDL) des communautés, la RBZ et les partenaires financiers et techniques de développement s'attèleront à chercher des fonds pour promouvoir le développement durable

Article 5.

Certaines activités sont autorisées dans la zone tampon mais sur respect strict des directives bien définies qui assurent l'utilisation rationnelles des ressources naturelles suivant le plan d'aménagement et de gestion.

Article 6.

En vue de permettre la participation effective de tous, les parties s'accordent pour la mise en place et la consolidation des « structures locales de développement et conservation ». Les membres de ces structures sont désignés par la population des villages concernés en fonction de leur spécificité et en respectant la représentativité de tous les groupes d'intérêt et du genre.

Article 7.

Un comité consultatif des usagers de la RBZ sera mis en place composé des représentants des villages riverains, des services de l'environnement, des Eaux et Forêts, les services de l'agriculture et l'élevage, des instituts de recherches scientifiques (IRAG, IREB,...) le Centre Forestier et ses partenaires.

Article 8.

Les structures locales de développement et conservation sont une structure de dialogue entre les villages concernés et la Direction Générale du Centre Forestier dont la réserve de Biosphère de Ziama est confiée à sa garde.



**ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES
DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES,
PREFECTURE DE MACENTA - REPUBLIQUE DE GUINEE**

8	Galakpaye BEAVOGUI	Sedimai/Oremai		23	Zaoro KOIVOGUI	Koima /Seredou	
9	Pokpa BEAVOGUI	Yezou/Fassankoni		24	Ousmane CAMARA	Avilissou : Seredou	
10	Zoé THEORO	Noborotono/Fassa nkoni		25	Foromo KOIVOGUI	Boussedou / Seredou	
11	Jean Siba BILIVOGUI	Makabou/Fassank oni		26	Gouo DOPAVOGUI	Baloma/Seredou	
12	Saky SOROPOGUI	Kpoda/Fassankoni		27	Abraham KOUAME	Sangolomai/Sengbed ou	
13	TOUPOU Central	Baimani/Fassanko ni		28	Galakpaye BEAVOGUI	Malwoita/Seredou	
14	Pele BILIVOGUI	Tilibaye Fassankoni		29	Robert KOIVOGUI	Sibata I/N'Zebela	
15	Emmanuel Koi KOIVOGUI	Sibata II/N'Zebela					

Pour les Présidents des Communes Rurales riveraines de la RBZ

N°	Noms et Prénoms	Commune Rurale	Signature
1	Oua THEORO	Fassankoni	
2	Koikoi Siba Jacques	N'Zebela	
3	Bainjamain MARA, 2è Vice- Maire	Seredou	
4	Zézé MALEVOGOU	Oremai	
5	Morigbe CAMARA	Sengbedou	

Pour les Représentantes des femmes des Villages riverains de la RBZ

	Noms et prénoms	Village/Commune Rurale	Signature	N°	Prénoms et noms	Village/Commune Rurale	Signature
1	Kouloubo KOIVOGUI	Kassanka/Oremai		14	Ouidöh PIVI	N'Zebela/N'Zebela	
2	Oundané KOIVOGUI	Zoboroma/Oremai		15	Maviligué KPAKPAVOGUI	Bayama/ N'Zebela	
3	Odia DIAWARA	Massadou /Oremai		16	Fanta TOUPOU	Oyafero/ N'Zebela	
4	Maou SAKOUVOGUI	Oremai/Oremai		17	Makagbé CAMARA	Chef Kolidou/Seredou	
5	Fatoumata CAMARA	Seredou/Seredou		18	Mama GROVOGUI	Sibata II /Zebela	
6	Kèbè INAPOGUI	Irie /Seredou		19	Laouo KALIVOGUI	Tilibaye/Fassankoni	
7	Magnama KEITA	Walino /Oremai		20	Yögbö BILIVOGUI	Malwoita/Seredou	
8	Lopou BEAVOGUI	Sedimai/Oremai		21	Kôtô BILIVOGUI	Koima /Seredou	



**ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES
DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE ZIAMA PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES,
PREFECTURE DE MACENTA - REPUBLIQUE DE GUINEE**

9	Komassa BEAVOGUI	Yezou/Fassankoni	4	22	Aissata KONE	Avilissou : Sereidou	2
10	Gôma GUILAVOGUI	Noborotono/Fassankoni	1	23	Kouloubo Oïéa SAKOUVOGUI	Boussedou / Sereidou	1
11	Koto BILIVOGUI	Makabou/Fassankoni	2	24	Widdh BILIVOGUI	Fassankoni Centre	1
12	Youvé BEAVOGUI	Kpoda/Fassankoni	1	25	Biligé KOIVOGUI	Sibata I/Zebeta	1
13	Mado TOUPOU	Baimani/Fassankoni	1				


 Pour l'autorité Préfectorale
 Le Préfet
 Cheik Mohamed DIALLO
 Préfet de Macenta

Pour le Centre Forestier de N'Zérékoré

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Signature
	Barre KOIVOGUI	Chef de Site Ziama	
	Watta CAMARA	Directrice Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré	





Conception Graphique & Mise en page : Nature Africaine Consulting

Autres photos :

1. Couverture Front : Légende – L'éléphant de forêt de la RBZ.
Crédit photo : Réserve de Biosphere de Ziama
2. Couverture Back : Légende – Pont en liane pour le tourisme.
Crédit photo : Réserve de Biosphere de Ziama

Pont de liane pour le tourisme

